



**CONSEIL INTERNATIONAL  
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT  
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.  
GÉNÉRALE

CRF(XLV)/3  
4 octobre 2011

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION  
14-19 novembre 2011  
La Antigua Guatemala (Guatemala)

**RAPPORT SUR LES  
TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS  
DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION  
FORESTIÈRE**



## TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

### ● TRAVAUX DE PROJETS EN COURS

Un total de 54 projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis que trois (3) autres sont en attente de la signature d'un accord pour entamer leurs activités. Il y a seize (16) projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral tandis qu'un (1) projet approuvé est tombé en déchéance par effet de la clause de caducité depuis la dernière session. Dans le présent rapport, les projets ont été regroupés en quatre catégories :

- A. Les projets en cours d'exécution effective ;
- B. Les projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels la convention devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclue ;
- C. Les projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité ; et
- D. Les projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session conformément à la Décision 2 (X), Annexe 2, paragraphe 2. Dans certains cas, ces projets ont été au moins partiellement financés ou ont connu d'autres développements que le Comité pourra souhaiter examiner dans ses délibérations. Ces projets ont été regroupés à la section C du présent rapport.

### A. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

#### (1) PD 2/93 Rev.1 (F) Aménagement pilote intégré de la forêt de Ngoua II - Nord Phase I : préparation du plan d'aménagement (Congo)

Budget et sources de  
financement :

Budget total :	US\$	945 146
Gouvernement du Congo :	US\$	188 384
Gouvernement du Japon :	US\$	756 762

Agence d'exécution : Direction Générale des Eaux et Forêts - Ministère des Eaux et Forêts

Session d'approbation : Session CIBT XIV, mai 1993, Kuala Lumpur (Malaisie)

Date de lancement et durée : août 1995 / 18 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : mars 2003 (CRF XXXI)

**Ce projet a été déclaré achevé lors de la session précédente du CRF et traité comme tel dans le document CRF(XXXVIII)/3, mais son rapport d'audit financier demeure en instance. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le rapport d'audit financier dans ses meilleurs délais, au plus tard en mars 2012.**

#### (2) PD 21/98 Rev.2 (F) Aménagement forestier, participation des communautés, et utilisation durable de la région forestière de Si-Kop (Province du Littoral, Cameroun) - Phase II

Budget et sources de  
financement :

Budget total :	US\$	1 289 007
Budget OIBT :	US\$	647 517
Gouvernement du Japon :	US\$	647 517
Gouvernement du Cameroun :	US\$	641 490

Agence d'exécution :	Office National de Développement des Forêts (ONADEF)
Session d'approbation :	Session CIBT XXIV, mai 1998, Libreville (Gabon)
Date de lancement et durée :	15 juin 2000 / quatre ans
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	First project extension granted until juillet 2011 (NOLF09-0197)

Le projet a été approuvé par le Conseil au cours de sa vingt-quatrième session en mai 1998. Le financement intégral du projet a été promis par le Gouvernement du Japon lors de la vingt-septième session de novembre 1999. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 20 mars 2000 à Yaoundé, lors d'une visite officielle du Directeur exécutif au Cameroun. Le Plan d'opération annuel a été soumis à l'OIBT et le premier décaissement a été opéré le 20 juin 2000. Le projet est suspendu depuis novembre 2003 sur décision de la 33ème session du Comité du reboisement et de la gestion forestière.

Les objectifs du projet sont de gérer de manière durable les forêts communales et communautaires du massif forestier de Sikop ; d'accroître les revenus des populations riveraines par l'agroforesterie et l'agriculture raisonnées, et de développer le tourisme vert comme source nouvelle de revenus.

Il importe de rappeler que l'exécution de ce projet a été suspendue de novembre 2003 à octobre 2008. Sur la foi des conclusions de la mission spéciale de contrôle menée en octobre 2003, et en conformité avec les dispositions du paragraphe 4 de l'article 25 de l'AIBT de 1994 et de l'article IX, section 9.01 de la convention de projet, le Directeur exécutif a décidé de suspendre l'exécution de ce projet jusqu'à ce que les recommandations de la mission soient pleinement suivies d'effet. La trente-troisième session du Comité du reboisement et de la gestion forestière a alors recommandé que la suspension du projet soit maintenue jusqu'à ce que les conditions d'un plus ample soutien de l'OIBT, énoncées par la mission de l'OIBT, soient pleinement réunies.

Suite à la recommandation de la 41e session du Comité, les dispositions prises par l'agence d'exécution pour se soumettre aux exigences relatives à la suspension de ce projet peuvent être résumées comme suit : (i) La reconstitution des fonds OIBT qui, s'élevant à 110 982 dollars E-U, avaient été affectés par l'agence d'exécution à d'autres dépenses sans concertation préalable avec l'OIBT ni son autorisation expresse ; cette restitution de fonds ayant été confirmée par un relevé bancaire de la *Cameroon Commercial Bank* en date du 25 août 2008 ; (ii) La procédure de classement de 25 000 ha de la forêt Si-Kop a repris grâce au versement de la somme de 11 535 000 francs CFA (équivalente à 17 585 €) effectué par le ministère camerounais des Forêts de la Faune en juin 2008, en tant que contribution homologue couvrant les coûts de ces travaux. Cette démarche doit se conclure prochainement avec la signature du décret de classement forestier par le gouvernement du Cameroun.

Au vu des dispositions prises par l'agence d'exécution pour satisfaire aux exigences de levée de la suspension du projet, le Secrétariat de l'OIBT a levé cette suspension le 7 octobre 2008 afin de permettre le déroulement d'une évaluation indépendante à mi-parcours. La levée de la suspension a été approuvée par les recommandations de la quarante-deuxième session du Comité du reboisement et gestion forestière en novembre 2008.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en avri et août 2011, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- En tant qu'élément clé de la réussite du projet, la campagne de sensibilisation a continué dans le but d'expliquer aux communautés locales le processus qui doit conduire à la création d'une forêt classée de Si-Kop, pour le bien des communes de Ngambé, Ndom et Nyanon;
- Un projet de rapport sur l'étude socio-économique a été finalisé et distribué aux acteurs concernés pour observations afin de vérifier les informations et les données à utiliser dans l'actualisation du plan de gestion de la future forêt classée de Si-Kop;
- L'agence d'exécution a continué de fournir son soutien logistique aux bureaux locaux de l'administration forestière afin d'accroître leur capacité à assurer le suivi des activités liées à l'actualisation du plan de gestion de la future forêt classée de Si-Kop;
- Les techniciens de l'ICRAF-Cameroun ont continué d'animer des formations auprès des communautés riveraines de la zone du projet, ces formations ayant porté sur les techniques de l'agroforesterie ;

- Suite à la campagne de sensibilisation, 15 coopératives ou d'associations de vente, déjà enregistrées auprès des pouvoirs publics du canton d'Edéa qui collabore au projet d'Edéa, ont été associées aux premières actions qui concernent l'élaboration du plan de gestion de la forêt de Si-Kop.

Une prorogation de vingt-quatre (24) mois a été accordée à ce projet, soit jusqu'en juillet 2011, sans financements supplémentaires de l'OIBT, pour permettre la poursuite et l'achèvement des activités de projet prévues. Une nouvelle prorogation de ce projet est anticipée, car toutes ses activités n'étaient pas achevées en juillet 2011.

**(3) PD 20/99 Rev.2 (F) Mise en place et gestion de boisements communautaires de production et de protection dans les parties basses et moyennes du bassin du Rio Atrato, Département du Choco en Colombie**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 550 624
Budget OIBT :		US\$	559 493
Gouvernement du Japon :	US\$	484 493	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	75 000	
Gouvernement de Colombie : (durant la suspension, de 2005 à 2008) :		US\$	689 614
Maderas del Darien S.A. :		US\$	301 517

Agence d'exécution : Corporación de Desarrollo Sostenible del Chocó - CODECHOCÓ

Session d'approbation : Session CIBT XXVII, novembre 1999, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : avril 2001 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : décembre 2010 (CRFXLII)

Le Conseil a approuvé le projet à sa vingt-septième session en novembre 1999 et son financement intégral lui a été accordé à la vingt-huitième session du Comité à Lima (Pérou). L'accord final devant réglementer l'exécution de ce projet a été signé le 5 mars 2001. Le premier décaissement de fonds a été opéré le 16 mars 2001.

Ce projet vise à mettre en place et à gérer 2 000 hectares de plantations de protection et de production sur des territoires attribués par le Gouvernement colombien aux communautés afro-colombiennes dans la région de Domingodo-Truando. Le reboisement a été identifié au nombre des activités qui favoriseront le développement durable de cette région au regard de la forte vocation forestière de ses territoires. Des communautés rurales travailleront en collaboration avec Maderas del Darien S.A., une entreprise forestière locale possédant une grande expérience des pratiques forestières proposées, de manière à assurer une répartition équitable des avantages qui naîtront du projet.

Le Comité peut prendre note que le projet a été suspendu en janvier 2004 en raison d'irrégularités commises par l'ancienne agence d'exécution, SINERGIA. Toutefois, après que le gouvernement de la Colombie a corrigé ces irrégularités et sélectionné une nouvelle agence d'exécution, Codechoco, la suspension a été levée en septembre 2008. Un contrat accessoire, réglementant la mise en œuvre du projet avec la nouvelle agence d'exécution, Codechoco, a été dûment signé en mars 2009. Le troisième versement des fonds a été viré en juin 2009, après la présentation, par l'agence d'exécution, d'un Plan d'opérations annualisé mis à jour et un avis que l'exécution est sur le point de commencer, et l'approbation de ce qui précède par le Secrétariat.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et d'après les deux rapports d'activité les plus récents présentés en 2011, la réunion du Comité directeur du projet s'est tenue en août 2011, et selon les

dernières communications et l'échange de courriers avec le Délégué régional de l'OIBT en Amérique latine, l'avancement de ce projet peut être résumé comme suit:

Des pluies saisonnières assez intenses dans diverses régions de Colombie ont eu une incidence sur le travail effectué par l'agence d'exécution auprès des communautés autochtones et traditionnelles, ayant entraîné des pertes de semis, de jeunes arbres et celle des travaux de préparation du sol. Cela a freiné l'avancement des activités de cette année. En dehors de cela, les activités du projet peuvent être considérées comme normales. Des périmètres devant être intégrés au projet d'une superficie totale de 200 ha (soit 10 % de l'objectif du projet) ont été identifiés et feront partie du projet. Une réunion du Comité directeur qui s'est tenue dans la ville d'Apartado, à proximité des stations du projet, a permis la participation de 12 chefs de communautés. La descente de terrain, bien que demandée par le délégué régional OIBT pour l'Amérique latine, n'a pas été jugée souhaitable pour des raisons de sûreté liées à la présence de groupes armés dans la région.

Les participants à la réunion du Projet ont mis en avant une revendication commune, également couchée par écrit, qui porte sur la création de pépinières dans les villages, ce qui doit conduire à l'abandon du dispositif courant dans lequel les plants sont achetés à des revendeurs ; les principaux avantages en seraient: 1) le transport des plants sur de moindres distances, car ceux-ci sont toujours endommagés dans leur transport par bateau; 2) la possibilité de mieux planifier le travail de plantation, et 3) l'édification d'un savoir-faire de pépiniériste au sein des populations villageoises, ce qui devrait se traduire par de meilleures conditions de viabilité pour ce projet et pour ses reprises futures.

Ont également participé à la réunion d'Apartadó des représentants de Maderas del Darien, qui s'étaient activement intégrés au projet dès son lancement, mais qui étaient restés en dehors des réunions dans sa deuxième partie, après sa période de suspension. L'entreprise, ainsi qu'en a fait part son directeur régional pendant la réunion, et de manière officielle par écrit, reste intéressée par l'achat de bois lorsque les plantations seront prêtes à la coupe, cependant, en raison de la suractivité que doit assurer sa petite équipe, elle ne sera pas en mesure de participer encore aux activités du projet ou à ses réunions.

L'agence d'exécution, la Codechoco, suivant en cela les conseils du délégué régional OIBT pour l'Amérique latine, améliore son administration, en nommant une personne qui se consacrera exclusivement aux activités du projet. Même si, la communication du projet doit être renforcé au plan qualitatif mais aussi dans son respect des délais qui lui sont impartis.

**(4) PD 32/99 Rev.2 (F) Aménagement forestier en vue de la production dans la zone de « réserve rurale » du Guaviare (Colombie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 682 383
Budget OIBT :		US\$	618 969
Gouvernement du Japon :	US\$	588 969	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	30 000	
Gouvernement de Colombie, initialement :		US\$	373 800
Gouvernement de Colombie, (durant suspension, de 2004 à 2008)		US\$	689 614

Agence d'exécution : Corporation for the Sustainable Development of the Northern and Eastern Amazon (*Corporación para el Desarrollo Sostenible del Norte y Oriente Amazónico, CDA*)

Session d'approbation : Session CIBT XXVII, novembre 1999, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée proposée : septembre 2001 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : septembre 2010 (CRFXLII)

Le projet est resté suspendu par l'OIBT de 2006 à 2010, étant exécuté par l'AE avec des ressources provenant du Fonds d'indemnisation environnementale du ministère de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire.

## **I. Introduction**

Le département colombien de Guaviare possède une superficie totale de 5 485 km<sup>2</sup>, dont 51,3% correspondent à la réserve forestière nationale créée en 1959, 19,2% étant des réserves indiennes autochtones, 22,2% se composant de réserves forestières et de parcs nationaux et de 7,3% constituant des zones soustraites de la réserve forestière et affectées à l'installation d'agriculteurs.

La vocation forestière de la zone du projet a été reconnue, toutefois, différentes politiques publiques encouragent l'établissement de colons sur les terrains inoccupés, les réglementations indiquant que l'accèsion à la propriété des sols est accordée sous réserve du défrichage d'au moins 75% de la superficie forestière demandée.

Dans ces conditions, technologiques et institutionnelles, un élevage extensif s'est étalé sur l'ensemble de la région qui ne tire pas parti des conditions climatiques, forestières et biologiques enviables et qui a causé d'énormes dégâts à des ressources vitales, en offrant des produits de qualité douteuse et très faible valeur marchande, tandis que la production de bois d'œuvre pourrait engendrer de meilleurs et plus nombreux bénéfices, en revalorisant les terres forestières et en luttant ainsi contre le processus de reconversion des forêts en pâturages pour le bétail.

## **II. Objectif du projet**

La raison principale de ce projet s'inscrit dans un contexte économique qui peut à son tour générer d'importants effets positifs sur le plan social et environnemental. Pour l'essentiel, il vise à trouver des activités productives différentes et complémentaires dans chaque unité agricole familiale (UAF). Il essaie d'accroître et de diversifier la production rurale grâce à des systèmes forestiers différents dans chaque UAF. Il cherche également à faire que les services deviennent une source de revenu pour les familles rurales et une incitation à mieux gérer les sols, l'eau, la biodiversité et l'atmosphère. Il cherche à introduire progressivement de nouveaux éléments productifs sans mettre un coup d'arrêt aux systèmes actuels et aux revenus des ménages. Ainsi, l'objectif général du projet est de parvenir à la protection et à la requalification des terres forestières en Amazonie.

## **II. Réalisations et produits du projet**

Le projet a été fructueux dans ses produits et ses résultats ont été reçus ; ils ont été décrits dans 6 pages de tableaux où l'on trouve 22 produits différents du projet, tous liés aux résultats et activités prévus par le projet : documents techniques, cartes, brochures, photocopiés de cours, affiches, matériaux didactiques en général et matrices agroforestières pour chacune des fermes des 31 participants, sélectionnés parmi près de 200 familles ayant bénéficié des formations.

## **III. Résultats et impacts**

La situation économique du département de Guaviare, et suivant la pression de l'État colombien contre les cultures illicites et les faibles rendements générés par l'élevage extensif, a fait que les populations rurales ont cherché à mettre en place des modes de production différents qui assurent leur survie.

Il convient de mentionner les résultats remarquables obtenus dans les huit meilleures parcelles des bénéficiaires, du groupe des 31, où les plans de travail menés pour implanter la culture de l'hévéa ont été guidés par le projet et soutenus par des ressources de la société CDA.

### **Les produits tangibles du projet peuvent être énumérés comme suit:**

**1. Formations:** Les connaissances théoriques et pratiques de différentes formes de production forestière ont eu un effet non seulement sur les bénéficiaires directs du projet mais aussi sur d'autres producteurs, qui se voient désormais capables de diversifier leur production sans épuiser les ressources disponibles sur leurs fermes, tout en engendrant des marges bénéficiaires importantes. Cela peut être considéré comme le point de départ pour consolider la récupération des terres dégradées dans la zone de réserve agricole amazonienne de Guaviare (ZRCG).

**2. Projets productifs :** Le développement de projets forestiers individuels a pris en compte les possibilités offertes et le potentiel montré dans chaque ferme. Les producteurs ont visualisé les options de production reposant sur la gestion des forêts ou complémentaires à la production forestière comme éléments de valorisation et de « fonds de roulement » dans leurs unités de production.

**3. Pratiques agro-forestières :** les essences retenues pour les systèmes agroforestiers et forestiers l'ont été en fonction de critères unifiés reposant sur l'expérience de l'agence d'exécution, la CDA, et les évaluations systématiques effectuées avec les participants au projet. Les résultats économiques et écologiques réalisés par des essais pilotes laissent la voie ouverte pour continuer de construire des alternatives viables articulées sur l'agroforesterie.

**4. Inventaire forestier et plan des récoltes forestières :** les zones susceptibles d'entrer en activités d'exploitation forestière légale correspondent écosystèmes naturels rélictuels et l'offre de bois en est faible ou très faible. La pratique elle-même n'est pas financièrement viable, ce qui a conduit à conclure que ce type d'opération doit être optimisé et / ou remplacée par le recours à la production non ligneuse, voire à la valorisation des services environnementaux.

**5. Gestion et forestière et plans de mise en œuvre:** 27 plans ont été dressés, 6 d'entre eux portent sur la culture de l'hévéa et sont en exploitation et les 21 restants ont sont des projets achevés, dont la continuation est subordonnée aux démarches nécessaire à leur financement.

**6. Cartographie régionale:** les contributions cartographiques du projet sont utiles en complément du rôle des municipalités consistant à réglementer de l'occupation des sols et leur affectation, et les données cartographiques sont exploitées dans les travaux de l'Autorité environnementale. Des données inédites et jusqu'à alors inexistantes ont été produites pour la région.

**7. Règles d'occupation des sols :** Incidemment, il est devenu évident que la réglementation au niveau régional est encore très générique, qu'elle prend la forme de processus transverses confiés aux collectivités territoriales. Mais en dépit de ce contexte, le projet a abouti à l'identification d'options viables d'occupation des sols, en application directe des résultats des essais pilotes, ce qui apporte une contribution à la gestion territoriale aux plans local et régional.

**8. Participation des bénéficiaires :** grâce aux formations dispensée, cette participation a eu lieu en relation plus étroite entre le personnel du projet et ses bénéficiaires, ce qui, dans une large mesure, a facilité le travail dans d'autres programmes dans les fermes, qui demandait un engagement fort.

#### **IV. Acquis d'enseignement et pérennisation**

##### **a) Définition et conception du projet**

Pour parvenir à une identification correcte et efficace de l'éventail des productions possibles, le bénéficiaire doit préalablement recevoir un soutien qui aborde les rudiments de la technique et les déterminants économiques et environnementaux. Il devrait également être encouragé dans la voie de l'acceptation sociale et à devenir bénéficiaire actif afin de renforcer le processus et d'augmenter la réussite des activités prévues.

Le projet a produit des expériences importantes, dont celle des projets individuels de production forestière, le choix des espèces entrant dans les systèmes agroforestiers et forestiers; les résultats obtenus à partir des essais pilotes, et ces résultats sont considérés comme des expériences devant fournir le point de départ d'un plus fort rétablissement des terres dégradées dans la zone de réserve agricole amazonienne de Guaviare (ZRCG).

Bien que dans le département du Guaviare, les technologies de pointe ne soient que faiblement appliquées dans l'installation et la conduite des plantations forestières, les itinéraires empruntés par ces projets et les connaissances acquises dans d'autres endroits visités dans le cadre du projet, sont devenus un élément important qui permet de rendre manifeste que les rendements sont directement liés à des interventions sylvicoles correctement effectuées. Il faut noter la nécessité d'augmenter la superficie d'implantation car une ou deux hectares ne produisent pas des bénéfices qui suffisent à assurer les moyens d'existence des familles.

##### **b) Questions d'exploitation**

La méthode consistant à déléguer la mise en œuvre directe de programmes de cette nature à des organismes dont c'est le rôle institutionnel et qui disposent des compétences techniques requises, comme

c'est effectivement le cas de la CDA, s'est avérée fructueuse, au regard notamment des fonctions d'autorité environnementale de cette société qui prévoient la mise en évidence de l'éventail des options de production.

Certains aspects ont permis la détermination de questions opérationnelles, conduisant à la réalisation des résultats obtenus dans le projet : l'expérience spécifique de la réalisation de projets de développement dans cette région, les contrats de souscription de responsabilité avec le participant au projet, et la gestion des ressources dans cadre d'un mécanisme sécurisé.

Lorsque les projets sont mis en œuvre et les ressources sont disponibles en monnaie internationale, comme c'est le cas, les contrats doivent être prévus pour être payés en fonction du taux de change réel au moment des opérations de change. En outre, il devrait être mis de côté des ressources pour les opérations et activités d'ordre administratif, comme dans le cas de l'audit financier.

## **V. Remarques de conclusion**

### **Conception**

Le projet a fourni des outils de base à un groupe d'agriculteurs afin de faire des ressources forestières une alternative viable à la production agricole dans la ZRCG. Cela a généré un sentiment d'appartenance chez la population cible à l'égard des forêts. Cela pourrait produire des conditions adéquates pour que cette population propose elle-même ses propres conceptions du développement durable.

### **Exécution**

Les chances de l'utilisation des forêts sont liées à l'augmentation des niveaux d'efficacité, ce qui suppose la proposition de systèmes de production autre que la récolte de bois de mode conventionnel.

Le développement des compétences en matière de gestion forestière a rendu évidents les savoirs empiriques des bénéficiaires, pour lesquels les options de production forestière ne sont pas totalement inconnues.

Les activités du projet ont généré des effets positifs importants, tant socialement qu'écologiquement, manifestés par le degré d'intérêt qu'il a suscité chez les bénéficiaires. Des progrès ont été réalisés dans l'acceptabilité sociale de l'aménagement du territoire comme outil valable pour de gestion autonome, qui appuie le projet de vie des familles rurales.

### **Organisation et administration du projet**

Dans les activités, l'on a pu constater une implication des utilisateurs qui peut être qualifiée de très bonne, s'agissant notamment des formations, menées en grande partie dans le cadre de systèmes d'application pratique. Il y a eu un intérêt prononcé pour dans soutien et la mise en œuvre des travaux dans les fermes comme pour les travaux de zonage, d'inventaire et de conduite des plantations.

La réceptivité, le soutien et la participation du groupe des intervenants dans la production ont été rendus possibles pour le respect des engagements pris par l'AE, à tel titre que cet aspect devrait être mis en avant dans le développement des activités futures. Bien que l'on puisse parler d'une évolution dans l'attitude des bénéficiaires s'agissant de la mise en œuvre des activités proposées par le projet, il n'est pas possible de faire un bilan du renforcement des capacités et d'un changement effectif d'attitude chez les participants sur cette brève période d'exécution du projet, mais le résultat sera probablement positif sur le long terme.

Dans cette optique, ce projet devrait être déclaré achevé, à la prochaine session du Comité après réception de son dernier audit financier.

## **(5) PD 62/99 Rev.3 (F)      **Projet de reboisement pilote pour la reconstitution des zones dégradées dans le Moyen Doce de État brésilien de Minas Gerais****

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	*1 851 064
Budget OIBT :		US\$	543 892
Gouvernement du Japon :	US\$	503 892	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	40 000	

IEF/MG : US\$ \*1 307 172

Agence d'exécution : Institut forestier de État de Minas Gerais (IEF/MG)  
Session d'approbation : Session CIBT XXIX, novembre 2000, Yokohama (Japon)  
Date de lancement et durée : septembre 2004 / 48 mois  
Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation jusqu'en septembre 2009 (CRF XLII)  
Deuxième prorogation jusqu'en mars 2011 (CRFXLIII)  
Troisième prorogation jusqu'en mars 2012

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa vingt-septième session en novembre 1999 à Yokohama (Japon). L'accord régissant l'exécution de ce projet a été signé en février 2003. Faisant suite au dépôt du premier Plan annuel des opérations et après que l'Agence d'exécution a fait savoir que le projet était prêt à être lancé, le Secrétariat a décaissé la première tranche de financement en septembre 2004.

L'objectif général de ce projet est de contribuer, de manière coopérative et par le recours à un processus de sensibilisation, à la production durable de bois et de favoriser le rétablissement des périmètres dégradés, tout en assurant la protection et la reconstitution des ressources par la mise en place d'unités de démonstration des techniques optimales de reboisement environnemental.

Selon les deux derniers rapports d'activité soumis en 2011 et reposant sur les dernières communications et la correspondance avec le délégué régional de l'OIBT pour l'Amérique latine, les développements et l'exécution physique du projet peuvent être résumés comme suit :

En raison du changement de gouvernement de l'État, le démarrage des activités du projet en 2011 a accusé un long retard, pendant que le nouveau gouvernement nouait des contacts avec la plupart des programmes de l'Institut forestier d'Etat - IEF, qui est l'agence d'exécution du projet. Une réunion s'est tenue en juillet, qui avait été demandée par le délégué régional OIBT pour l'Amérique latine; elle s'est avérée importante pour redynamiser l'activité. Ainsi, la réunion du Comité directeur, qui a été reportée depuis le début de l'année, a vu sa date finalement fixée à la première quinzaine d'octobre. La situation atypique de l'année a ralenti le rythme d'exécution de ce projet. Malgré cela, les pratiques culturelles dans les zones forestières en cours de reconstitution se sont poursuivies, montrant la volonté des producteurs d'assurer l'avenir des superficies plantées, ce qui peut être considéré comme de bon augure pour la durabilité du projet.

Comme cela avait été annoncé lors du dernier CRF, l'agence d'exécution a sollicité une prorogation sans incidence budgétaire, ce qui a été accordé par le Secrétariat, qui a prolongé le projet jusqu'en mars 2012. Le Comité pourra souhaiter examiner la situation critique dans laquelle se trouve une activité du projet, ayant trait à la gestion de l'espèce invasive Aroeira, qui est protégée par la loi dans l'Etat, ce qui entre en contradiction avec la lutte contre sa prolifération. L'agence d'exécution a officiellement demandé au Secrétariat de retirer de cette activité du projet.

**(6) PD 28/00 Rev.2 (F) Aménagement intégré de la vallée de la Mefou et Afamba (Province Centrale du Cameroun)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	825 465
Budget OIBT :	US\$	563 265
Gouvernement du Japon :	US\$	533 265
Gouvernement des États-Unis :	US\$	20 000
Gouvernement de la République de Corée :	US\$	10 000
Gouvernement du Cameroun :	US\$	262 200

Agence d'exécution : Office des forêts du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF)

Session d'approbation : Session CIBT XXX, juin 2001, Yaoundé (Cameroun)

Date de lancement et durée : 6 novembre 2002 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première Prorogation jusqu'en novembre 2007 (NOLF.07-0047)  
Deuxième prorogation du projet jusqu'en novembre 2008 (NOLF.08-0016)  
Troisième prorogation du projet jusqu'en août 2009 (NOLF.09-0170)

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa trentième session en juin 2001 à Yaoundé (Cameroun) et son financement intégral a été promis au cours de la même session par les gouvernements du Japon, des États-Unis et de Corée. L'accord régissant l'exécution du projet a été signé le 15 novembre 2001. Le premier versement de fonds a été effectué le 6 novembre 2002. Le projet a été prorogé par le Secrétariat de l'OIBT trois fois jusqu'en août 2009 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet vise à assurer la pérennisation et la productivité des terroirs situés dans la zone « agroforestière » du Cameroun au travers du développement des forêts communales et de la promotion de l'arboriculture. Les objectifs spécifiques sont les suivants : 1) élaborer des stratégies d'aménagement participatif de terres à bois et créer les structures nécessaires au suivi ; 2) mettre en place des forêts communautaires et développer des systèmes autonomes d'aménagement forestier.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les mises à jour communiquées par l'agence d'exécution, toutes les activités du projet se sont achevées.

**Le Comité réitère sa recommandation en priant instamment l'agence d'exécution de remettre le rapport d'achèvement, lequel devait être remis en novembre 2009, et le dernier rapport d'audit financier dans ses meilleures délais, au plus tard en mars 2012, afin de pouvoir déclarer ce projet achevé lors de la prochaine session du Comité.**

**(7) PD 53/00 Rev.3 (F) Installation d'un réseau de placeaux permanents de suivi de la dynamique des forêts classées de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	424 377
Budget OIBT :		US\$	342 795
Gouvernement du Japon :	US\$	342 795	
Gouvernement de Côte d'Ivoire :		US\$	81 582

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Session d'approbation : Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)

Date de lancement et durée : juillet 2003 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première Prorogation jusqu'à décembre 2006 (NOLF.06-0258)  
Deuxième Prorogation jusqu'à juin 2007 (NOLF.07-0020)  
Troisième prorogation jusqu'à décembre 2007 (NOLF.07-0215)

**Ce projet a été déclaré achevé lors de la session précédente du CRF et traité comme tel dans le document CRF(XLIII)/2, mais son rapport d'audit financier demeure en instance. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le rapport d'audit financier dans ses meilleurs délais, au plus tard en mars 2012.**

**(8) PD 54/00 Rev.4 (F) Résistance génétique de l'Iroko à *Phytolama lata* (insecte ravageur de l'Iroko) -- Phase II (Côte d'Ivoire)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	472 152
Budget OIBT :	US\$	378 584
CFC :	US\$	258 584
Gouvernement des États-Unis :	US\$	80 000
Gouvernement du Japon :	US\$	40 000
Gouvernement de Côte d'Ivoire :	US\$	93 568

Agence d'exécution :	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)
Session d'approbation :	Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)
Date de lancement et durée :	19 février 2007 / 36 mois
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Première Prorogation jusqu'à février 2010 (NOLF.10-0059)

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-deuxième session en mai 2002 et son financement a été acquis lors de la même session. La convention OIBT réglementant l'exécution du projet et l'accord de subvention du Fonds commun pour les produits de base ont été signés en juillet 2005. Le premier décaissement de fonds a été effectué par le CFC et le Secrétariat de l'OIBT en février 2007. S'ajoutant à la précédente, une deuxième prorogation a été accordée à ce projet par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en février 2011, sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet proposé fait suite à PD 3/95 Rev.2 (F), projet exécuté au Ghana en collaboration avec le Cameroun et la Côte d'Ivoire, qui était centré sur l'amélioration génétique de l'iroko par la sélection de semences et d'individus résistants, et sur la multiplication végétative et des techniques sylvicoles d'installation et de développement de plantations d'iroko saines. Dans le cadre de la Phase I, les parcelles de conservation de gènes de différentes provenances d'iroko et des arboretums de pieds-mères furent sélectionnés en fonction de leur tolérance aux attaques du parasite, et des boutures de clones ont été produites. L'objectif de développement de la Phase II est la conservation et la gestion durable des populations d'iroko en Côte d'Ivoire. Le projet sera centré sur l'élargissement de la base génétique du matériel disponible pour la collecte de nouvelles provenances et l'installation de plantations expérimentales d'iroko. Les principaux produits escomptés de ce projet sont la mise à disposition de génotypes résistants, des boutures améliorées, 100 ha de plantations d'iroko en mélange avec d'autres essences et une coopération et des échanges étendus entre les trois pays participants.

Toutes les parties ont signé l'accord de subvention ainsi que la convention de projet et la convention d'évaluation finalisée par le Secrétariat du Fonds commun pour les produits de base (CFC). Le lancement du projet a été retardé en raison de conditions de sécurité non assurées à la station du projet. Une mission CFC-OIBT conjointe d'inauguration du projet a été menée en septembre 2006 en vue de juger des conditions de lancement du projet dans sa nouvelle station située dans une zone sécurisée de Côte d'Ivoire. La conclusion positive de la mission inaugurale a permis un premier décaissement de fonds effectué par le Secrétariat du CFC et celui de l'OIBT grâce auquel le projet a pu débiter.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les deux rapports d'avancement du projet les plus récents remis par l'Agence d'exécution, l'exécution du projet a été perturbée par l'agitation politique post-électorale qui a duré de novembre 2010 à juin 2011. Les activités du projet ont repris en juillet 2011.

La quatrième réunion du Comité technique du projet, qui avait été prévue pour novembre 2010 a été reportée à 2011 afin d'éviter tout risque lié à l'organisation de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire, prévue pour novembre 2011. L'agence d'exécution envisageait de solliciter une nouvelle prolongation du projet à l'issue d'un bilan des impacts de la crise post-électorale.

**(9) PD 63/01 Rev.2 (F) Évaluation et gestion des habitats forestiers de la mangrove égyptienne en vue d'une exploitation et d'une mise en valeur durables (Égypte)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	439 745
----------------	------	---------

Budget OIBT :		US\$	301 570
Gouvernement du Japon :	US\$	301 570	
Gouvernement d'Égypte :		US\$	138 175

Agence d'exécution :	Ministère des État des affaires environnementales
Session d'approbation :	Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)
Date de lancement et durée :	août 2003 / 24 mois
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Première prorogation jusqu'en juin 2006 (NOLF.05-0263) Deuxième prorogation du projet jusqu'en décembre 2006 (NOLF.06-0221)

**Ce projet a été déclaré achevé lors de la session précédente du CRF et traité comme tel dans le document CRF(XLIII)/2, mais son rapport d'audit financier demeure en instance. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le rapport d'audit financier dans ses meilleurs délais, au plus tard en mars 2012.**

**(10) PD 66/01 Rev.1 (F) Établissement du sanctuaire transfrontalier Mengamé-Minkébé pour gorilles à la frontière Cameroun-Gabon (Cameroun)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	968 091
Budget OIBT :		US\$	770 751
Gouvernement du Japon :	US\$	530 751	
Gouvernement de la Suisse :	US\$	200 000	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	40 000	
Gouvernement du Cameroun :		US\$	197 340

Agence d'exécution :	Direction de la faune et des zones protégées, Ministère de l'environnement et des forêts
Session d'approbation :	Session CIBT XXX, juin 2001, Yaoundé (Cameroun)
Date de lancement et durée :	17 septembre 2002 / 24 mois
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Première Prorogation jusqu'à décembre 2004 (NOLF.04-0633) Deuxième Prorogation jusqu'à juin 2006 (NOLF.05-0121) Troisième Prorogation jusqu'à juin 2007 (NOLF.06-0222) Quatrième Prorogation jusqu'à juin 2008 (NOLF.07-0258)

Le Conseil a approuvé le projet à sa trentième session en juin 2001. Le financement intégral du projet a été promis par les gouvernements du Japon, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique à la trente et unième session du Conseil en novembre 2001. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 24 avril 2002 et le premier décaissement de fonds a été opéré en septembre 2002. Quatre prorogations ont été accordées à ce projet par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en juin 2008, sans crédits OIBT supplémentaires, sur la foi d'un dossier de demande officielle comportant les justificatifs requis dont un plan des travaux et un budget.

L'Objectif de développement visé dans ce projet consiste à contribuer à la protection des gorilles et de leurs habitats dans le MMGS. Le premier objectif spécifique consiste à mettre en place des modalités de collaboration au niveau de la direction du sanctuaire, afin d'assurer sa protection, le second objectif spécifique consiste à entamer un processus de coopération entre le Cameroun et le Gabon en vue d'une cogestion du sanctuaire.

**L'agence d'exécution a remis le rapport d'achèvement. Il sera déclaré achevé à la réception du dernier rapport d'audit financier. Le Secrétariat prie l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier dans ses meilleures délais, au plus tard en mars 2012.**

**(11) PD 142/02 Rev.2 (F) Production durable des forêts nationales sous le régime des concessions forestières (Brésil)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 325 394
Budget OIBT :		US\$	878 157
Gouvernement du Japon :	US\$	798 157	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	80 000	
DIFLOR		US\$	447 237

Agence d'exécution : Services forestiers brésiliens - SFB (anciennement Direction nationale des programmes forestiers - DIFLOR), Ministère de l'environnement (MMA)

Session d'approbation : Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)

Date de lancement et durée : avril 2005 / 24 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'à décembre 2008 (CRF XLI)  
Deuxième prorogation jusqu'à décembre 2009 (CRF XLII)  
Troisième prorogation jusqu'à mars 2012 proposée lors de la réunion du Comité directeur tenue à Brasilia en novembre 2010

Le Conseil a approuvé le projet et l'a financé dans son intégralité lors de sa trente-deuxième session. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée en mai 2004. Sur dépôt du premier Plan annuel des opérations et après que l'Agence d'exécution ait fait savoir que le projet était prêt à être lancé, le Secrétariat a décaissé la première tranche de financement en avril 2005.

Ce projet, qui envisage d'augmenter la production de bois issus de forêts naturelles en gestion durable en Amazonie brésilienne, est l'une des chevilles ouvrières du programme national forestier brésilien, dont l'objectif est d'étendre l'aménagement des forêts domaniales indigènes du domaine public pour en porter la superficie à 50 millions d'hectares à l'horizon 2010. Il vise de manière spécifique à mener à bien les études préparatoires à l'élaboration d'un « Régime de concessions forestières », destiné à assurer une production durable de bois d'œuvre au Brésil, ainsi qu'à l'élaboration des plans de gestion y afférents et des règles et procédures devant s'appliquer aux concessions.

L'état des travaux du projet tel qu'il ressort des deux derniers rapports remis en février et août 2009, et de la réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue en décembre 2008 à Brasilia, peut être résumé comme suit :

- Concernant l'enquête socio-économique et écologique de la FLONA Altamira, les activités de terrain se sont conclues. Le rapport final est attendu de la part du WWF-Brésil ; l'enquête socio-économique a été réalisée.
- Ce qui concerne la FLONA Caxiuanã, l'inventaire forestier a été mené à terme.
- Concernant la FLONA Itaituba I et II, l'enquête socio-économique est effectuée en partenariat avec le GTZ ; l'inventaire forestier est achevé et le rapport final est disponible.

Ce projet se déroule plus lentement que prévu, certaines activités ayant subi des retards, notamment celles ayant trait à l'élaboration des plans d'aménagement, retards qui s'expliquent par les dispositions d'ordre institutionnel et les exigences techniques de la gestion des FLONA du Brésil.

Le projet a été prolongé jusqu'en juin 2011 afin de permettre l'achèvement des plans de gestion des FLONAS d'Itaituba, Caxiuanã et d'Altamira et la diffusion des résultats du projet. Comme ce résultat n'a pas été atteint dans les délais, l'Agence d'exécution sollicite une dernière prorogation sans incidence budgétaire jusqu'à mars 2012 en vue de permettre l'accomplissement du projet. Le Comité pourra examiner cette demande

**(12) PD 165/02 Rev.3 (F) Conservation de la diversité biologique par le recours à des pratiques de gestion forestière durable (Malaisie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 231 612
Budget OIBT :	US\$	526 401
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	466 401
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000
Gouvernement de la Norvège :	US\$	10 000
Gouvernement de la Malaisie :	US\$	568 891
ONG :	US\$	136 320

Agence d'exécution : Institut malaisien de recherche forestière (FRIM)

Session d'approbation : Session CIBT XXXV, novembre 2003, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : mai 2006 / 36 mois  
 Première prorogation jusqu'à avril 2010 (NOLF.09-0081)  
 Deuxième prorogation jusqu'à décembre 2011 (NOLF.10-0242)

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-cinquième session en novembre 2003 et son financement intégral fut octroyé lors de la même session. La convention réglant l'exécution de ce projet a été signée le 22 septembre 2004 et le premier décaissement de fonds a été opéré le 17 mai 2006. La durée du projet a été prolongée jusqu'en décembre 2011 pour permettre la pleine réalisation de ses objectifs sans apport de fonds supplémentaires.

Ce projet vise à conserver la biodiversité grâce à la formulation d'outils perfectionnés permettant d'intégrer le paramètre de la biodiversité dans les décisions aménagistes ayant la forêt pour objet. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : a) élaborer des méthodes perfectionnées d'évaluation de la biodiversité et acquérir une meilleure intelligence des impacts que les modes d'intervention sylvicole ont sur celle-ci ; b) élaborer des modèles perfectionnés au niveau des peuplements qui permettront de prédire les retentissements des systèmes de gestion forestière sur la biodiversité ; et c) renforcer les capacités des acteurs concernés dans les régions tropicales et diffuser les outils et techniques élaborés par le projet.

L'état des travaux du projet depuis la quarante-quatrième session du Comité, tel qu'il ressort du rapport d'activité remis par l'agence d'exécution en août 2011, peut être résumé comme suit :

- Étude des réserves de jungle vierge : le travail de terrain pour cette étude est terminé et, dès que le personnel du projet aura achevé l'identification des spécimens, des analyses de données sur les différents taxons débuteront.
- Évaluation rapide de la biodiversité : les évaluations de la biodiversité ont été effectuées de manière satisfaisante sur une durée d'un mois en avril et mai 2011 sur le site pilote du complexe intégré de la concession forestière de Perak (PITC). En plus de mesurer la diversité et l'abondance des huit taxons sélectionnés, ont également été effectuées des évaluations de dommages à l'habitat dans les parcelles d'étude et sur des transects. Les causes des dégâts ont été identifiées comme étant les extractions de bois, l'érosion des sols, les pistes de débardage, l'exploitation forestière et la construction de parcs à grumes.
- Le tri et l'identification des spécimens se poursuivront au cours des deux prochains mois et seront suivis de plusieurs discussions techniques et d'une analyse collective menée avec les collaborateurs internationaux. Les résultats de cette analyse devraient être présentés lors d'un séminaire interne en septembre 2011.
- Un manuel de conception interactive sur l'évaluation rapide de la biodiversité est en cours de production, son but étant de faciliter les formations entre les parties prenantes en vue de la mise en œuvre aux échelons provincial, national et régional. Ce manuel est destiné à guider les utilisateurs pas à pas dans les modalités des mesures et relevés devant être effectués sur certains groupes taxonomiques de la biodiversité : les fourmis, les macro-invertébrés aquatiques, les chauves-souris, les oiseaux, les bousiers, les abeilles sans dard, les papillons, les arbres et les plantes dans les forêts tropicales.
- Évaluation des impacts des protocoles d'exploitation forestière qui conservent la structure forestière de la biodiversité: actuellement, le travail de terrain d'un inventaire des arbres à 100% et de leur

cartographie pour un dhh minimal de 30 cm est terminé pour toutes les placettes (env. 200 ha). La cartographie numérisée des arbres était terminée pour la placette 1 (env. 100 ha) et toujours en cours pour la placette 2 (env. 100 ha)..

Si toutes les activités sont sur la bonne voie vers la réalisation des objectifs du projet, certains d'entre elles ont été retardées en raison d'un certain nombre de circonstances imprévues. Il y a eu un retard dans le démarrage des travaux de récolte forestière en régime expérimental en raison d'un remaniement de direction chez les concessionnaires. Il est prévu que le projet puisse mener à bien toutes ses activités, y compris l'organisation d'un atelier régional d'ici fin juin 2012.

**(13) PD 197/03 Rev.2 (F) Appui à la promotion de la foresterie villageoise dans la zone écofloristique IV du Togo**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	445 483
Budget OIBT :		US\$	317 093
Gouvernement du Japon :	US\$	287 093	
Gouvernement de la Norvège :	US\$	30 000	
Gouvernement du Togo :		US\$	128 390

Agence d'exécution : Département de la protection et du contrôle de l'exploitation de la flore (DPCEF)

Session d'approbation : Session CIBT XXXV, novembre 2003, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 8 octobre 2004 / 36 mois

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-cinquième session en novembre 2003 à Yokohama (Japon) et financé dans son intégralité à la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 13 juillet 2004. Le premier versement des fonds OIBT a été opéré en octobre 2004.

Le but de ce projet est d'augmenter le potentiel des ressources ligneuses du Togo grâce à la restauration du couvert forestier national. De manière spécifique, le projet envisage d'accroître la capacité des collectivités locales à développer la foresterie villageoise en vue d'une production optimale de bois par un aménagement des forêts naturelles rélictuelles et une extension des plantations devant mobiliser tous les acteurs de cette zone.

**Le rapport d'achèvement a été remis au Secrétariat de l'OIBT. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de faire le nécessaire pour remettre le dernier rapport d'audit financier, afin de pouvoir déclarer ce projet achevé à la prochaine session du Comité, en mars 2012 au plus tard.**

**(14) PD 248/03 Rev.4 (F) Centre régional de formation à la gestion forestière à Antimari (Brésil)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	784 800
Budget OIBT :		US\$	577 800
Gouvernement de la Suisse :	US\$	250 000	
Gouvernement du Japon :	US\$	227 800	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	100 000	
FUNTAC :		US\$	207 000

Agence d'exécution : Fondation technologique de État d'Acre (FUNTAC)

Session d'approbation : Session CIBT XXXVII, décembre 2004, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : juillet 2006 / 24 mois

Une quatrième révision de la proposition de projet a été approuvée et financée en intégralité par le Conseil à sa trente-septième session en décembre 2004. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée en septembre 2005. Après la présentation du plan annuel des opérations, les décaissements de fonds ont été effectués en juillet 2006, novembre 2008, avril 2009 et le dernier en mai 2011.

Ce projet a pour but de contribuer à la durabilité des pratiques de gestion forestière dans l'Ouest de l'Amazonie et à réaliser l'Objectif OIBT 2000 grâce à la création d'un centre régional de formation à la gestion forestière durable dans l'État d'Acre. Le centre proposé tirera parti des installations existantes dans la forêt domaniale d'Antimari et aura pour vocation d'accroître les connaissances et de développer les capacités des exploitants, techniciens et ouvriers forestiers au niveau des unités forestières d'aménagement. Il met également en place plusieurs mécanismes de diffusion orientés vers la promotion des pratiques de gestion durable des forêts. La situation géographique du projet rend possible la tenue d'activités de formation non seulement pour les États brésiliens d'Acre, d'Amazonas, de Rondonia et du Mato Grosso, mais également pour les départements boliviens du Pando et du Beni, et le département péruvien de Madre de Dios.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en février 2011, l'avancement de l'exécution du projet peut être résumé comme suit :

- 490 personnes, y compris des agents du projet et des techniciens forestiers ont bénéficié de cours de formation au Centre de formation en sylviculture de la forêt domaniale d'Antimari ;
- En partenariat avec le GTZ, les installations d'accueil, de formation et l'hébergement des étudiants ont été mise en place et aménagées au Centre de formation d'Antimari ;
- Le cursus de formation et le programme général ont été affinés et mis à jour ;
- Tout le personnel du projet est en place et des économies ont été réalisées, le financement du coordinateur du projet étant entièrement couvert par le budget de l'agence d'exécution ;
- Préparation de 4 « cartilhas », livrets de formation sur des aspects spécifiques de l'exploitation forestière à faible impact (EFI)..

Le Comité pourra prendre note de ce qu'après la dernière réunion du Comité de pilotage du projet et sa mission de surveillance en novembre 2009, les activités du projet, qui ont connu quelques retards, sont en train de rattraper le temps perdu et le projet est de nouveau sur les rails. L'agence d'exécution a adhéré aux règles de procédure de l'OIBT concernant la mise en œuvre de projets, notamment en ce qui concerne la soumission des demandes de non-objection pour l'achat de biens d'équipement et la sélection du personnel des projets couverts par des fonds de l'OIBT, la mise à jour des plans d'opération annualisés, et les audits annuels. Le bon déroulement de l'exécution du projet a été confirmé lors de la dernière réunion du comité directeur effectuée à Antimary en novembre 2010. La documentation du projet mise en ligne est disponible dans le Système de suivi en ligne des projets OIBT (OLMS), ce qui facilite la communication entre l'agence d'exécution et le Secrétariat.

Le Comité pourra examiner une demande de l'Agence d'exécution d'une prorogation neutre pour le budget du projet jusqu'à décembre 2011 afin de faire aboutir l'ensemble des activités.

**(15) PD 276/04 Rev.2 (F)      **Nouvel Atlas mondial des mangroves pour la conservation et la restauration des écosystèmes de la mangrove (mondial -- Japon)****

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	733 950
Budget OIBT :	US\$	430 920
Gouvernement du Japon :	US\$	430 920
ISME :	US\$	93 530
Autres (FAO, UNU, UNESCO, UNEP-WCMC, et autres), y compris en nature :	US\$	209 500
Financement supplémentaire :		
ITTO Work Programme (PP-A/35-139A)	US\$	43 252
Gouvernement des États-Unis	US\$	50 000

Agence d'exécution :                      International Society for Mangrove Ecosystems (ISME)

Session d'approbation : Session CIBT XXXVII, décembre 2004, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : juillet 2005 / 24 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : décembre 2011 (CRF XLIV)

Comme expliqué en détail dans les rapports d'étape aux sessions précédentes du Comité, l'achèvement de ce projet a été retardé et l'OIBT lui a accordé plusieurs prolongations sans rallonge budgétaire, principalement en raison de problèmes rencontrés dans la réalisation des cartes chez un organisme partenaire. Cependant tous ces problèmes ont maintenant été surmontés et la version anglaise de l'Atlas a été publié en milieu d'année 2010.

Les réalisations du projet durant l'année 2011 ont été les suivantes :

#### Réunion d'évaluation avec le représentant OIBT

En vue de procéder à l'évaluation des projets et de débattre de la suite de ses travaux et de son avancement vers sa conclusion, Steve Johnson en tant que représentant de l'OIBT, Mami Kainuma en tant que coordonnateur du projet (CP), le Prof Baba et Mme Oshiro en leur qualité de représentants de l'Agence d'exécution se sont rencontrés au Centre de recherche sur la biosphère tropicale de l'université des Ryukyus sur l'île d'Iriomote à Okinawa (Japon) le 15 juin 2011. Lors de cette rencontre, ont été abordées des mises à jour sur les versions française et espagnole, la publication d'un résumé de l'Atlas comme un numéro spécial d'AFT, et la confirmation du calendrier et du solde budgétaire.

#### Préparation de la version française de l'Atlas

Le Coordonnateur du projet a rendu visite à l'imprimerie de Kuala Lumpur en Malaisie (City Reprographic Service) le 25 mai 2011 pour examiner les épreuves couleur et se faire confirmer le calendrier du tirage et les modalités d'expédition, avec la collaboration de M.Chan, vice-président de l'ISME qui réside à Kuala Lumpur. Les détails de cette visite sont rapportés dans le procès verbal de la réunion d'évaluation. Monsieur Chan s'est rendu à Okinawa (Japon) du 25 au 30 juillet et a apporté à l'ISME les tirages finals (avant reliure) de la version française. La qualité de cette version est comparable à celle de la version anglaise.

L'imprimerie a parachevé la reliure de l'ouvrage et en a envoyé des exemplaires aux destinations respectives par voie aérienne au début de septembre. On compte un total de 700 exemplaires imprimés, dont 200 revenant à l'OIBT, et 250 à l'ISME, qui enverra également des exemplaires gratuits aux contributeurs concernés (seuls 190 exemplaires demeureront ainsi de fait au secrétariat de l'ISME). Seront également adressés 200 exemplaires à la FAO et 50 exemplaires à l'UNESCO, ces partenaires étant convenus d'un principe de rachat d'exemplaires. L'ISME prendra en charge les frais de port pour l'OIBT et l'ISME (soit 5 450 \$ environ), et la FAO et l'UNESCO prendront eux-mêmes en charge leurs frais de port.

La production de la version française a été rendue possible par une généreuse donation (50 000 dollars américains) du Département d'État américain et en reconnaissance de cela, le logo de cette administration est représenté à l'intérieur comme au dos de l'ouvrage avec le logo de la Gouvernement japonais qui a financé la production de la version originale anglaise.

Des chercheurs spécialistes de la mangrove, les professeurs Eberhard F. Bruenig et Farid Dahdouh-Guebas, ont rédigé des comptes rendus de lecture de la version anglaise de l'Atlas dans des revues spécialisées (*International Forestry Review* et *Human Ecology*, respectivement). Des extraits de ces articles sont cités en quatrième de couverture de la version française.

Earthscan, la maison d'édition qui publie la version anglaise, fait à présent partie du groupe de presse Taylor and Francis. Mais sa section des ventes demeure. Le coordonnateur du projet connaît la personne responsable de l'édition de l'Atlas au sein de Taylor and Francis et pourra se mettre en rapport avec elle en cas de besoin.

#### Préparation de la version espagnole de l'Atlas

Toutes les cartes ont été traduites et produites par Mme Estelle Harris en mars 2011, des corrections mineures y ayant été apportées par la suite. Les traducteurs, le professeur Françoise Blasco-Takali et François Blasco ont été en correspondance avec le coordonnateur du projet jusqu'au parachèvement de la traduction à la mi-août. Le Coordonnateur du projet a rencontré M. Blasco à Sandakan (Malaisie) à l'occasion de l'Assemblée générale de l'ISME en septembre 2011 et effectué les derniers ajustements.

L'ISME a sous-traité au maquettiste One Design, en Australie, la version espagnole avec un budget de 10 000 \$ des États-Unis. Le Coordonnateur du projet a commencé à envoyer au maquettiste les documents en espagnol traduits fin août afin d'entamer la mise en page. La production de la maquette complète est envisagée pour fin octobre 2011.

L'ISME confiera la version espagnole au même imprimeur de Kuala Lumpur en escomptant l'obtention d'un rabais sur les frais de tirage. Aux termes d'un contrat passé avec l'UNESCO, un total de 1000 exemplaires seront imprimés et l'OIBT et l'ISME recevront 100 exemplaires chacun à titre gracieux, qui devraient, espère-t-on parvenir au Guatemala à temps pour la session du CIBT.

Les fonds (53 950 dollars US) ont été mis à disposition pour financer le tirage de la version espagnole de l'Atlas à travers l'UNESCO-MAB (l'Homme et la biosphère) par l'Autorité autonome pour les parcs nationaux (*Organismo Autónomo Parques Nacionales*, OAPN) au sein du ministère espagnol de l'Environnement. Le logo de l'OAPN et des remerciements pour son financement figureront en page de garde et l'intérieur et en quatrième de couverture de la version espagnole.

Tout déficit de financement pour la production de la version espagnole sera couvert par l'ISME.

#### Préparation d'un numéro spécial d'AFT¶

Le numéro spécial de mises à jour d'Actualités des Forêts Tropicales (AFT) est préparé en tant que produit du projet. Le projet se compose de 4 à 5 chapitres préparés par le M. Chan H.T., le professeur Baba (ISME), coordonnateur du projet et M. Mark Spalding, auteur principal de la version anglaise de l'Atlas mondial des mangroves. Le projet est soumis à M. Johnson de l'OIBT pour examen et modification.

#### Affiche de l'Atlas mondial des mangroves¶

L'ISME a reçu plusieurs affiches produites à titre gracieux par l'OIBT sur l'Atlas mondial des mangroves.

#### Achèvement du projet¶

L'ISME vise à parachever les produits du projet (version espagnole de l'Atlas) d'ici la prochaine session du CIBT en novembre 2011 et déclarer à cette date l'achèvement du projet.

Le rapport d'activité achevé et remis par l'agence d'exécution est désormais disponible au Secrétariat de l'OIBT (en anglais seulement). Si le rapport d'achèvement est reçu avant la 45e session du Comité, le Secrétariat le présentera au Comité au titre du point de l'ordre du jour consacré aux projets achevés.

### **(16) PD 284/04 Rev.2 (F) Gestion du feu et restauration post-incendie avec la collaboration des communautés riveraines au Ghana**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	731 925
Budget OIBT :	US\$	585 894
Gouvernement du Japon :	US\$	560 894
Gouvernement des États-Unis :	US\$	15 000
Gouvernement de la Norvège :	US\$	10 000
Gouvernement du Ghana :	US\$	63 977
UICN :	US\$	82 054

Agence d'exécution : UICN, Alliance mondiale pour la conservation de la nature, en collaboration avec FORIG-Ghana et RMSC-Ghana

Session d'approbation : Session CIBT XXXVII, décembre 2004, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 9 novembre 2005 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation : novembre 2009 (NOLF.09-0051)  
Deuxième prorogation : décembre 2010 (NOLF.10-0228)

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-septième session en décembre 2004 à Yokohama (Japon) et financé dans son intégralité à la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 27 juillet 2005. Le premier versement des fonds OIBT a été opéré en novembre 2005. Une première prorogation de 12 mois de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en novembre 2009 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. ¶ Une deuxième prolongation du projet de 13 mois a été accordée jusqu'à décembre 2010.

L'objectif de développement de ce projet est de faire en sorte qu'une gestion du feu efficace assurée par les populations contribue à la restauration et à la gestion durable du bois et d'autres produits dans les zones du Ghana vulnérables aux incendies. De manière spécifique, doit être obtenue une réduction du nombre des incendies de forêt non maîtrisés dans les forêts communales visées par cette proposition, ce qui doit entraîner une augmentation de la capacité de production forestière.

**L'agence d'exécution a remis le rapport d'achèvement. Il sera déclaré achevé à la réception du dernier rapport d'audit financier. Le Secrétariat prie l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier dans ses meilleurs délais, au plus tard en mars 2012.**

**(17) PD 288/04 Rev.2 (F) Développement de la réserve naturelle de Lanjak Entimau en aire de protection intégrale, Phase IV (Phase finale) (Malaisie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	969 732	
Budget OIBT :		US\$	564 528	
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	262 028		
Gouvernement de la Suisse :	US\$	252 500		
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000		
Gouvernement de Malaisie		US\$	405 204	RM 1 499 255

Agence d'exécution : Forest Department of Sarawak

Session d'approbation : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : avril 2007 / prévue; 24 mois, réelle : 53 mois

**I. Introduction**

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-huitième session en juin 2005 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au gouvernement malaisien pour signature en juillet 2005 et a été contresignée par toutes les parties le 14 juillet 2006 seulement. Le premier décaissement de fonds a été effectué le 9 avril 2007. Selon les recommandations de la réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue à Kuching le 16 février 2009, une période de six mois supplémentaire, jusqu'au 16 septembre 2009 a été accordée pour pouvoir atteindre pleinement les résultats du projet prévus et publier un ouvrage de qualité qui dresse l'état des principaux résultats et enseignements tirés du projet OIBT du conservatoire Lanjak Entimau Wildlife Sanctuary. Un plan de travail détaillé de la publication d'un livre documentant le LEWS jusqu'en mars 2011 a été approuvé par le Secrétariat de l'OIBT. Les activités du projet ont atteint leur terme en juillet 2011. ¶

**II. Objectif du projet**

Le projet visait à réaliser l'aménagement conjoint du conservatoire Lanjak Entimau Wildlife Sanctuary (LEWS) et du Parc national Batang Anai (BANP) en un modèle de conservation de la biodiversité et de la gestion durable des ressources génétiques au service de la foresterie, du progrès social et économique et de la recherche. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : i) renforcer la capacité de gestion durable des aires de protection intégrale au niveau des forêts domaniales et des forêts communales ; et ii) accroître les potentialités de conservation et de recherche des aires de protection intégrale dont les initiatives transfrontalières avec l'Indonésie.

**III. Réalisations et produits du projet**

**(a) Objectif spécifique 1 : Renforcer la capacité de gestion durable des aires de protection intégrale au niveau des forêts domaniales et des forêts communales**

**Produit 1.1 - Capacité de gestion durable renforcée.** Les contributions du projet se situaient dans les domaines de la formation à la recherche et dans la gestion des ressources pour le Département des forêts du Sarawak et du Sarawak Forestry Corporation (SFC), et la formation à la gestion des ressources et la sensibilisation à l'éducation pour les communautés riveraines. La gestion sur le terrain a été renforcée avec davantage de personnel SFC affecté à un certain nombre de stations sur le terrain. Les communautés locales dans la région d'Ulu Mujok avaient pris l'initiative d'empêcher des étrangers d'entrer dans l'aire protégée transfrontalière pour chasser et pêcher. Il était devenu moins nécessaire aux pisciculteurs et arboriculteurs d'arbres fruitiers de se rendre en forêt pour chasser et pêcher comme ils l'avaient souvent fait par le passé.

**Produit 1.2 - Processus participatif des communautés locales renforcés.** En ce qui concerne le développement communautaire, 27 *longhouses* et trois écoles ont participé, et l'on estime que 3 500 grandes personnes et 240 enfants d'âge scolaire et leurs professeurs en ont été bénéficiaires de diverses façons. En outre, trois *longhouses* dans le Engkari Ulu ont été associées au système *tagang* pour reconstituer le stock de poissons dans la rivière.

**Produit 1.3 – Unité d'éducation à l'environnement (EE) créée et activée.** Le programme EE a été mis en œuvre dans 64 *longhouses* et 14 écoles de la périphérie. Le programme a été élaboré avec l'aide du ministère de l'Éducation et de la SFC. Le contenu du programme est destiné à familiariser les participants aux questions relatives à la foresterie, à la gestion des forêts et à la protection de la nature au Sarawak. Pour la majorité des participants ce fut la première expérience d'apprentissage sur ces sujets. Les retours d'expérience des participants indiquent que le programme les avait rendus davantage conscients de l'importance de préserver l'environnement. Un rapport technique a été publié.

**Produit 1.4 – Activités écotouristique au BANP organisées.** Le projet a effectué une étude sur le potentiel écotouristique du parc national de Batang Ai (BANP) durant la phase III, et a publié un rapport contenant des recommandations et suggestions sur le développement de l'écotourisme. Pour organiser et contrôler les activités des visiteurs dans le BANP, le SFC avait créé un poste de garde du parc, et un responsable de recherche et éducation au siège du parc à Nanga Delok. Un certain nombre d'assistants locaux ont été engagés.

**(b) Objectif spécifique 2 : Accroître les potentialités de conservation et de recherche des aires de protection intégrale dont les initiatives transfrontalières avec l'Indonésie.**

**Produit 2.1 - Les études écologiques et de référence sur la flore dans le BANP réalisées.** Le BANP est éco-connecté physiquement au LEWS par le partage d'une frontière commune au nord, et les deux TPA sont des habitats importants pour l'orang-outan et de nombreux autres animaux. Un état des lieux sur le BANP est donc important.

**Output 2.2 -. Activités en collaboration avec le BKNP poursuivies par l'initiative TBCA.** Les activités ont consisté en des réunions du groupe de travail, des visites transfrontalières du personnel et des chefs communautaires du BKNP au LEWS, et un atelier à Kuching pour partager des expériences dans la gestion. Les rapports techniques ont été échangés.

**Output 2.3 -. Protocole d'accord (MoU) pour la gestion collaborative adoptée.** Le MoU n'a pas été adopté en raison de contraintes à résoudre et de questions relatives à l'administration, la gestion et la mise en œuvre par les deux parties. L'accord général a été que chaque côté mette en œuvre ses activités propres, mais en s'informant mutuellement sur les questions d'intérêt commun. L'élément positif est que les deux parties se sont engagées à préserver leurs propres zones protégées par le renforcement des capacités de gestion sur le terrain. Ce fut l'une des questions abordées à la réunion de l'atelier. Le plan stratégique commun en faveur des orangs outans pour la TBCA, préparé dans le cadre du projet LEWS, servira de référence importante et d'outil au services de la collaboration transfrontalière dans le futur.

**Produit 2.4 - Plan de gestion élaboré et approuvé.** Un plan de gestion conjointe pour le LEWS et le BANP a été préparé et approuvé pour mise à exécution. Le SFC est chargé de son exécution.

Le projet a produit plusieurs importants rapports techniques, à savoir :

- Programme de sensibilisation à la conservation de l'environnement au conservatoire Lanjak Entimau Wild Life Sanctuary
- Importance d'une zone de « d'utilisation par les populations » dans la périphérie du conservatoire Lanjak-Entimau Wild Life Sanctuary en tant que d'un couloir faunique pour mammifères et oiseaux
- L'utilisation traditionnelle de produits forestiers non ligneux chez les populations Iban dans la périphérie du parc national de Batang Ai
- Une étude sur les potentiels de l'écotourisme du Parc national de Batang Ai

L'agence d'exécution a redoublé d'efforts pour promouvoir le travail de Lanjak Entimau en préparant des matériaux de communication dont des dépliants et affiches. Le résultat du projet a été présenté à la Conférence internationale sur la conservation transfrontalière de la biodiversité des forêts tropicales qui s'est tenue du 21 au 24 juillet 2010 à Quito (Équateur). Pendant la période de prolongation, l'agence d'exécution a produit un livre témoignage qui présente en résumé les principales réalisations du LEWS et les enseignements dégagés de la mise en œuvre des Phase I à IV du projet LEWS.

#### **IV. Résultats et impacts**

¶ Le projet a bénéficié du soutien de nombreuses personnes. Ce fut une excellente expérience d'apprentissage pour les jeunes chercheurs engagés par le projet, ainsi que pour ceux du FDS et du SFC. Les enseignements tirés portent sur la création de parcelles écologiques et le recueil de données, les prospections floristiques et fauniques, les PFNL, la réalisation de programmes éducatifs, la participation à la formation en gestion, et la mise en œuvre d'activités à base communautaire. Leurs compétences techniques en matière de rédaction de rapports ont également été renforcées. Grâce au projet, plusieurs chercheurs ont développé un intérêt pour les sciences naturelles et envisageaient de poursuivre des études diplômantes en écologie et biodiversité forestières.

Le projet a profité à quelque 30 communautés de longhouses (y compris des *tagang*) et trois écoles impliquées dans le développement communautaire. L'élevage de poissons et de fruits a non seulement aidé à résoudre leurs problèmes d'approvisionnement alimentaire, mais a aussi apporté un revenu supplémentaire aux familles participantes et aux long houses. Pour citer Anthony Bau, le chef d'une longhouse: *«Merci de nous aider à améliorer nos moyens de subsistance. Il nous est à présent plus facile de gagner leur vie. Il ne nous est plus nécessaire de descendre aux rivières pour pêcher pendant les fêtes Gawai des moissons»*. Une autre citation de Gerasi Kapi, chef d'une autre longhouse : *« Notre famille apprend à devenir plus entreprenante, et nous nous sommes constitué un revenu d'appoint grâce aux fruits de nos plantations »*. Une troisième citation extraite d'un entretien avec un autre chef de longhouse, Mengiring Masil : *«Depuis que nous avons commencé la pisciculture, nous avons fait moins de chasse, tant et si bien que les sangliers et les macaques sont venus sur nos fermes et ont endommagé les cultures»*.

Les habitants de trois longhouses dans l'Ulu Engkari ont appris la technique de restauration des ressources piscicoles dans la rivière grâce au système *tagang* qui leur a été présenté en 2009. Le poisson était retourné quelque 18 mois après le lancement en février 2010, et a été vu à sauter hors de l'eau lors des distributions de nourriture. La population avait déjà développé un lien d'affection avec le poisson et dit à nos responsables en visite récemment que certains se sentent peu enclins à les attraper et pour les consommer. Cette activité communautaire est un jalon important du projet de restauration des stocks de poissons épuisés dans les rivières naturelles. L'agence d'exécution a aidé à construire un pont suspendu de 30 mètres de long à Ulu Engkari, permettant ainsi aux enfants d'âge scolaire de traverser la rivière en toute sécurité.

L'initiative TBCA a permis aux deux parties d'apprendre les uns des autres dans le cadre d'ateliers et d'échanges de visites. Le projet Lanjak Entimau a apporté une contribution significative à aux travaux menés au cœur de Bornéo, en particulier dans les domaines du développement communautaire et la foresterie sociale.¶

#### **V. Enseignements et pérennisation des acquis**

- a) Enseignements relevant du développement:** Pour le développement de LEWS il est nécessaire de considérer les points suivants:
- Encourager et favoriser un plus grand intérêt pour la préservation des ressources naturelles et la recherche et la coopération dans le cadre des TBCA;

- La Sarawak Forestry Corporation (SFC) doit continuer à renforcer l'aménagement et le respect des réglementations par le biais du renforcement des capacités et la formation, et créer davantage d'emplois pour la population locale;
- Continuer d'encourager et de guider les communautés riveraines à se montrer davantage proactives dans la conservation et le développement communautaire;
- Mettre en œuvre le plan de gestion du LEWS et du BANP pour répondre aux besoins présents et futurs et atteindre les objectifs de conservation souhaités;
- Continuer à travailler avec Betung Kerihun NP à des dossiers porteurs d'avantages mutuels pour la population et la conservation de la biodiversité.

**(b) Leçons opérationnelles:** Pour assurer un bon fonctionnement, il est recommandé que

- La gestion sur le terrain soit rendue plus efficace pour apporter à la population riveraine la preuve que le FDS et la SFC ont à cœur de protéger le sanctuaire et ses ressources contre les activités illicites en particulier les coupes forestières clandestines;
- Pour garantir un bon fonctionnement sur le terrain, le FDS et la SFC peuvent devoir se montrer plus réceptifs aux besoins et aux attentes de leur personnel de terrain ainsi qu'aux attentes des communautés locales;
- Il faudrait dans l'idéal disposer d'une équipe centrale de personnel permanent dans l'unité CSI afin de poursuivre le travail de l'OIBT avec le soutien administratif et financier adéquat;
- La démarche participative peut être améliorée en favorisant une meilleure compréhension et coopération entre les principaux intervenants.

La pérennité a été assurée par la création de la nouvelle l'Unité d'initiative de service communautaire (CSIU) par l'agence d'exécution (Département des forêts du Sarawak) en janvier 2011, actuellement dirigé par un haut fonctionnaire ayant acquis une expérience importante du présent projet et de celui du Parc national de Tau Pulong ( PTNP). Cette unité s'est vue confier la responsabilité de poursuivre et d'amplifier l'action de l'OIBT dans le LEWS et ultérieurement dans la PTNP.

La sauvegarde de l'aire protégée doit être au centre des efforts de l'agence d'exécution pour œuvrer à la conservation de la biodiversité dans le LEWS, car des incidents d'abattages clandestins dans certaines zones (par exemple à Ulu Poi) ont été détectés. Cela suppose de renforcer la capacité de gestion et l'instauration de patrouilles fréquentes dans les zones adjacentes à des permis d'exploitation forestière. Les affectations budgétaires annuelles aux déplacements et à l'acquisition de véhicules terrestres, chaloupes et de moteurs hors-bord et les dépenses carburant doivent être adéquates.

## **VI. Remarques de conclusion**

Les objectifs de la Phase IV du LEWS ont été atteints avec la coopération et les contributions de toutes les parties prenantes et autres groupes d'intérêt. Les engagements du gouvernement et de ses organismes compétents, à la fois pendant et après la fin du projet, ont été des plus déterminantes. L'intérêt croissant des collectivités locales a également été des plus encourageants. Dans toute sa durée, le projet a reçu un bon appui et la collaboration de consultants, du personnel homologué, des chercheurs et des participants locaux. Une direction local efficace a été un facteur important dans la réussite et la pérennité des activités à base communautaire.

Sachant que le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement du projet, et plusieurs rapports techniques, le Comité pourrait considérer ce projet comme achevé à la réception d'un rapport d'audit financier satisfaisant.¶

### **(18) PD 294/04 Rev.3 (F) Étude et démonstration de l'aménagement des forêts secondaires dans les régions tropicales dans le but d'accroître les avantages économiques et écologiques -- Phase II (Chine)**

Budget et sources de financement :

Enveloppe budgétaire totale :		US\$	237 754
Total Budget OIBT :		US\$	180 373
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	170 373	
Gouvernement de la République de Corée :	US\$	10 000	

Gouvernement de la Chine :

US\$ 57 381

Agence d'exécution : Académie forestière du Guangdong

Session d'approbation : Session CIBT XXXIX, novembre 2005, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : août 2009 / prévue : 24 mois; réelle : 24 mois

## **I. Introduction**

Le Conseil a approuvé la première et la deuxième phase à sa 39e session le financement de la phase 1 a été acquis lors de la 40e session en juin 2006. La phase I a débuté en octobre 2007 et s'est achevée en novembre 2008. Le financement de la Phase II a été obtenu à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. Le texte de l'accord réglementant la mise en œuvre de la Phase II du projet a été signé le 23 mars 2009 par toutes les parties. Le premier décaissement des fonds a été effectué le 2 juillet 2009 et les activités du projet se sont conclues en août 2011.

## **II. Objectif du projet**

Ce projet vise à accélérer l'aménagement forestier durable par une meilleure gestion des forêts tropicales secondaires en Chine. Ses objectifs spécifiques sont : i) la création de forêts pilotes dans deux provinces sélectionnées en vue d'étudier et d'illustrer la gestion des forêts tropicales secondarisées, notamment par la plantation d'arbres et la valorisation des produits forestiers non ligneux ; et ii) la formation d'agents forestiers de villageois aux techniques de réhabilitation des forêts tropicales sédentarisées et la publication ainsi que la diffusion des résultats du projet.

## **III. Réalisations et produits du projet**

¶ Dans la mise en œuvre de la Phase II, le projet est axé sur la réalisation de l'objectif spécifique 2 (former le personnel forestier et des villageois aux techniques de réhabilitation des forêts tropicales secondaires publier et diffuser les résultats du projet) à la suite de l'achèvement de la Phase I qui avait visé la réalisation de l'objectif spécifique 1 (Créer des forêts pilotes dans deux provinces sélectionnées pour l'étude et la mise en démonstration de la gestion des forêts tropicales secondaires). Les réalisations et les résultats de la Phase II sont résumés comme suit:

### **Produit 1 : les arbres et végétaux introduits dans les secteurs pilotes ont été bien gérés et évalués.**

Afin de faciliter la croissance et le développement des végétaux introduits sur la station pilote, trois passes culturales et un épandage d'engrais ont été effectués de manière intensive en prévention des incendies, des attaques de ravageurs et des flambées épidémiques. Plusieurs observations ont été réalisées sur les placeaux d'échantillonnage permanent et les relevés ont été analysés afin de produire un bilan de la croissance des végétaux, du produit économique et des modifications qualitatives de la forêt. Les observations ont été effectuées pour un total de 82 essences dont 60 feuillus indigènes, 11 espèces exotiques feuillus, 2 espèces de rotins ou lianes, 7 espèces de plantes pharmaceutiques, 2 espèces de bambous, et 5 familles de pins Masson à forte production de résine. Les végétaux introduits affichent une bonne croissance et leur taux de survie global est supérieur à 80%, ce qui atteste un degré d'adaptation exceptionnel.

**Produit 2 Deux formations ont été organisées pour plus de 100 stagiaires.** La première, qui a eu lieu le 21 juillet 2010 à Guangzhou, a rassemblé 54 participants tandis que la deuxième, qui s'est déroulée à Nanning du 11 au 15 octobre 2010 a regroupé plus de 80 participants. Les participants ont appris les pratiques de gestion durable des forêts secondaires en Chine méridionale auprès du chef de projet, le professeur Zeng Linghai et d'autres experts.

**Produit 3 Un livre intitulé «Management of Secondary Tropical Forests» a été publié** avec le concours d'experts de divers instituts dont l'Université d'agronomie de Chine tropicale. Ce livre est sorti en juin 2011. Un site Web du projet (<http://www.tree-breeding-gaf.com>) a été créé pour présenter au monde entier les éléments de ce projet. Ce site a bénéficié d'un grand nombre de visiteurs et il joue un rôle important dans la promotion des réalisations du projet, la diffusion de ses publications et dans l'impact qu'il peut avoir sur le public. Le résultat du projet a également été présenté dans les stations de télévision locales avec la participation active du chef de projet. Un reportage spécial sur les travaux du projet a été produit par la station de télévision du comté de Jiangmen. Le résultat du projet a été présenté dans le cadre du neuvième

colloque sud sur la théorie et les pratiques de la gestion forestière durable qui s'est tenu du 12 au 14 décembre 2010.¶

#### **IV. Résultats et impacts**

Les bénéficiaires visés par le projet comprennent des agriculteurs locaux, des établissements d'enseignement et de recherche, des organismes de l'administration territoriale intervenant sur le dossier des forêts tropicales secondaires. En recourant au modèle de gestion communautaire des projets, les agriculteurs locaux ont participé directement à la création et à la gestion des districts pilote ; ils ont suivi des formations, et ont bénéficié de l'usufruit des récoltes des arbres plantés.

Les contributions du projet comprennent le projet de reboisement du bassin de la Dongjiang financé par Heroes2, entreprise de Hong-Kong. Extrait d'une déclaration de Raymond Yap, fondateur et PDG de Heroes2: « *Nous sommes maintenant en mesure de lancer le Heroes2 suivant le principe « Acheté-en un, plantez-en un », en mettant le pouvoir d'achat du consommateur à contribution pour le reboisement bassin de la Dongjiang. Merci à l'Académie des sciences forestières du Guangdong de l'assistance technique qu'elle nous a fournie* ». La démarche communautaire retenue par le projet permettra d'offrir aux agriculteurs locaux des incitations à participer à la plantation d'arbres et aux activités en cours destinées à conserver la santé de la forêt, dès lors qu'elle peut faire l'objet de prélèvement d'un éventail de produits non ligneux ainsi que de bois feuillus de grande valeur.

Les établissements d'enseignement et de recherche engagés dans la mise en œuvre de ce projet en ressortent mieux outillés avec des connaissances enrichies sur les opportunités et les défis de la restauration et la gestion des forêts tropicales secondaires en Chine méridionale. La détermination des démarches GDF les meilleures sur la base des résultats de la recherche scientifique ont été les questions clés. Le modèle de gestion à base communautaire cumulé de l'établissement et la gestion de sites de démonstration s'est révélé un outil efficace pour la participation communautaire. Connaissances et les pratiques optimales d'aménagement des forêts tropicales secondaires ont été améliorées grâce à des formations tout en sensibilisant le public à l'intérêt que présentent les forêts tropicales secondaires par la publication d'un livre et des reportages sur les travaux du projet dans les stations de télévision locales. Les administrations territoriales ont apporté un soutien fort à ce projet dans ses orientations, sa coordination, son organisation et sa mise en œuvre. Elles ont également développé une expérience d'aménagement des forêts tropicales secondaires qui ne manquera pas d'être utile lors de la révision des politiques publiques dans le sens du développement durable des forêts tropicales secondaires en Chine méridionale.

#### **V. Acquis d'enseignement et pérennisation**

Les principaux enseignements tirés de l'exécution du projet sont les suivants :

- La planification et la conception de programmes d'amélioration des forêts tropicales secondaires devrait se fonder sur une analyse approfondie du potentiel à fournir des incitations économiques; la plantation de végétaux non-ligneux et d'arbres est encouragée comme production et source de revenu d'appoint dans l'aménagement des des forêts tropicales secondaires;
- La définition et la conception d'un projet similaire doit prendre pleinement en compte la caractéristique que ses bénéficiaires reçoivent leur adhésion et participation pleines et entières;
- Davantage de recherche et d'applications optimales des modèles de gestion à base communautaire sont nécessaires pour assurer l'aménagement durable des forêts tropicales secondaires de Chine méridionale ;
- Les activités de projet qui favorisent la sensibilisation des populations riveraines aux forêts tropicales secondaires sont essentielles au travers de différents efforts dont des formations, des matériaux promotionnels et médiatique nouveaux au plan local;
- La pérennisation des acquis du projet sera renforcée par l'appui des collectivités territoriales combinée à l'amélioration des moyens d'existence des agriculteurs que leur procure la forêt;
- La coordination et la coopération entre les bénéficiaires du projet sont très importantes pour faire en sorte que l'exécution du projet retienne l'intérêt des partenaires et s'assure leur coopération proactive;
- Le suivi et l'évaluation de l'exécution des projets grâce à des bilans internes réguliers contribuent à leur bonne exécution du projet; le bureau de la direction du projet renouvelait ses diagrammes de réalisation tous les 10 jours.

La pérennité du projet a été renforcée avec la participation continue de communautés locales à la conduite des plantations. Les communautés bénéficiaires participantes ont désormais la possibilité de récolter des produits forestiers non ligneux qui leur procure un revenu d'appoint et contribue ainsi à pérenniser leurs moyens d'existence. Il est prévu que vingt ans après ce projet, des arbres précieux seront prêts à la récolte forestière et offriront aux riverains des sources de revenu supplémentaires. Ce projet a créé une plateforme pour faire avancer la gestion durable des forêts secondaires en Chine méridionale avec la participation active des communautés locales.

La loi nouvellement promulguée, intitulée « Promotion intégrée de la réforme foncière des forêts des collectivités appartenant à l'Etat », met plus particulièrement en exergue le régime d'aménagement forestier des agriculteurs. Il apparaît clairement que la capacité technique des parties prenantes au projet que sont les collectivités territoriales et les populations des villages s'est accrue grâce à ce projet et que cela contribuera à l'application effective de la loi et des politiques publiques touchant les forêts tropicales secondaires. La volonté politique et le soutien continu de la collectivité territoriale et de ses organismes compétent seront importants pour la pérennisation des activités à base communautaire..

## **VI. Remarques de conclusion**

Globalement, le projet est parvenu à son objectif et a livré les produits correspondants grâce notamment à une surveillance efficace de son exécution. Le projet a contribué à promouvoir la participation des communautés locales en tenant compte de la faisabilité économique du reboisement en Chine méridionale.

Sachant que le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement du projet et plusieurs rapports techniques, le Comité pourra considérer ce projet comme achevé à la réception d'un rapport d'audit financier satisfaisant.

### **(19) PD 346/05 Rev.2 (F) Conservation et reconstitution de terres dégradées dans les unités agricoles familiales dans l'Est de l'Amazonie brésilienne**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	515 700
Budget OIBT :		US\$	324 000
Gouvernement du Japon :	US\$	324 000	
COUNTERPART :		US\$	191 700

Agence d'exécution : EMBRAPA Amazonie orientale

Session d'approbation : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : octobre 2007 / 24 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : décembre 2011 (CRFXLIV)

Le projet a été approuvé et financé dans son intégralité par le Conseil lors de sa trente-huitième session en juin 2005. L'accord final réglemantant l'exécution du projet a été signé en mai 2007. À la soumission du premier plan des opérations annualisé accompagné d'un avis que le projet était sur le point de débiter, le premier virement des fonds a été opéré en octobre 2007.

L'objectif de ce projet de contribuer à la reconstitution des secteurs dégradés se trouvant sur des terres appartenant à des exploitations familiales en Amazonie orientale, grâce au renforcement des moyens des paysans présents dans le secteur du projet, la mise en réseau de partenariat englobant les paysans concernés, des étudiants, des établissements de recherche et des associations de producteurs désireux de contribuer à la réhabilitation des forêts dégradées. Ce projet prévoit également la mise en place et le suivi de zones pilote ou doivent être mis en œuvre divers dispositifs et un examen de la législation actuelle visant à freiner le déboisement et favoriser la réhabilitation des espaces dégradés. Le projet prévoit d'associer à ses travaux 150 foyers paysans et de créer 20 zones expérimentales, dont neuf feront l'objet d'une observation

suivie dans le cadre de laquelle seront recueillies et traitées des informations sur la biophysique et la chimie des terrains.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les deux rapports d'étape les plus récents présentés en mars et septembre 2011, et la troisième réunion du Comité directeur du projet tenue en mai 2011, ainsi que la communication entre l'AE et le délégué de l'OIBT pour l'Amérique latine, l'avancement de ce projet peut être résumé par ses principaux acquis comme suit:

On peut considérer que l'exécution du projet se déroule normalement, ses activités étant effectuées avec les producteurs. Il est intéressant de mentionner comme caractéristique forte de ce projet ses liens avec les travaux universitaires, générant diverses publications scientifiques et techniques ainsi qu'une thèse de master en science, résultat bénéfique pour les deux parties : pour le projet lui-même de par la disponibilité d'étudiants bien préparés pour son travail, et pour les étudiants de par les éléments non publiés pour leur travail et les bourses de financement. Le coordonnateur du projet est aussi le directeur des travaux universitaires.

Bien que l'exécution du projet suive indiscutablement son cours normal, il convient de noter les difficultés de coordination qui handicapent la production dans les délais requis de rapports d'activités cohérents ainsi que le bon accomplissement des procédures administratives comme, par exemple, la production de pièces justificatives des lettres de non objection.

**(20) PD 350/05 Rev.2 (F)      Systèmes de production et de lutte intégrée contre les insectes foreurs pour l'établissement réussi de plantations de méliacées dans la province du Yucatan et à Veracruz du Mexique**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	575 871
Budget OIBT :		US\$	366 271
Gouvernement du Japon :	US\$	346 271	
Gouvernement de Finlande :	US\$	20 000	
Gouvernement du Mexique :		US\$	209 600

Agence d'exécution : Institut national de recherche forestière, agricole et animale (INIFAP)

Session d'approbation : Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida (Mexique)

Date de lancement et durée : février 2007 / 36 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation jusqu'à juillet 2011 (CRFXLIII)  
d'achèvement du projet :

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa quarantième session en juin 2006 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la même session. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée en août 2006. À la soumission du premier plan des opérations annualisés, le premier virement des fonds a été opéré en janvier 2007.

L'objectif d'ensemble de cette proposition de projet est l'obtention d'une production durable de bois tropicaux au Mexique par le développement, la mise en œuvre et le transfert aux forestiers d'un système intégré de contrôle des ravageurs, lesquels freinent aujourd'hui l'installation de plantations de cèdres espagnols et d'acajou d'Amérique dans le Mexique tropical. De manière plus spécifique, la proposition envisage de mettre au point et de promouvoir un dispositif de lutte intégrée contre les ravageurs (insectes foreurs des pousses) dans les jeunes plantations de méliacées, notamment par des interventions sylvicoles, en vue de permettre aux sylviculteurs de la péninsule du Yucatan et de Veracruz de faire réussir leurs plantations en pérennisant leur production de bois tropicaux et de parfaire un modèle opérationnel de mise au point et adoption de techniques à mettre en œuvre dans la conduite de plantations villageoises de méliacées avec la participation directe de producteurs et de techniciens ; ce modèle devant notamment servir à créer 12 plantations pilotes dans la péninsule du Yucatan et la région de Veracruz.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en février et août 2011, et la réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue en avril 2009, l'avancement de l'exécution du projet peut être résumé par produits comme suit :

### **1. Validation des méthodes de lutte directe contre *H. grandella* et *C. yucatanensis* en déterminant leur efficacité par rapport aux coûts**

75% des activités nécessaires pour réaliser ce produit ont été effectuées à ce jour dans les termes suivants :

- La surveillance se poursuit sur deux stations expérimentales de plantation d'un hectare touchées par les ravageurs et identifiées pour validation au Campeche et au Quintana Roo;
- Plusieurs essais sylvicoles devant tester la résistance des plants de *Cedrela odorata* aux ravageurs dans différentes conditions ont été mis en place dès le lancement du projet. Les traitements devant être validés dans le cadre de cette étude reposent sur i) les composantes génétiques de *Cedrela odorata* (descendance), ii) la lutte par des agents biologiques (*Beauveria bassiana* et *Metarhizium fungus*), et iii) des traitements contrôlés utilisant des insecticides organiques (Neem) et chimiques (Novaluron). Les applications se poursuivent à rythme mensuel. Une première tentative d'utiliser des ovocides a été écartée, car il a été constaté que la majeure partie des effets de ce produit intervenait au stade larvaire de *Hypsipyla grandella* ; et ;
- Un total de 4 000 plants certifiés ont été plantés dans deux nouvelles stations il y a environ un an afin de valider la composante génétique des essais ; et
- Les stations et essais sélectionnés continuent de faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation réguliers, et certains résultats préliminaires sont déjà en cours d'obtention.

### **2. Surveillance des dégâts et de l'action des ravageurs destinée à recueillir des informations sur la biologie des foreurs des méliacées dans le secteur étudié**

75% des activités nécessaires pour obtenir ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit:

- 12 stations de plantations ont été créées en vue d'assurer un suivi des dégâts provoqués par les ravageurs sur un large éventail de conditions géographiques, climatiques et édaphiques dans quatre États mexicains : Campeche, Quintana Roo, Yucatan et Veracruz ; ;
- des méthodes ont été mises au point pour mener une recherche fondamentale sur la biologie de la mineuse des pousses, devant porter notamment sur le degré des attaques infligées aux végétaux, et les réactions de ce ravageur aux différentes méthodes de piégeage et facteurs environnementaux ; et
- La collecte des données se poursuit pour les études susdites et elles sont analysées périodiquement, et des résultats préliminaires sont en cours d'obtention.

### **3. Identification et propagation des génotypes de méliacées résistants aux insectes foreurs**

75% des activités nécessaires pour obtenir ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit:

- Des tournées d'inspection devant servir à identifier les génotypes résistants et à permettre la sélection d'individus sont régulièrement effectuées. Une première série de 200 arbres ont été présélectionnés dans ces tournées avant de faire l'objet d'une seconde évaluation qui a permis de dégager 46 individus considérés comme résistants à *H. grandella* ;
- Les premières boutures des arbres existants précités ont été considérées comme constituant un matériau reproducteur de premier choix mais les problèmes apparaissant, il a été procédé à des greffes au lieu de bouturages. Deux banques de clones ont été créées : une à la station expérimentale d'El Palmar à Veracruz, comptant 30 génotypes, l'autre à la station expérimentale de Mococho Bacalar dans le Yucatan, comptant 12 génotypes ;
- 46 génotypes présentant de bons taux de croissance et des potentiels de tolérance à *H. grandella*, ont été sélectionnés : 30 à la station expérimentale d'El Palmar et 16 à la station expérimentale de San Felipe Bacalar, et ces lots font l'objet de trois essais génétiques ; et; and
- Les essais sont périodiquement contrôlés et évalués, et certains résultats préliminaires sont déjà en cours d'obtention.

Le Comité pourra noter que si la plupart des activités du projet progressent de manière satisfaisante, certaines accusent des retards, notamment en raison des difficultés rencontrées dans le clonage de génotypes de *Cedrela odorata* et dans la recherche d'entreprises de reboisement partenaires qui se porteront volontaires pour créer des parcelles témoins, car les ravageurs ont tendance à pénétrer dans leurs

plantations traitées. À cet égard, l'agence d'exécution a envisagé de solliciter une extension de durée jusqu'en juillet 2012, sans financement supplémentaire, devant lui permettre de mener à bien le projet, et à cet effet elle a déposé au Secrétariat une demande officielle et une justification relatives à l'extension de durée susdite, accompagnées des amendements budgétaires requis et d'un plan d'exploitation annualisé mis à jour, en vue de mener à leur terme les activités du projet. Le Secrétariat a examiné le dossier et a considéré que sa teneur justifiait la demande et sollicite du CRF qu'il lui accorde son aval.

La deuxième réunion du Comité directeur du projet est prévue pour les premières semaines de 2012.

**(21) PD 351/05 Rev.1 (F) Critères et indicateurs d'évaluation de la durabilité de gestion des forêts tropicales au Mexique (Plaines du littoral Sud-Est : Golfe du Mexique et péninsule du Yucatan)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	696 225
Budget OIBT :		US\$	514 653
Gouvernement du Japon :	US\$	474 653	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	10 000	
Gouvernement de Finlande :	US\$	30 000	
INIFAP :		US\$	181 572

Agence d'exécution : Institut national de recherche forestière, agricole et animale (INIFAP)

Session d'approbation : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : juillet 2006 / 24 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation jusqu'à mars 2011 (CRFXLIII)  
d'achèvement du projet :

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-huitième session en juin 2005 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la trente-neuvième session en novembre 2005. La convention régissant l'exécution du projet a été signée en avril 2006. Le plan des travaux détaillé ayant été déposé, de même qu'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, le premier décaissement de fonds a été effectué en juin 2006.

Ce projet vise à renforcer, encourager et évaluer l'aménagement forestier tropical au Mexique, en vue d'atteindre l'Objectif OIBT 2000 et d'accomplir le Plan de développement forestier du Gouvernement mexicain, de telle sorte que le commerce international puisse s'opérer avec des matières premières issues de forêts gérées et certifiées selon des critères et indicateurs qui expriment la durabilité de cette ressource.

De manière générale, la proposition vise à élaborer des programmes de gestion orientés vers la conservation et l'exploitation durables des forêts tropicales dans le Sud-Est du Mexique (Los Tuxtlas, Chimalapas, Selva Lacandona, Centla, Calakmul, Tekax, et Sián Kaán). De manière plus spécifique, elle envisage un transfert des connaissances aux communautés Ejido, qui sont propriétaires des ressources des forêts tropicales dans ces régions, pour élaborer et appliquer des C&I locaux spécifiques leur permettant d'apprécier et de suivre leur progression vers la gestion forestière durable.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en février et septembre 2011, l'avancement de l'exécution du projet peut être résumé par produits comme suit :

**1. Modes d'évaluation de la gestion forestière conçus à la mesure des conditions que connaissent les forêts tropicales**

Ce produit a été obtenu avec succès à 100%, grâce aux activités, à savoir:

- Sept diagnostics des ressources forestières et écologiques des formations humides et sub-humides ont été menés à terme et publiés pour onze périmètres des sept États fédéraux suivants : Veracruz, Oaxaca, Tabasco, Chiapas, Campeche, Yucatan et Quintana Roo;
- Deux équipes multidisciplinaires et inter-institutionnelles, l'une affectée à la Région du Golfe, l'autre à la Péninsule du Yucatan ont été constituées et formées aux C & I ; et
- Plusieurs ateliers à l'échelon de l'État et d'échelon régional ont été organisés pour développer de manière systématique les C&I pour les régions du golfe du Mexique et du Yucatan, avec la participation de membres des ejido, des autorités, la collaboration d'experts techniques, d'universitaires et de membres d'ONG.

**2. C&I locaux validés avec une vision d'ensemble des systèmes écologiques, économiques et sociaux requis pour évaluer la gestion des forêts tropicales**

Soixante pour cent des activités nécessaires pour atteindre ce résultat ont été réalisées à ce jour, comme suit:

- Les équipes multidisciplinaires et interinstitutionnelles des deux régions ont passé en revue les C&I de l'OIBT et ceux produits dans d'autres pays, en usant de méthodes analytiques, de débats et en recherchant le consensus, et ont élaboré une "liste de référence (matrice)" des C&I pour les forêts tropicales du Mexique;
- Dix-neuf ateliers ont été organisés pour permettre aux membres des Ejido et aux experts techniques de préparer 14 corps de C&I, un par État, en s'appuyant sur la "liste de référence" qui avait été dressée;
- Sur les 14 lists mentionnées supra, un corps de C&I spécifiques à chacun des sept États est en cours de finalisation suivant des modalités participatives;
- Un modèle d'évaluation de la durabilité est en cours de développement pour les forêts tropicales du Mexique en utilisant les résultats et conclusions de l'élaboration des C & I dans les régions participantes de Los Tuxtlas, Veracruz, Central, Tabasco; Chimalapas, Oaxaca; Lacandone, Chiapas; Calakmul, Campeche; Tekax, Yucatán et Si'an Ka'an, Quintana Roo ; et Un corps principal de C&I pour le Mexique est en cours d'élaboration.

**3. Agents du changement (résidents des ejidos, experts techniques et personnel de direction) formés à l'utilisation des C&I servant au suivi de la pérennisation des forêts tropicales**

- Les programmes de formation ont été organisés pour l'application de sept (7) C & I de gestion durable des forêts tropicales spécifiques aux Etats de la Fédération, en cours d'élaboration dans le cadre du projet;
- Des matériaux de diffusion et de formation sont en cours de production ayant trait à l'application des C & I visant les membres des ejidos, des experts techniques et des universitaires.

Le Comité pourra noter que si la plupart des activités du projet progressent de manière satisfaisante, certaines ont subi des retards, ce qui s'explique principalement par la nature participative des travaux auxquels sont associés les Ejidos. À cet égard, le Comité pourra noter que l'agence d'exécution envisage de solliciter une prorogation jusqu'en septembre 2012, sans financement supplémentaire, ce qui doit lui permettre de mener à bien le projet, et qu'à cet effet a déposé au Secrétariat une demande officielle et une justification relatives à l'extension de durée susdite, accompagnées des amendements budgétaires requis et d'un plan d'exploitation par année actualisé, qui doit conduire à leur terme les activités du projet. Le Secrétariat a examiné le dossier et a considéré que sa teneur justifiait la demande et sollicite du CRF qu'il lui accorde son aval.

La deuxième réunion du Comité directeur du projet est prévue pour le début de 2012.

**(22) PD 360/05 Rev.2 (F) Imagerie aérienne numérique, multispectrale et tri-dimensionnelle, pour le suivi de la gestion et de la conservation des forêts en République du Congo (République du Congo)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 267 395
Budget OIBT :	US\$	610 000

Gouvernement du Japon :	US\$	400 000	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	180 000	
Gouvernement of France :	US\$	20 000	
Gouvernement de la Norvège :	US\$	10 000	
Gouvernement de la République du Congo :	US\$		411 346
Winrock International :	US\$		154 500
Agence d'exécution :	Winrock International en collaboration avec le Centre National d'inventaires et d'aménagement des Ressources Forestières et Fauniques, et la Wildlife Conservation Society		
Session d'approbation :	Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)		
	Session CIBT XL, juin 2006, Mérida (Mexique) [aval accordé à la version révisée avec le budget OIBT réduit au montant déjà assuré par les bailleurs de fonds]		
Date de lancement et durée :	02 avril 2007 / 24 mois		
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Première prorogation : décembre 2010 (NOLF.10-0155) Deuxième prorogation : décembre 2011 (NOLF.11-0046)		

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-huitième session en juin 2005 à Brazzaville (Congo), et partiellement financé à la même session, la hauteur de financement pourvue par l'OIBT étant inférieure de 91 549 \$EU à l'enveloppe approuvée. La version révisée du projet intégrant un budget OIBT révisé et ramené à 610 000 \$EU, soit le montant déjà acquis auprès des bailleurs de fonds, a été avalisée par le Conseil à sa quarantième session à Mérida (Mexique). La convention réglementant l'exécution du projet a été dûment conclue le 10 octobre 2006 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en avril 2007. Une prorogation de six mois de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en décembre 2011 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet vise à faire en sorte que le bois d'œuvre congolais destiné à l'exportation assure un revenu durable par un meilleur accès aux marchés soucieux que la matière première proposée provienne de forêts en gestion durable. De manière spécifique, il vise à mettre à disposition un système transparent de suivi des forêts au service de la gestion durable des forêts du Congo à l'échelon national et à celui des unités forestières d'aménagement.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon le rapport d'activités le plus récent remis par l'agence d'exécution, et les dernières informations communiquées par celle-ci, l'état d'avancement des travaux de cet avant-projet peut être résumé comme suit :

- Les descentes de terrain utiles la vérification des images numériques utiles à l'analyse des stocks de carbone se sont poursuivies avec l'analyse des données de terrain devant permettre de déterminer la corrélation entre les stocks de carbone et la dimension de la canopée, pour les forêts de la République du Congo ;
- Le recueil de données de terrain relatives à la corrélation entre les stocks de carbone et la dimension de la canopée s'est poursuivi dans les stations du projet à proximité de Pointe-Noire;
- La poursuite de la collaboration entre le projet et le personnel de terrain de WCS, pour l'élaboration des principaux indicateurs de l'habitat, concernant les aspects de ce projet relatifs à la surveillance de la biodiversité ; et
- L'élaboration de rapports sur les activités sur le terrain a débuté en collaboration avec les techniciens de l'Agence nationale de collaboration (CNIAC).

La conclusion de l'exécution du projet a encore été reportée, à décembre 2011 cette fois. La cinquième réunion du PSC était prévue pour octobre 2011.

**(23) PD 367/05 Rev.2 (F) Promotion de l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales dans les plantations forestières du Congo (République du Congo)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	187 226
Budget OIBT :	US\$	143 856
Gouvernement of France :	US\$	60 000
Gouvernement du Japon :	US\$	83 856
UR2PI :	US\$	34 370
ECO Corp. :	US\$	9 000
Agence d'exécution :	Unité de recherche sur la productivité des plantations industrielles (UR2PI) en collaboration avec la Direction générale de l'économie forestière (DGEF)	
Session d'approbation :	Session CIBT XXXIX, novembre 2005, Yokohama (Japon)	
Date de lancement et durée :	30 janvier 2009 / 12 mois	
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Première prorogation : juillet 2010 (NOLF.10-0155)	

Le Conseil a approuvé ce projet à sa 39e session à Yokohama (Japon) en novembre 2005, et le financement destiné à permettre son exécution a été promis en partie lors de la 40e session de juin 2006, pour un montant de 50 000 euros. Le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds prévus pour couvrir la contribution totale de l'OIBT seraient versés sur le Compte spécial. Le financement intégral a été assuré lorsque le solde a été mis à disposition par la France en août 2007. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 7 septembre 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en janvier 2009. Une prorogation de six mois de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en juillet 2010, sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

L'objectif de ce projet est de contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à la réduction de la pauvreté par l'application de principes aménagistes de base dans les forêts artificielles du Congo. De manière spécifique, il vise à mettre au point un ensemble de critères et indicateurs de la gestion durable s'appliquant aux forêts artificielles au Congo en se fondant sur les Directives OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts tropicales artificielles.

**L'agence d'exécution a remis le rapport d'achèvement. Il doit être déclaré projet achevé lors de la réception du dernier rapport d'audit financier. Le Secrétariat prie l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier dans ses meilleures délais, au plus tard en mars 2012.**

**(24) PD 372/05 Rev.1 (F) Contribution à la réhabilitation des forêts dans les zones du territoire thaïlandais touchées par la catastrophe du Tsunami (Thaïlande)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 133 640
Budget OIBT :	US\$	790 020
Gouvernement du Japon (BPF-A)	US\$	230 020
Gouvernement of Switzerland	US\$	500 000
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000
Gouvernement de la République de Corée :	US\$	10 000
Gouvernement de Thaïlande :	US\$	343 620
Agence d'exécution :	Institut environnemental thaïlandais	
Session d'approbation :	Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)	

Date de lancement et durée : juillet 2008 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Prorogation jusqu'à janvier 2013 (NOLF.11-0108)

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-huitième comme projet d'aide aux victimes du Tsunami, et il a reçu son financement intégral à la 39ème session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au gouvernement de Thaïlande le 17 février 2006 pour signature et a été dûment signé par toutes les parties le 3 juillet 2007. Le premier décaissement de fonds a été effectué le 11 juillet 2008. La durée du projet a été prolongée jusqu'en janvier 2013 afin de permettre à ce dernier d'atteindre pleinement ses objectifs, sans apport de fonds supplémentaire.

Ce projet vise à contribuer à la réhabilitation à long terme des ressources forestières du littoral. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : i) entamer l'élaboration d'un aménagement des ressources du littoral confié aux collectivités riveraines en vue d'augmenter la contribution des forêts à la sécurité écologique ; et ii) promouvoir l'exploitation du bambou dans les zones touchées par le Tsunami afin de couvrir les besoins à moyen et à long terme en matière de construction d'habitat rural.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon le rapport d'activité du projet transmis par l'agence d'exécution en août 2011, l'état des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- Un guide pratique d'aménagement des forêts littorales destiné à accroître leur sécurité écologique a été préparé. Un programme de formation à la gestion des forêts littorales a été mené à bien.
- Poursuite des consultations avec les groupes communautaires de gestion forestière qui travaillent pour 600 ha de forêts communautaires. Des plantations de mangrove ont été effectuées dans quatre endroits: Kapoer Bay et littoral de Naka ; littoral de Kuraburi, île Koh Kor Khao, et Kuk Kak Beach dans les provinces de Ranong et Phang-nga.
- Participation à un colloque national sur le bambou destiné à prendre connaissance des nouveaux développements de produits et de partager un projet de construction logements en bambou; poursuite de la recherche et développement en matière de plantation, gestion et utilisation du bambou dans les stations du projet
- Poursuite du renforcement des activités de sensibilisation du public, notamment l'éducation de groupes de jeunes déscolarisés. Ces groupes sont les suivants : Groupe de jeunes de la baie de Kapoer, Groupe de jeunes de Tambon Naka, Groupe de jeunes de Ban Thung Rak / Bang Tip, Groupes de jeunes de Ban Nai Ban Mogen et de Koh Kor Khao.

Le lancement des travaux relatifs à l'objectif spécifique 1 a été longuement retardé en raison d'une procédure interne de l'Agence d'exécution concernant l'engagement d'un collaborateur. Se fondant sur la recommandation de la réunion du Comité directeur du projet en décembre 2010, la prorogation de durée du projet a été accordée jusqu'au janvier 2013 pour permettre la réalisation effective de l'objectif du projet.

**(25) PD 376/05 Rev.2 (F) Mettre au point et promouvoir un système de suivi de l'information à l'appui du développement durable des ressources dendrologiques hors les forêts à l'échelon des sous-districts en Thaïlande (Thaïlande)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	718 487
Budget OIBT :		US\$	462 645
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	439 645	
Gouvernement d'Australie :	US\$	13 000	
Gouvernement de la République de Corée :	US\$	10 000	
Gouvernement de Thaïlande :		US\$	255 842

Agence d'exécution : National Park, Wildlife and Plant Conservation Department de Thaïlande (DNP)

Session d'approbation : Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida du Yucatán (Mexique)

Date de lancement et durée : décembre 2008 / 36 mois

Le projet a été approuvé à la 40ème session du Conseil et financé en intégralité lors de cette même session. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 29 janvier 2008. Le premier décaissement de fonds a eu lieu le 5 septembre 2008.

Le projet a pour but de contribuer au développement durable des ressources dendrologiques hors les forêts (TROF) en vue d'en maximiser les avantages socioéconomiques et culturels pour les populations rurales de Thaïlande. Son objectif spécifique est d'élaborer et de promouvoir des procédures d'état des lieux et celles d'un inventaire initial de ces ressources aisément accessibles, et de permettre une surveillance de l'information sur l'extension des TROF, leurs diversité et abondance, en vue d'étayer les décisions nationales sur la gestion durable des TROF, l'exploitation durable des sols et la planification du développement économique à l'échelon des sous-districts.

L'état des travaux du projet depuis la quarante-quatrième session du Comité, tel qu'il ressort du rapport d'activité remis par l'agence d'exécution en août 2011, peut être résumé comme suit :

- Deux zones de démonstration du projet ont été créées: l'une dans la province du Nord-Est d'Ubon Ratchatani, l'autre dans la province méridionale de Chumpon. L'échantillonnage de secteur (zones aux arbres dispersés) l'échantillonnage de parcelles à superficie fixe (forêts communautaires) sont appliqués au canton de Nong Lao.
- L'inventaire et la surveillance des arbres hors forêts (TROF) dans les deux zones de démonstration du projet sont en cours avec l'achat d'images satellites (notamment celui d'images haute résolution Quickbird) pour la zone du projet pilote destiné à permettre la cartographie et la localisation des échantillons au sol.
- Deux membres du personnel chargés de la démonstration ont été recrutés. Ils ont tous deux été formés à l'exécution des travaux d'inventaire de terrain et à la cartographie TROF.
- Un projet de rapport technique (Rapport technique n° 6) est en préparation. Ce rapport présente les objectifs du projet pilote, sa méthodologie, ses résultats (statistiques), conclusions et recommandations.

Le projet est légèrement en retard sur son calendrier. Le lancement de l'activité 3.1 (Création de zones de démonstration) a été légèrement retardé, et de même l'activité 3.2 (Formation du personnel de démonstration). Il est prévu que l'agence d'exécution accélérera ces activités avec l'achat de plus ample équipement de terrain, notamment le GPS, et l'embauche de travailleurs temporaires (commis) devant prêter leur collaboration aux travaux d'inventaire.

#### **(26) PD 377/05 Rev.3 (F) Développement du clonage du samba, de l'acajou et du tiokoué (Côte d'Ivoire)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	648 194
Budget OIBT :	US\$	421 060
Gouvernement du Japon :	US\$	421 060
Gouvernement de Côte d'Ivoire :	US\$	227 134

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Session d'approbation : Session CIBT XLI, novembre 2006, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 15 décembre 2008 / 36 mois

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante et unième session à Yokohama (Japon) en novembre 2006, et son financement intégral a été accordé à la quarante-troisième session à Yokohama (Japon) en novembre 2007. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 23 juin 2008 lors d'une visite officielle du Directeur exécutif en Côte d'Ivoire. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en décembre 2008.

L'objectif de ce projet est « la diversification des essences de plantation en Côte d'Ivoire ». Le projet contribuera à la diversification des essences de plantation en Côte d'Ivoire grâce à la création d'un programme d'amélioration des techniques de clonage et de production de plants qui visent à accélérer le développement de plantations industrielles d'Obéché, d'acajou d'Afrique et de Tiokoué. De manière spécifique, ce projet vise à élaborer des stratégies visant à garantir une offre régulière de matériel de plantation sélectionné et amélioré (Obéché/Samba, Acajou d'Afrique et Tiokoué) devant être exploité dans des programmes de reboisement.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les derniers comptes rendus de l'agence d'exécution, l'exécution du projet a été perturbée par les troubles sociopolitiques post-électorales qui ont duré de novembre 2010 à juin 2011. Les activités du projet ont repris en juillet 2011.

La troisième réunion du Comité technique du projet est prévue pour novembre 2011. Une prolongation du projet était prévue, après avoir évalué les impacts des troubles sociopolitiques post-électorales.

#### **(27) PD 383/05 Rev.2 (F) Développement des forêts communautaires au Gabon (Gabon)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	899 832
Budget OIBT :		US\$	594 432
Gouvernement du Japon :	US\$	514 432	
Gouvernement of France :	US\$	60 000	
Gouvernement de la Norvège :	US\$	20 000	
Gouvernement of Gabon :		US\$	305 400

Agence d'exécution : *Direction générale des eaux et forêts*

Session d'approbation : Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida du Yucatán (Mexique)

Date de lancement et durée : 19 mars 2009 / 36 mois

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarantième session à Mérida (Mexique) en juin 2006. Le financement n'avait pas été alloué alors, il a cependant été financé en intégralité à la quarante et unième session du Conseil en novembre 2006 à Yokohama (Japon). La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 13 mars 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en mars 2009.

Le projet a pour finalité de contribuer au développement du domaine forestier rural, à l'organisation des terroirs villageois et à la lutte contre la pauvreté dans les populations rurales par l'aménagement de forêts communautaires. Les objectifs spécifiques sont de faire l'expérience de trois forêts villageoises pilotes et d'élaborer des lignes directrices GDF pour les forêts communautaires à partir des forêts expérimentales modèles.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et en conformité avec les comptes rendus mis à jour de l'agence d'exécution, la plupart des activités du projet ont été retardées en raison du retard dans la sélection d'un consultant international en forêts communautaires. La deuxième réunion de comité directeur était prévue pour décembre 2011 et elle devrait être l'occasion d'aborder la question de la sélection d'un consultant international sur les forêts communautaires.

#### **(28) PD 396/06 Rev.2 (F) Stratégie de mise en valeur des forêts artificielles : démarche de résolution des conflits en Indonésie (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	645 694
Budget OIBT :		US\$	508 234
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	493 234	
Gouvernement de la Norvège :	US\$	15 000	

Gouvernement d'Indonésie (en US\$ 137 460  
nature) :

Agence d'exécution : Direction de la gestion des plantations forestières du Ministère des Forêts en collaboration avec l'Office provincial des forêts de Jambi et les services forestiers provinciaux du Sud-Kalimantan

Session d'approbation : Session CIBT XLI, novembre 2006, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : décembre 2007 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation jusqu'à mai 2011 (NOLF 10-0235)  
Deuxième prorogation du projet jusqu'en novembre 2011 (NOLF.11-0089)

Le projet a été approuvé et financé en intégralité à la 41e session du Conseil. La convention régissant l'exécution du projet a été transmise au gouvernement indonésien le 18 juillet 2006 pour signature et elle a été dûment signée par toutes les parties le 7 décembre 2006. Le premier décaissement de fonds a été opéré le 21 novembre 2007. La prolongation du projet jusqu'à mai 2011 a été accordée afin de permettre la pleine réalisation des résultats escomptés sans apport de fonds supplémentaires. La deuxième prolongation de la durée du projet a été accordée jusqu'au novembre 2011.

Ce projet s'inscrit dans le sillage de l'avant-projet achevé PPD 56/02 Rev.1 (F) « Renforcement central des institutions infra-nationales en vue d'accroître le développement des forêts artificielles à Jambi et dans le Sud-Kalimantan en Indonésie ». Il vise à accroître la production de bois extraite des plantations forestières en vue de répondre à la demande croissante de produits ligneux émanant du marché intérieur comme des marchés d'exportation, en réduisant ainsi la dépendance à l'égard des forêts naturelles. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : i) mettre au point une démarche concertée et collaborative de conduite des plantations forestières ; et ii) créer les conditions de l'adoption de cette approche par les acteurs.

L'état des travaux du projet depuis la quarante-quatrième session du Comité, tel qu'il ressort du rapport d'activité remis par l'agence d'exécution en août 2011, peut être résumé comme suit :

- Des améliorations sont en cours pour la stratégie, le cadre juridique et un mécanisme pratique de développer la gestion collaborative des forêts de plantation comme modalité de résolution des conflits qui avait été mise au point à un stade précoce du projet. Les activités prévues comprennent deux réunions de synthèse dans les provinces de Jambi et du sud Kalimantan, et un séminaire national au ministère des Forêts à Jakarta avant la fin du projet.
- Deux sites de démonstration ont été créés. Dans le sud Kalimantan le développement du marché de l'arbre sengon a été un problème, et il fut envisager de remplacer le sengon par d'autres essences comme l'acajou et Gmelina spp ou même Karet (Hevea spp.) Dans la province de Jambi, la politique gouvernementale de promotion de l'essence arborée jelutung (Dyera lowii) recueille l'adhésion de la communauté locale. Les plantations de jelutung devraient pouvoir prendre la place des plantations de palmiers oléagineux chez les population désireuses de d'investir dans des plantations.
- Les activités sur le terrain se sont poursuivies avec la collecte de davantage de données et d'informations sur les besoins de la communauté et ceux d'autres parties prenantes, ainsi que sur leurs activités, perceptions et participation au développement de la foresterie, en particulier dans le développement des plantations forestières.
- Les services forestiers provinciaux de Jambi et du Sud Kalimantan ont été encouragés à promouvoir le cadre d'aménagement en collaboration des plantations forestières comme dispositif de résolution sociale des litiges dans le développement des plantations forestières. Les programmes de formation et de vulgarisation sont encouragés à augmenter en permanence les capacités des membres du groupe des agriculteurs et celles des institutions en vue d'assurer la pérennisation du projet.

Toutes les activités du projet ont été réalisées dans le respect du cahier des charges du projet. L'agence d'exécution s'emploie à améliorer les produits techniques du projet, dont la stratégie de gestion en collaboration des plantations forestières en Indonésie. Il est prévu que les activités du projet touchent à leur fin en décembre 2011.

**(29) PD 405/06 Rev.3 (F) Gestion responsable des forêts et commerce avec les communautés autochtones Emberá-Wounaan du district de Cémaco à Darien au Panama**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	967 992
Budget OIBT :	US\$	520 992
Gouvernement du Japon :	US\$	520 992
Communautés :	US\$	108 400
WWF-CA :	US\$	195 800
ANAM :	US\$	142 800

Agence d'exécution : Fonds mondial pour la nature, WWF-Amérique centrale

Session d'approbation : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : octobre 2008 / 24 mois

Nouvelle date approuvée Prorogation jusqu'à octobre 2011 (NOLF.11-0113)  
d'achèvement du projet :

Le Conseil a approuvé ce projet lors de la quarante-deuxième session en mai 2007 et son financement intégral a été promis à la quarante-troisième session en novembre 2007. La convention devant réglementer l'exécution du projet a été dûment signée en septembre 2008. À la réception d'un accord multilatéral passé entre le Congrès général Emberá-Wounaan, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et l'ANAM, le premier Plan annuel des opérations, une demande de non-objection au recrutement des cadres du projet et un avis que le projet est prêt à débiter, la première tranche de financement a été décaissée en octobre 2008.

Cette proposition de projet a été élaborée pour donner effet aux recommandations de la mission technique OIBT dépêchée au Panama en août 2004 qui avait entre autres souligné l'importance de transposer dans d'autres communautés du territoire Emberá-Wounaan le modèle de gestion forestière et de commerce responsable élaboré par le WWF chez les populations de la rivière Tupiza. De manière générale, ce projet vise à accroître le volume national de bois destiné à la transformation et à promouvoir la commercialisation des produits tirés de forêts en gestion durable dans le territoire autochtone Emberá-Wounaan. Il vise parallèlement à renforcer la compétitivité du secteur forestier panaméen en garantissant à sa filière bois des approvisionnements de matières premières prélevées dans des forêts bien gérées, en y associant des groupements autochtones organisés en entreprises.

La stratégie de ce projet est de renforcer la capacité et les connaissances des communautés autochtones de Darien devant leur permettre de gérer les massifs forestiers situés sur leurs territoires en vue d'inverser le recul constant de l'offre de matières premières émanant des forêts tropicales naturelles et de mettre un terme aux abattages clandestins et à la dégradation des écosystèmes forestiers dans la région panaméenne de Darién. De manière plus spécifique, le projet vise à augmenter les superficies porteuses d'essences à bois tropicaux et leurs volumes de production par le développement de deux plans de gestion forestière durable dans les territoires Embera-Wounaan de la province de Darien.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité, l'état des travaux du projet, tel qu'il ressort des rapports d'activité les plus récents remis en février et septembre 2011, peut se résumer comme suit :

### **Produit 1: Définition et délimitation de deux polygones forestiers**

Ce produit a été réalisé avec succès à 100% grâce aux activités suivantes :

- Deux ateliers de consultation ont été organisés avec des groupes communautaires et les limites de trois domaines communautaires pour lesquels doivent être élaborés des plans de gestion forestière ont été définies pour Tuqueza, et les bassins versants des rivières Chucunaque and Nueva Vigía ;
- Les plans de gestion forestière des 30 000 ha de l'Unité forestière d'aménagement (UFA) de la Tuqueza, des 15 000 ha de l'UFA de Chucunaque et des 6 500 ha de l'UFA de Nuevo Vigía ont été entièrement mis au point;
- 55 villageois des UFA susmentionnées ont été formés à la production communautaire.

## **Produit 2: Formation à la gestion forestière et à l'organisation communautaire**

Ce produit a été réalisé avec succès à 100% grâce aux activités suivantes :

- Onze ateliers de formation à l'organisation collective du développement d'entreprise ont été organisés, dont ont bénéficié 148 membres des collectivités ;
- Trois entreprises forestières communautaires ont été légalement constituées et sont actuellement en exploitation : Empresa Forestal Balsamo S.A., Empresa Forestal de Bajo Chiquito S.A., et Empresa Forestal El Salto-Chabara Puru. Le projet travaille actuellement à la mise sur pied d'une quatrième pour la communauté de Nuevo Vigía; et
- Trois associations d'artisans regroupant un total de 98 femmes ont été créées et organisées, et elles sont actuellement en activité et ont participé au Salon national de l'artisanat à Panama City. Le gouvernement panaméen a récemment reconnu le statut de personne morale de l'association *Río Chucunaque Artesanos*.

## **Produit 3: Gestion et planification forestières**

90% des activités nécessaires pour atteindre ce résultat ont été réalisées et il est prévu que ce produit soit obtenu très prochainement. L'état d'exécution de ces activités est actuellement le suivant :

- Activités de formation, inventaires forestiers, évaluations d'impact environnemental (EIE), recensements commerciaux, plans d'aménagement forestier et des plans de récolte annuels sont actuellement en cours dans quatre (4) UFA totalisant 48 121 ha;
- L'UFA Río Tuqueza / Marraganti de 16 785 ha est déjà en pleine exploitation, l'ANAM ayant approuvé son plan global de gestion et son premier programme annuel de récolte;
- Le plan de gestion forestière de l'UFA de Río Tuqueza / Bajo Chiquito couvrant 18 173 ha a été finalisé et transmis à l'ANAM avec son EIE pour approbation;
- Le plan de gestion forestière de l'UFA Chucunaque Río / El Salto-mongote, couvrant 7 103 ha a été finalisé et transmis à l'ANAM avec son EIE pour approbation;
- Le plan de gestion forestière de l'UFA de Río Tuqueza / Nuevo Vigía, couvrant 6 060 ha a été finalisé et transmis à l'ANAM avec son EIE pour approbation;
- Des placeaux permanents de recherche forestière ont été créés dans les UFA précitées.

## **Produit 4: Récoltes forestières dans les forêts en gestion durable**

70% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit:

- Des ateliers sur les modalités d'exploitation à faible impact ont été organisés au profit des collectivités qui gèrent les UAF susmentionnées;
- La première assiette de coupe annuelle de 500 ha été parcourue par des coupes sélectives de Chibuga (*Cariniana pyriforme*) de faible intensité. Cependant, plusieurs autres récoltes sont actuellement en instance de leur agrément par l'ANAM ;
- Des villageois ont été formés à l'application des tarifs de cubage et à l'enregistrement et la répartition des bois récoltés ;
- Des artisanes ont été organisées dans la production de produits d'artisanat mettant en œuvre une exploitation durable du bois de chungá (*Astrocaryum standleranuma*), de nahuala et de guágara.

## **Produit 5 : Commercialisation des produits forestiers**

70% des activités nécessaires pour atteindre ce résultat ont été réalisées à ce jour, comme suit:

- Deux entreprises forestières communautaires ont conclu une convention d'alliance commerciale de 10 ans avec un consortium franco-panaméen nommés Green Life Investment Corp SA. Un contrat a été signé portant sur la commercialisation de 3 700 mètres cubes de bois de la première assiette annuelle, avec possibilité d'augmenter le volume annuel de production garanti au cours des prochaines années ;  
et
- Trois plans d'entreprise ont été élaborés et sont mis en œuvre pour les UFA de Tuqueza, Chucunaque et Nueva Vigía.

## Produit 6 : Renforcement institutionnel

75% des activités nécessaires pour obtenir ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit:

- Le projet a élaboré une stratégie consistant à minimiser les effets néfastes de l'exploitation forestière illégale dans la province de Darien et l'a remise à l'Autorité Nationale de l'Environnement (ANAM) pour agrément;
- Un programme de communication a été établi dont doivent bénéficier les associations communautaires.

## Produit 7: Évaluation des progrès vers la GDF

Ce produit a été réalisé à 100% par les activités correspondantes, à savoir:

- En recourant aux grilles de rapports C&I de l'OIBT trois évaluations de projets en cours ont été effectuées - l'une au lancement (état des lieux), une à mi-parcours et une troisième à la fin du projet dans les unités forestières d'aménagement, avant la production d'une évaluation globale finale.

La prochaine réunion du comité directeur du projet, qui se tiendra en novembre 2011, permettra de vérifier toutes les produits et d'appliquer tous autres indicateurs utiles à la mesure de l'accomplissement du projet à la fois sur papier et sur le terrain ; le comité directeur du projet fera un bilan des activités toujours en cours en vue de parvenir aux objectifs du projet et il évaluera les mesures devant être mises en place en vue de pérenniser les activités après l'achèvement du projet. L'agence d'exécution a également informé le Secrétariat qu'un rapport final, plusieurs rapports techniques et des projets d'articles pour AFT seraient déposés au Secrétariat au cours des prochains mois. Sur vérification opérée par le Secrétariat que ces dossiers ont été remplis de manière satisfaisante, le projet sera déclaré achevé à la prochaine session du Comité.

## (30) PD 419/06 Rev.3 (F) Gestion et conservation des semences forestières (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 459 510
Budget OIBT :	US\$	912 764
Gouvernement du Japon :	US\$	912 764
Agency/GOG :	US\$	546 746

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Session d'approbation : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 15 décembre 2008 / 36 mois

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-troisième session à Yokohama (Japon) en novembre 2007, et son financement intégral a été attribué lors de la Réunion de haut niveau de l'OIBT à Accra (Ghana) en juin 2008. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 23 juin 2008 lors d'une visite officielle du Directeur exécutif en Côte d'Ivoire. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en décembre 2008.

Ce projet doit contribuer à la réhabilitation durable de la forêt ivoirienne par le développement d'un système d'approvisionnement de semences capable de satisfaire en produits de qualité les besoins des acteurs nationaux et de permettre la reconstitution du couvert forestier. L'objectif spécifique retenu par le projet est la production et l'offre de semences forestières en provenance d'un matériel végétal de qualité et génétiquement supérieur.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les dernières communications de l'agence d'exécution, l'exécution du projet a été perturbée par les troubles sociopolitiques post-électorales qui ont duré de novembre 2010 à juin 2011. Les activités du projet ont repris en juillet 2011.

La troisième réunion du Comité technique du projet est prévue pour novembre 2011. Une prorogation du projet est attendue, suite à l'évaluation des impacts des troubles sociopolitiques post-électoraux.

**(31) PD 424/06 Rev.2 (F) Conservation et utilisation des plantes médicinales chez les populations situées en lisière des forêts ghanéennes (Ghana)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	537 093.40
Budget OIBT :		US\$	429 138.00
Gouvernement du Japon :	US\$	399 138.00	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	20 000.00	
Gouvernement de Corée :	US\$	10 000.00	
Gouvernement du Ghana :		US\$	107 955.40

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Session d'approbation : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : 28 octobre 2008 / 48 mois

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007 et a reçu son financement intégral lors de la Réunion OIBT de haut niveau à Accra (Ghana) en juin 2008. La convention réglementant l'exécution du projet a été conclue en bonne et due forme le 1er octobre 2008. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 28 octobre 2008.

L'objectif de développement de ce projet est de mettre au point des stratégies de conservation et d'exploitation durable des plantes médicinales se trouvant sur les territoires des populations riveraines des forêts dans différentes écozones du Ghana. De manière spécifique, il vise à dresser l'état de la répartition, de l'exploitation (espèces menacées, espèces communes) des plantes médicinales et d'assurer leur conservation en vue de pérenniser leur offre en provenance de trois écozones distinctes du Ghana.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- Un projet de rapport sur les réunions de consultation avec les populations riveraines sur les utilisations des espèces de plantes médicinales dans les régions de l'Ouest, Ashanti et de l'Est du Ghana, a été distribué pour observations par les parties prenantes;
- Un projet de rapport de l'étude socio-économique réalisée pour le choix ou la sélection des préleveurs de plantes médicinales et des herboristes, pour l'inventaire dans chaque zone écologique, a été distribué pour observations par les parties prenantes;
- Des études / prospections techniques ont été effectuées par deux étudiants sélectionnés pour l'inventaire des plantes médicinales et leur exploitation dans les écosystèmes forestiers fragiles et dans les bosquets sacrés désignés à cet effet ; et
- Les visites sur le terrain effectuées par des scientifiques, cueilleurs/préleveurs, herboristes et prêtres fétichistes se sont poursuivies dans chacune des zones écologiques du Ghana à des habitats et espèces de plantes destinées à identification et afin de consigner le mode et la périodicité des récoltes.

L'agence d'exécution du projet PD 424/06 Rev.2 (F) a recours au système de suivi OIBT en ligne à titre expérimental. En conséquence, tous les rapports (faits saillants mensuel et des flux de trésorerie liés et les états financiers, rapports d'avancement, POA, etc) ont été soumis à Secrétariat de l'OIBT à travers le système de suivi des projets en ligne.

**(32) PD 426/06 Rev.1 (F) Enrayer le recul de *Gonistylus spp.* (ramin) et favoriser la reconstitution de l'espèce et sa plantation à Sumatra et dans le Kalimantan (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	682 542
Budget OIBT :		US\$	507 903
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	425 963	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	46 940	
Gouvernement de la République de Corée :	US\$	30 000	
Gouvernement d'Australie :	US\$	5 000	
Gouvernement d'Indonésie (en nature) :		US\$	174 639

Agence d'exécution : Agence de recherche et développement forestier (FORDA) en collaboration avec les centres régionaux de recherche forestière de Sumatra et du Kalimantan

Session d'approbation : Session CIBT XLI, novembre 2006, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : février 2007 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première Prorogation jusqu'à décembre 2011 (NOLF.10-0025)

Le projet a été approuvé et financé en intégralité à la 41<sup>e</sup> session du Conseil. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 7 décembre 2006 et le premier décaissement de fonds a été opéré le 25 janvier 2007. Une prorogation de durée du projet a été accordée jusqu'à décembre 2011 afin de pouvoir réaliser pleinement les produits escomptés sans apport de fonds supplémentaire.

Ce projet s'inscrit à la suite de l'avant-projet PPD 87/03 Rev.2 (F) « Signalétique de *Gonistylus spp.* (ramin) : vigueur, répartition, conservation et obstacles à sa plantation ». Le projet a pour but de contribuer à la prévention d'une déperdition plus grande et à la gestion durable des forêts de *Gonistylus bancanus* (ramin) en Indonésie. Ses objectifs spécifiques sont i) d'améliorer la sylviculture du ramin et le développement de sa plantation ; et ii) d'assurer le renforcement des capacités institutionnelles à mettre en œuvre les mesures découlant des règles et procédures CITES.

L'état des travaux du projet depuis la quarante-quatrième session du Comité, tel qu'il ressort du rapport d'activité remis par l'agence d'exécution en août 2011, peut être résumé comme suit :

- Poursuite de l'application de la technique de multiplication végétative qui a été mise au point dans le cadre de l'activité 1.1.4 (identification de la technique de multiplication végétative) en utilisant deux approches, l'une par bouturage, l'autre par multiplication in vitro.
- Une autre plantation a été effectuée (verger de haies) à la forêt expérimentale de Tumbangnusa où 5000 sauvageons ont été plantés. Ce travail a été réalisé en collaboration avec le Centre de recherche régional de du Sud Kalimantan.
- À Sumatra, la mise en place de pieds-mères a servi de source de production plants issus de la régénération naturelle (sauvageons). Les sources potentielles sont pour la plupart celles de la concession de PT Diamond Raya, RAPP de Riau et de PT Putra Duta Indah Wood.
- Les essais de plantation à Sumatra et au Kalimantan ont été étendus à l'utilisation de matériau de plantation issu de la multiplication végétative. Près de 1000 jeunes plants obtenus par bouturage ont été plantés à Kayu Agung, le sud de Sumatra.
- Poursuite des prélèvements de plants issus de la régénération naturelle (sauvageons) de diverses régions de Sumatra et du Kalimantan. Un petit nombre de sauvageons ont pu être prélevés à Sumatra cependant qu'un nombre relativement plus grand ont été prélevés au Kalimantan central..
- Plusieurs démarches d'obtention de semences (matériel végétal) sont à l'étude en vue d'assurer une meilleure stabilité de l'offre de plants et de pérenniser les acquis du projet après son achèvement.

L'exécution de plusieurs activités prolongées a dû être modifiée dans le programme complémentaire 2010-2011. Ces activités sont l'induction de la floraison, l'expansion de la multiplication végétative afin d'assurer un matériau de plantation, des essais de plantation et l'installation de pieds-mères destinés à la multiplication végétative par bouturage. Le projet est en phase finale de la compilation de toutes les informations techniques résultant de sa mise en œuvre. Il est prévu que ses activités arrivent à leur conclusion en décembre 2011.

**(33) PD 428/06 Rev.2 (F) Promouvoir la réhabilitation, la gestion et l'exploitation durable des bambouseraies tropicales dans le Nord-Ouest du Pérou**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	789 378
Budget OIBT :		US\$	502 978
Gouvernement du Japon :	US\$	502 978	
Gouvernement du Pérou :		US\$	140 000
PERUBAMBU :		US\$	146 400

Agence d'exécution : Association péruvienne du bambou -- PERUBAMBU en coopération avec l'Institut national des ressources naturelles -- INRENA

Session d'approbation : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : avril 2009 / 36 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation jusqu'à octobre 2012 (NOLF.10-0168)  
d'achèvement du projet :

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-deuxième session en mai 2007 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-quatrième session en novembre 2008. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée en mars 2009. Le premier virement de fonds a été opéré en avril 2009 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débuter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat.

La plupart des forêts tropicales ayant des bambouseraies, en particulier celles situées dans des zones d'accès facile de la région nord-ouest du pays, comptent un fort pourcentage de population locale vivant dans la pauvreté ; ces forêts connaissent aussi une dégradation rapide en raison de la surexploitation dépourvue de toute planification et sans contrôle qu'elles subissent, notamment sous l'effet de la pression démographique. Il est de toute première importance de rechercher des solutions et de les mettre en œuvre pour déboucher sur des activités à caractère pérennisable avant que ces ressources ne soient irrémédiablement appauvries.

Dans ce cadre, cette proposition envisage de freiner la dégradation des forêts tropicales et simultanément d'améliorer les conditions socio-économiques des populations rurales extrêmement pauvres, ainsi que la qualité de leur environnement dans la région susdite. Plus précisément il s'agit d'assurer la réhabilitation et la gestion durable des bambouseraies tropicales dégradées ou menacées et de contribuer effectivement à la lutte contre la pauvreté dans une zone qui présente un niveau élevé de besoins élémentaires non satisfaits et par là même un taux de déforestation élevé (185 000 ha/an) au Pérou.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les rapports d'activités les plus récents remis en février et juillet 2011, et le troisième Comité directeur du projet qui s'est tenu en janvier 2011, et les communications récentes de l'agence d'exécution, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

**Produit 1 : Des éléments des populations locales (250 personnes) formés aux techniques de niveau intermédiaire de réhabilitation, gestion et exploitation durable des forêts contenant des bambouseraies**

- Le projet fonctionne depuis les installations construites à Moyobamba par le gouvernement régional de San Martín
- Un examen bibliographique a été effectué et des éléments de fond ont été réunis sur la biologie du bambou et sa gestion dans l'ensemble du monde;
- Les activités de sensibilisation du projet ont été largement diffusées dans toutes les collectivités rurales des provinces de Moyobamba, Rioja et Saposoa dans le département de San Martín et dans la province de Bagua dans le département d'Amazonas;
- Les accords de coopération bilatéraux ont été signés pour la mise en œuvre de la gestion des bambouseraies et des activités de réhabilitation de quatre organismes bénéficiaires: la communauté autochtone Champuyacu et le gouvernement municipal Yantaló dans la région de l'Alto Mayo, la Grand Saposoa Cooperativa Ltda. dans la région de San Martín, et enfin avec le gouvernement municipal de Aramango dans la région d'Amazonas;
- Un accord de coopération interinstitutionnelle a été finalisé avec le Projet spécial de l'Alto Mayo - PEAM;
- Des inventaires des bambouseraies ont été effectués dans les départements de San Martín (provinces de Moyobamba et Rioja) et d'Amazonas (province de Bagua);
- La signalétique des différentes espèces de bambous de la zone du projet, par l'identification et l'évaluation de leurs caractéristiques taxonomiques, physiologiques et morphologiques, a été produite avec le soutien d'un expert international venu de Colombie. Comme escompté, ces études ont permis d'identifier les espèces présentant des caractéristiques morphologiques et des propriétés physico-mécaniques qui se prêtent à la réhabilitation et à l'aménagement de bambouseraies permanentes de production ;
- Des études des propriétés physico-mécaniques de bambous prototypes ont été effectuées pour Aramango et Flor del Valle en collaboration avec le Ministère du logement, de la construction et de l'assainissement et avec celle de l'Université nationale d'ingénierie. Ces études ont été réalisées conformément aux normes internationales (ISO / DIS 22157 "Evaluation des propriétés physico-mécaniques des bambous");
- Quatre ateliers ont été organisés pour aider les communautés locales à améliorer leurs compétences dans les techniques de reproduction du bambou, l'aménagement et la gestion durable de plantations de bambous, et la réhabilitation de bambouseraies dégradées. La formation était dirigée par un expert international de la Colombie;
- Un atelier a été organisé en Aramango afin de former les habitants aux techniques de construction en bambou. La formation a été enseignée par un expert international d'Equateur ;
- Avec la participation de travailleurs formés localement, la construction en bambou du Centre de l'artisanat du bambou (MINCABAMBU) a été menée à bien et ce centre est actuellement en fonction.

## **Produit 2 : 200 ha de bambouseraies tropicales réhabilitées et mises en gestion durable**

- Quatre pépinières de reproduction végétative du bambou ont été créées, l'une dans la communauté autochtone de Champuyacu, l'une dans le district de Yantalo, l'une à Saposoa et une autre à Aramango ; à ce jour, elles ont produit un total de 10 000 plants de bambou et
- Cinq bambouseraies pilotes ont été aménagées : 3 à Aramango et 2 de l'Alto Mayo.

## **Produit 3 : Communes rurales (2000 personnes) activement associées à quatre filières de production et de commercialisation du bambou dont elles seront bénéficiaires**

- Un total de trois ateliers ont été organisés en mai 2011, répartis entre Aramango, Calzada et Recodo. Dans le cadre de ces ateliers, 75 bénéficiaires ont été formés à la multiplication végétative du bambou, à la création de bambouseraies artificielles et à la conduite des bambouseraies de production ;
- Un total de trois brochures techniques ont été produites et diffusées parmi les agriculteurs intéressés par les plantations de bambou.

Le Comité pourra noter que l'exécution du projet est actuellement plus lente que prévu initialement car certaines activités ont subi des retards, en particulier celles qui sont relatives à la pépinière ainsi que les activités de plantation, en raison principalement du caractère erratique et de la brièveté des saisons pluvieuses. À cet égard, l'agence d'exécution a demandé un délai supplémentaire jusqu'à décembre 2012 sans rallonge budgétaire, ce qui doit l'aider à mener à bien le projet, et a soumis au Secrétariat une demande officielle et une justification de ladite prorogation d'échéance, y compris les remaniements budgétaires y afférents. Ayant examiné le dossier, le Secrétariat a considéré que sa teneur justifiait la demande et a donné son accord.

La prochaine réunion du Comité directeur du projet, prévue pour janvier 2012, permettra d'évaluer la situation actuelle du projet, et d'examiner et plan de travail actualisé pour 2012 en vue de son approbation, et dans la perspective du bon accomplissement des objectifs du projet.

**(34) PD 438/06 Rev.2 (F) Aménagement forestier durable de la zone de production forestière des régions Nord et Nord-est du Département colombien d'Antioquia (Colombie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 172 473
Budget OIBT :		US\$	547 917
Gouvernement du Japon :	US\$	412 917	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	135 000	
CORANTIOQUIA :		US\$	624 556

Agence d'exécution : Corporation autonome de Central Antioquia (CORANTIOQUIA)

Session d'approbation : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : septembre 2008 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation jusqu'à mai 2012

Le Conseil a approuvé le projet lors de sa quarante-deuxième session en mai 2007. L'accord final réglementant l'exécution du projet a été signé en juillet 2008. Le premier virement de fonds a été opéré en septembre 2008 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat

De manière générale, il vise à contribuer à l'intégration du développement socio-économique et de la protection de l'environnement dans les régions Nord et Nord-est du département d'Antioquia. Plus spécifiquement, il vise à lancer un processus d'aménagement forestier participatif qui doit sous-tendre l'exploitation rationnelle des forêts de production et la protection de l'environnement en vue de créer une vision reposant sur un consensus entre les acteurs clés de l'exploitation et la gestion durable de la réserve forestière Magdalena Medio. À cette fin, le projet élaborera et appliquera un plan de gestion de la réserve ; il dispensera des formations à des ouvriers forestiers, à des propriétaires forestiers, à des exploitants forestiers, à leurs auxiliaires et aux transporteurs, et il épaulera le renforcement des organisations forestières locales tout en mettant en œuvre des campagnes de sensibilisation portant sur les avantages de la certification de la gestion forestière.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activité remis en février et août 2011, et d'après les dernières communications entre l'AE et le responsable régional de l'OIBT pour l'Amérique latine, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

La réserve forestière de Medio Madalegna connaît une situation critique de par la présence dans le massif de groupes armés d'intérêts antagonistes qui déplacent les habitants de leurs fermes et créent des désordres dans la région. Cet état de fait est cause de retards importants dans les travaux et nuit à l'efficacité de l'exécution du projet. Ce fut la raison principale du report de la date d'achèvement du projet sans apport budgétaire extérieur demandé par l'AE, et accepté par le Secrétariat de l'OIBT ; la conclusion de ce projet a donc été reportée à mai 2012. Parallèlement, l'agence d'exécution a officialisé l'augmentation des fonds homologues en dollars américains, qui ont été portés à 132 342 dollars E.-U., ce qui doit couvrir la participation du personnel du projet jusqu'à la fin de ses activités. Hormis les facteurs perturbateurs déjà mentionnés, l'exécution du projet se déroule normalement et doit produire de bons résultats. Il est intéressant de mentionner que le projet connaît une réorientation progressive qui l'éloigne peu à peu de l'exploitation des produits forestiers pour l'amener à un aménagement des domaines à l'intérieur de la réserve forestière, avant de proposer la mise en œuvre de la gestion forestière. Bien que les activités normales du projet continuent d'être effectuées, dont l'enseignement de formations aux techniques forestières, l'adoption de 25 fermes modèles et ainsi de suite, on s'attache désormais plus particulièrement aux activités sociales connexes, tel le parachèvement, par exemple, du cadastre des terrains des cinq municipalités où le projet est en cours d'exécution. [En ce sens, le projet opère un

recoupement/rapprochement du parcellaire avec les institutions foncières.] Le remaniement du personnel de coordination du projet en 2010 a favorisé cette réorientation progressive.

Une réunion du comité directeur est prévue les 9 et 10 novembre 2011.

**(35) PD 441/07 Rev.2 (F) Renforcement institutionnel de l'ANAM en matière de lutte intégrée contre les incendies dans les forêts tropicales du Panama (Panama)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	758 415
Budget OIBT :		US\$	463 115
Gouvernement du Japon :	US\$	413 115	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000	
Gouvernement du Panama :		US\$	295 300

Agence d'exécution : Autorité nationale environnementale (ANAM)

Session d'approbation : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : juillet 2010 / 36 mois

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-troisième session en novembre 2007 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-quatrième session en novembre 2008. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée en mars 2009. Le premier virement de fonds a été opéré en juin 2010 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débuter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat

Dans l'ensemble, cette proposition vise à un renforcement des capacités de l'ANAM, de la Commission nationale de prévention, de maîtrise et d'extinction des incendies de forêts, celles des groupements locaux et des organisations de base, dans une démarche intégrée de maîtrise des incendies de forêts applicable aux forêts tropicales du Panama. De manière spécifique, il vise à assurer une maîtrise intégrée du feu avec la participation des collectivités et d'autres acteurs nationaux dans trois périmètres pilotes connaissant une forte fréquence d'incendies de forêt.

Le projet a démarré ses activités au début du second semestre de 2010. Le Comité pourra noter qu'aucun rapport d'activité n'avait été reçu à la date butée d'août 2011 et que de ce fait, le Secrétariat n'a pu rendre compte de l'état d'avancement du projet au CRF.

Le prochain Comité directeur du projet, prévu pour novembre 2011, dressera un bilan de la situation actuelle du projet, de son respect des règles de l'OIBT relatives à l'exécution des projets, et il passera en revue le nouveau plan annualisé des opérations devant conduire à la réalisation de ses objectifs.

**(36) PD 450/07 Rev.2 (F,I) Renforcement des capacités à inscrire la foresterie dans le Mécanisme du développement propre dans le cadre de la GDF en mettant l'accent sur les forêts communales et la lutte contre la pauvreté au Ghana (Ghana)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	666 255
Budget OIBT :		US\$	402 516
Gouvernement du Japon :	US\$	402 516	
Gouvernement du Ghana, en nature :		US\$	110 039
Michigan Technological University :		US\$	94 500
SAMARTEX (en nature) :		US\$	59 200

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)  
Session d'approbation : Session XLIV du CIBT, novembre 2008, Yokohama  
Date de lancement et durée : 26 avril 2011 / 36 mois

Le Conseil a approuvé le projet à sa 44e session à Yokohama (Japon) en novembre 2008. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial. Il a reçu son financement intégral dans le cadre du cycle régulier des projets OIBT du printemps 2010. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 21 décembre 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 26 avril 2011.

Le projet vise à développer les capacités à mettre en œuvre une foresterie MDP au Ghana par le biais d'une réhabilitation communautaire des forêts dégradées. Il vise de manière spécifique à améliorer la capacité de MDP forestier au Ghana par le biais des forêts communautaires orientées vers la réduction de la pauvreté, en liaison avec l'aménagement forestier durable (AFD), et en impliquant le secteur privé et les populations autochtones.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet remis par le biais du système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- L'agence d'exécution a engagé des consultants externes compétents pour accompagner l'équipe en charge de l'exécution du projet et elle a acheté le véhicule, des équipements et matériaux nécessaires à l'exécution du projet ;
- Les enquêtes et études socio-économiques ont été lancées par le consultant recruté, dans des collectivités choisies pour être associées à l'exécution du projet. Ces enquêtes et études doivent dresser l'état des lieux et permettre l'analyse de la situation, des aspects socio-économiques et produire l'inventaire des ressources naturelles exploitées par les communautés et celui des stratégies participatives;
- Des descentes de terrain ont été effectuées par l'équipe de projet afin de sélectionner les parcelles forestières dégradées devant être couvertes par le projet au sens défini par le MDP.

L'agence d'exécution du projet PD 450/07 Rev.2 (F) a recours au système de suivi OIBT en ligne à titre expérimental. Par conséquent, tous les rapports (éléments remarquables intervenus au cours du mois, flux de trésorerie liés et états financiers, rapports d'avancement, POA, etc) ont été remis au secrétariat de l'OIBT par le système de suivi des projets en ligne.

**(37) PD 451/07 Rev.1 (F) Conservation transfrontalière de la biodiversité : le Parc national de Pulong Tau dans État du Sarawak en Malaisie - Phase II (Malaisie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 708 325
Budget OIBT :	US\$	1 092 960
Gouvernement de la Suisse :	US\$	756 960
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	200 000
Gouvernement des États-Unis :	US\$	100 000
Gouvernement de la Norvège :	US\$	26 000
Gouvernement de Corée :	US\$	10 000
Gouvernement de la Malaisie :	US\$	615 365

Agence d'exécution : Forest Department of Sarawak  
Session d'approbation : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)  
Date de lancement et durée : janvier 2008 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin Prorogation jusqu'à janvier 2012 CRF(XLV)  
de projet :

Le projet a été approuvé à la 42e session du Conseil, partiellement financé à la même session et aujourd'hui financé en intégralité. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 11 janvier 2008. Le premier décaissement de fonds a eu lieu le 22 janvier 2008. La durée du projet a été prolongée jusqu'à la fin de janvier 2012 afin d'assurer le bon déroulement de plusieurs activités de développement communautaire.

L'objectif de ce projet est de contribuer à la conservation des écosystèmes naturels dans les Highlands du nord de l'État de Sarawak et au développement durable chez les populations riveraines, grâce à la mise en œuvre d'activités de conservation de la biodiversité et l'accompagnement d'initiatives locales de développement socioéconomique. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : i) valoriser l'écosystème du PTNP par un aménagement conservatoire intégré, et ii) renforcer la gestion transfrontalière de la conservation des richesses naturelles en privilégiant des démarches participatives impliquant les collectivités locales de part et d'autre de la frontière.

L'état des travaux du projet depuis la quarante-quatrième session du Comité, tel qu'il ressort du rapport d'activité remis par l'agence d'exécution en août 2011, peut être résumé comme suit :

- La construction d'un poste dans Lupok Bunga au pied de Murud a été retardée par des pluies fréquentes et une accessibilité limitée. Les matériaux seront apportés au chantier dès que la route sera rendue praticable.
- Les limites Batu Lawi ont fait l'objet d'un nouveau tracé afin d'y inclure les assiettes de coupe 13 et 14 restituées par les titulaires des permis de coupe. Le nouveau périmètre couvrira environ 16 000 ha, soit un agrandissement de 3 000 ha.
- Un déplacement à Batu Lawi a été organisé en mars pour étudier l'écologie des forêts et l'état de la flore et de la faune après les coupes. Des spécimens de végétaux ont été identifiés. Parmi les trouvailles intéressantes on note des espèces protégées de plantes et d'animaux, et un oiseau qui est endémique au Sarawak et précédemment connu seulement en deux autres localités. Une visite ultérieure a été effectuée afin d'identifier un site susceptible d'accueillir une pépinière permettant de cultiver des plants en vue de la restauration de stations dégradées dans la zone d'élargissement du parc.
- Jardin botanique de PFNL au Kelalan Ba prospecté et cartographié. La plantation d'enrichissement va se poursuivre. La prospection des pistes a été effectuée du 6 au 14 Avril afin d'estimer les matériaux de leur réparation. L'utilisation de fer galvanisé au lieu de bois est à l'étude.
- Le programme récent sensibilisation à la conservation a touché l'école à Pa Dalih et à Ba' Kelalan. Le centre de terrain à Ba' Kelalana été arpenté et cartographié et des espèces identifiées.
- L'objectif de la période de prolongation a été défini comme étant celui du développement communautaire et de la modernisation des installations du parc, soit la piste conduisant à Church Camp près du sommet du mont Murud. La contribution financière complémentaire de l'agence d'exécution permettra un élargissement du cahier des charges dont doit bénéficier la population locale..

Le projet touche à sa fin, la plupart des activités ayant été effectuées. En dépit de nombreuses difficultés et épreuves, comme l'éloignement et le problème de l'accès, l'équipe du projet a réussi à assurer la bonne exécution de toutes les activités, avec l'aide des communautés Samling et Penan. Il est prévu que les activités du projet atteignent leur terme en janvier 2012.

**(38) PD 459/07 Rev.1 (F) Améliorer les conditions habilitantes de l'exploitation durable des ressources forestières du bois de santal dans la province indonésienne de Nusa Tenggara orientale (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	718 163
Budget OIBT :	US\$	593 163
Gouvernement du Japon :	US\$	583 163
Gouvernement de Corée :	US\$	10 000

Gouvernement d'Indonésie (Services forestiers de la province de NTT & autres partenaires) :

US\$ 125 000

Agence d'exécution : Direction générale de la gestion de la production forestière du Ministère des Forêts

Session d'approbation : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 5 novembre 2009 / 36 mois

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa 43e session en novembre 2007 et financé en intégralité au cours de la 44 e session du CIBT en novembre 2008, grâce à la généreuse contribution du gouvernement du Japon et du Gouvernement de Corée. La convention devant régler ce projet a été signée par les parties en août 2009, à l'issue de nouvelles dispositions proposées par le gouvernement de l'Indonésie entre l'agence d'exécution et l'organisme de collaboration, et un coordonnateur a été nommé en septembre 2009. Un protocole d'accord devant lier l'Agence d'exécution - Direction générale de la production forestière de la gestion de la production forestière du Ministère indonésien des forêts - et l'agence collaboratrice - Service des forêts de la province orientale de Nusa Tenggara - a été élaboré. Le projet a débuté ses opérations le 5 novembre 2009.

Ce projet a pour but de concourir à une gestion durable des ressources du bois de santal en province de Nusa Tenggara orientale. Ces ressources forestières ont été sérieusement entamées en raison de la forte demande de bois de santal et de l'exploitation forestière illégale. Le projet a pour objectif spécifique de renforcer la politique, les incitations économiques et le cadre institutionnel local au service de la gestion durable de la ressource bois de santal. Cet objectif doit être atteint par l'accomplissement des produits suivants :

- nouvelles politiques efficaces au niveau des districts concernant la gestion des ressources, formulées et approuvées par le gouvernement local et mises en œuvre par les organismes d'exécution concernées ;
- un cadre d'incitation économique adapté mis au point pour accompagner la valorisation durable des ressources du bois de santal ;
- Capacité de personnel forestier et chef de file des communautés améliorée en matière de planification, gestion et exploitation durable des ressources de bois de santal ;
- Un éveil des populations aux possibilités de la gestion durable des ressources du bois de santal.

La deuxième réunion de Comité directeur du projet, qui s'est tenue à Kupang, East Nusa Tenggara en janvier 2011, a regroupé des participants du gouvernement central, du gouvernement provincial, et des représentants de tous les districts et des autres organismes impliqués dans l'élaboration du projet. Le Comité directeur du projet a approuvé les rapports d'avancement du projet et le plan annuel des opérations. Les principales activités développées en 2010 étaient les suivantes : (i) une prospection des arbres d'élite de bois de santal dans les quatre districts de la province ENT, et (ii) l'examen des politiques existantes et recommandations d'actions pour la participation accrue des communautés locales à la gestion du bois de santal, réalisée par une équipe de consultants nationaux et internationaux. Une réunion du comité technique du projet s'est tenue en septembre 2011 à Jakarta pour peaufiner son plan d'opérations et la prochaine réunion du comité directeur du projet est prévue pour janvier 2012 à Kupang ; elle évaluera l'état d'avancement du projet et dégagera des orientations pour sa réussite.

**(39) PD 460/07 Rev.2 (F) Réaliser l'aménagement durable des mangroves en Chine par le renforcement des capacités locales et le développement des collectivités -- Phase I (Chine)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	393 399
Phase I		
Budget OIBT :	US\$	277 333
Gouvernement de la Chine :	US\$	116 066

Agence d'exécution : Université forestière de Beijing, en collaboration avec la réserve naturelle mangrove de Zhangjiakou au Fujian

Session d'approbation : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : janvier 2011 / 24 mois

Le Conseil a approuvé le projet à sa 43e session en novembre 2007. Le projet a été révisé en phases I et II à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. Le financement de la phase I du projet a été acquis dans le cadre du cycle des projets du printemps 2010. La convention devant réglementer l'exécution du projet a été signée le 11 novembre 2010. Les activités du projet ont été entamées en janvier 2011.

L'objectif de développement de ce projet est de concourir à la gestion durable des mangroves en Chine par le biais d'un renforcement des capacités locales et du développement dans les collectivités. Ses objectifs spécifiques sont : i) renforcer les capacités des institutions forestières locales à aménager la mangrove ; et ii) réduire le degré de dépendance économique des populations aux ressources de la mangrove en introduisant des activités génératrices de revenus adaptées.

Pendant la période considérée, le projet a été axé sur la mise en œuvre de l'activité 1.1.1 (élaboration d'un plan d'aménagement pour la mangrove modèle), de l'activité 1.2.1 (identification des formations requises pour l'aménagement des mangroves) et de l'activité 2.1.1 (mener à bien des analyses de la demande du marché de produits tirés de la mangrove) à la station du projet qui est la Réserve Naturelle de mangrove de Fujian-Zhangjiakou dans la province du Fujian, en Chine.

- D'après les éléments utiles qui ont été fournis, les problématiques actuelles de l'aménagement de la mangrove de la réserve naturelle de Fujian-Zhangjiakou ont été identifiées. La version préliminaire d'un plan d'aménagement et les rapports connexes sont en préparation.
- Les formations nécessaires à l'aménagement des mangroves ont été identifiées à l'issue d'une étude.
- Des chiffres ont été recueillis sur les quantités et le prix de vente des principaux produits du milieu aquatique tirés des mangroves au cours des cinq dernières années ont été recueillis, un calcul préliminaire et une analyse ont été effectués.
- Le comité technique du projet s'est réuni le 13 avril 2011 avec la participation d'un représentant du Japon et le soutien de Mme Liang Hong du ministère du Commerce, qui a fourni des conseils techniques pour la mise en œuvre efficace du projet avec une recommandation portant sur l'étude des méthodes permettant d'estimer les atouts environnementaux générés par la réserve de mangrove naturelle de Fujian-Zhangjiakou.

**(40) PD 470/07 Rev.1 (F) Élaboration et mise en œuvre des Critères et Indicateurs de la gestion durable des plantations forestières et des forêts communautaires (Thaïlande)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	258 674
Budget OIBT :	US\$	209 574	
Gouvernement du Japon (FA) :	US\$	209 574	
Gouvernement de Thaïlande :		US\$	49 100

Agence d'exécution : Département royal des forêts en collaboration avec le Département des parcs naturels, de conservation de la faune et de la flore, Thaïlande

Session d'approbation : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : janvier 2012 (attendue) / 24 mois

Le Conseil a approuvé le projet à sa 43e session en novembre 2007. Le financement a été alloué à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au Département Royal des Forêts pour signature en janvier 2009. À l'issue d'un long retard, l'accord de projet a été officiellement signé le 1er mars 2011. L'agence d'exécution est en train de finaliser le rapport de lancement comportant un plan d'opérations annuel détaillé.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à une meilleure disponibilité du bois et des produits forestiers non ligneux provenant de sources durables et licites. Plus précisément, le projet vise à établir un système complet de C & I pour la gestion durable des forêts en Thaïlande. Les résultats attendus du projet sont: un corps de C & I national et des normes de performance de la GDF développés, testés et adoptés ; un dispositif de traçabilité national mis au point, testé et adopté; un système d'audit pour les C & I, des normes de performance en matière de traçabilité du bois mis au point, testés et adoptés, et un personnel adéquat formé à l'audit utilisant les C & I et les normes de performance et de traçabilité.

**(41) PD 482/07 Rev.2 (F) Production forestière et conservation durables avec la participation des populations dans la Réserve forestière de Chepigana en province panaméenne du Darien (Panama)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	707 424
Budget OIBT :		US\$	470 108
Gouvernement du Japon :	US\$	320 108	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	150 000	
Gouvernement du Panama :		US\$	237 316

Agence d'exécution : Association nationale pour la conservation de la nature (ANCON)

Session d'approbation : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : février 2010 / 24 mois

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-quatrième session en novembre 2008 et son financement intégral destiné à permettre son exécution a été promis au printemps 2009. La convention devant réglementer l'exécution du projet a été dûment signée en décembre 2009. Le premier virement de fonds a été opéré en janvier 2010 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat.

Ce projet envisage la promotion de la production durable du bois des forêts tropicales dans la forêt classée de Chepigana, tandis que certaines richesses forestières d'importance critique seront conservées et que doit s'améliorer la qualité de vie des populations riveraines. De manière spécifique, elle doit permettre la production et la commercialisation de produits forestiers ligneux et non ligneux extraits de la forêt classée de Chepigana dans la pérennité écologique, économique et sociale, tout en mieux conservant les richesses forestières du couloir biologique de la chaîne de Bagre, qui fait partie intégrante de la forêt classée de Chepigana. Les principaux résultats du projet sont: i) la mise au point et l'approbation d'un plan de gestion intégré et d'autres outils de planification nécessaires à la réserve forestière de Chepigana ; ii) des formations à la gestion forestière et à l'administration dispensées dans la réserve forestière de Chepigana et sa zone tampon, et iii) la capacité à mettre en œuvre une gestion durable des ressources naturelles et le développement durable dans le couloir CBSB et sa zone tampon.

Depuis son lancement en janvier 2010 et selon le rapport d'activité remis par l'Agence d'exécution en février 2011, l'avancement de l'exécution du projet peut être résumé comme suit :

**Output 1 : Plan de gestion intégré et autres outils de planification requis pour la forêt classée de Chepigana élaborés et approuvés.**

- La photo-interprétation d'images satellites et la vérification sur le terrain de la réserve se sont achevées;
- La majorité des cartes thématiques envisagées ont été produites en utilisant le SIG;

- Le stade de la planification pour le zonage et l'élaboration du plan de gestion quinquennal pour la réserve dans son entier (y compris l'inventaire des produits forestiers ligneux et non ligneux avec une large participation des habitants, l'évaluation écologique rapide, et l'évaluation rurale participative) se sont achevés;
- Le volet de l'inventaire forestier consacré au terrain a été réalisé;
- Le regroupement des éléments de l'enquête socioéconomique de terrain est achevé;
- Une évaluation de l'impact environnemental a été entamée dans la réserve;
- Un plan quinquennal de zonage et d'aménagement pour la réserve est en cours d'élaboration ;
- Un plan à long terme de gestion forestière est en cours d'élaboration pour le secteur zoné pour être mis en gestion durable au sein de la réserve, en vue d'une prochaine certification.

**Output 2 : Formation de personnel à la gestion forestière ainsi qu'à l'administration de la forêt classée de Chepigana et de sa zone tampon**

- Une analyse SWOT de l'Association des communautés agroforestières de Darien (ACAFOD) s'est achevée;
- Des démarches en vue de la création de l'ACAFOD comme organisation légalement reconnue sont en cours ; et
- Un atelier de formation à la législation forestière, la gestion des aires protégées et de la faune a été organisé en avril 2010 pour 20 membres locaux de l'ACAFOD;

**Output 3 : Renforcement de la gestion durable des ressources naturelles et développement durable du couloir biologique de la chaîne de Bagre et de sa zone tampon**

- Le comité consultatif technique du projet a été créé et il se compose de membres de l'ANAM, la Fundación Natura, l'ACAFOD et l'ANCON. Il a par la suite tenu sa première réunion en mai 2010;
- Des activités de promotion consistant à diffuser les objectifs du projet et ses résultats sont en cours.

Le premier Comité directeur du projet, prévu pour novembre 2011, dressera un bilan de la situation actuelle du projet, de son respect des règles de l'OIBT relatives à l'exécution des projets, et passera en revue le nouveau plan annualisé des opérations devant conduire à la réalisation de ses objectifs.

**(42) PD 492/07 Rev.3 (F) Projet de réhabilitation et d'aménagement participatifs des mangroves et des bassins versants de la zone côtière de la réserve de faune de Douala/Édea, Cameroun (en abrégé « projet mangroves Douala-Édea») (Cameroun)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	830252
Budget OIBT :		US\$	676231
Gouvernement du Japon :	US\$	526 231	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	150 000	
Cameroun Ecologie :		US\$	154 021

Agence d'exécution : Cameroun Ecologie (CAM-ECO)

Date d'approbation : Printemps 2009

Date de lancement et durée : 5 février 2010 / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, sachant qu'il n'y a plus de session du Conseil organisée au printemps, et il a été intégralement financé dans le cadre du même cycle de projets. L'Accord régissant l'exécution du projet a été signé le 15 novembre 2001. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 5 février 2010.

Le projet contribuera à assurer la pérennité des ressources de la mangrove en vue d'améliorer les conditions de vie des communautés riveraines. Il vise plus particulièrement à contribuer à la gestion durable

des écosystèmes de mangroves autour de la Douala-Edéa Réserve de faune sauvage et des bassins versants connexes.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon le rapport d'activité le plus récent remis en mars et août 2011, et les dernières informations communiquées par l'agence d'exécution, l'état d'avancement des travaux de cet avant-projet peut être résumé comme suit :

- Des descentes de terrain ont été effectuées par des membres de l'équipe d'exécution du projet afin d'encadrer l'exécution, confiée aux communautés riveraines sélectionnées bénéficiant de l'accompagnement technique de consultants nationaux et internationaux compétents, des activités de réhabilitation des mangroves dégradées;
- Les campagnes de sensibilisation ont été effectuées pour développer une prise de conscience de l'importance des écosystèmes de la mangrove et de la nécessité de faire réhabiliter les mangroves dégradées par les communautés riveraines, ce qui devrait faire partie des solutions car ces communautés ont été reconnues comme étant en partie à l'origine du problème de la dégradation des mangroves;
- Le travail de cartographie participative des zones du projet a été effectué par des membres de l'équipe du projet avec le concours d'un consultant national et sous la supervision du consultant international sélectionné par l'agence d'exécution; et
- Des réunions d'échange d'informations ont eu lieu avec les acteurs principaux (communautés locales, représentants des administrations déconcentrées dans la zone du projet, des représentants du ministère des forêts et de la faune, et des ONG environnementales.

**(43) PD 493/07 Rev.1 (F) Renforcement des capacités à faire respecter les lois forestières et la gouvernance au Cambodge (Cambodge)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	684 362
Budget OIBT :	US\$	561 195
Gouvernement du Japon (FA) :	US\$	391 195
Gouvernement des États-Unis :	US\$	125 000
Gouvernement d'Australie :	US\$	35 000
Gouvernement de la République de Corée	US\$	10 000
Gouvernement du Cambodge :	US\$	123 167

Agence d'exécution : Administration forestière du Cambodge

Session d'approbation : Réunion CIBT Ghana, juin 2008, Accra (Ghana)

Date de lancement et durée : janvier 2009 / 36 mois

Ce projet a été approuvé et financé en juin 2007 à Accra (Ghana). La convention devant régler l'exécution du projet a été signée le 6 octobre 2008. Le premier décaissement de fonds a été opéré le 26 décembre 2008.

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer à l'application de la plateforme politique gouvernementale de lutte contre l'exploitation forestière illégale, le défrichage des massifs et l'empiètement des domaines en vue de gérer et de pérenniser l'exploitation de la ressource forestière. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : i) renforcer les capacités à faire appliquer la loi et à assurer la gouvernance ; et ii) mettre au point des outils de répression véritable des activités forestières illégales.

L'état des travaux du projet depuis la quarante-quatrième session du Comité, tel qu'il ressort du rapport d'activité remis par l'agence d'exécution en août 2011, peut être résumé comme suit :

- La troisième réunion du Comité directeur du projet s'est tenue le 23 mars 2011 à l'Administration des forêts, avec la participation de 15 personnes; une visite de terrain a été organisée dans la province de Kampong Thom pour les membres du Comité directeur du projet les 21 et 22 mars 2011; Un atelier de

vulgarisation a été organisé sur la Loi forestière et d'autres réglementations forestières à Tbeng Village de la commune de Boeung Lvear dans le district de Santuk; une réunion a eu lieu avec le personnel du cantonnement de l'administration forestière de Kampong Thom destinée à passer en revue la mise en oeuvre de la station pilote du projet.

- Organisation de deux ateliers de vulgarisation sur la loi forestière et ses règlements s'adressant aux communautés locales du district des Santuk (21 mars 2011) et Sandan (22 mars 2011), province de Kampong Thom, avec un total de 251 participants venus des districts, communes et villages, et les bureaux locaux de l'Administration des Forêts. Les objectifs de l'atelier étaient de sensibiliser ce public droit forestier et règlements pertinents et d'encourager la communauté locale à collaborer avec le bureau de l'administration forestière locale dans la prévention et la répression des activités forestières illicites.
- Stage de formation organisé sur l'application des réglementations forestières du 9 au 22 mars 2011 au centre de formation forestière et faunique de Phnom Penh (Cambodge), avec la participation de 95 stagiaires de l'administration forestière.
- Un responsable informatique et un chef de l'enregistrement des données des données ont classé les infractions forestières dossier par dossier concernant 319 infractions et ont opéré des descentes de terrain dans la province de Kampong Thom afin d'y opérer des vérifications des éléments constitutifs des dossiers.
- Le Conseiller juridique a examiné et étudié 60 dossiers d'infractions au code forestiers conservés à l'administration des forêts. Il en a présenté les éléments, les preuves à charge et les démarches de ses investigations dans le cadre de la formation sur l'application des réglementations forestières le 10 mars 2011.

De manière générale, les travaux du projet se déroulent de manière satisfaisante avec l'achèvement avec succès d'une série d'ateliers de renforcement des capacités à faire respecter les législations et réglementations forestières.

**(44) PD 501/08 Rev.1 (F) Promouvoir les reboisements familiaux dans la zone tropicale du Sud-ouest de la Chine par le développement et la vulgarisation de techniques conçues pour la sylviculture familiale (Chine)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	592 263
Budget OIBT :		US\$	353 435
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	353 435	
Gouvernement de la Chine :		US\$	238 828

Agence d'exécution : Académie forestière du Yunnan (YAF)

Session d'approbation : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : mars 2010 / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système électronique d'approbation et il a été financé en intégralité lors de la quarante-cinquième session du Conseil à Yokohama en novembre 2009. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 18 janvier 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 10 mars 2010.

Le projet vise à promouvoir les activités de reboisement des foyers ruraux ainsi que le développement rural dans les zones tropicales montagneuses du sud-ouest de la Chine par le développement et la vulgarisation de techniques de reboisement adaptées aux foyers ruraux ("techniques HORT"). L'objectif spécifique est de promouvoir les techniques de reboisement orientées vers les foyers ruraux (techniques "HORT") grâce à une coopération étroite entre l'Institut de recherches forestières et les foyers locaux.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les deux plus récents rapports d'activité remis par le projet en septembre 2011, l'état des travaux du projet peut se résumer comme suit :

- L'agence d'exécution a poursuivi ses travaux de maintien de la zone de démonstration pour l'amélioration des forêts secondaires de faible qualité dans les régions tropicales (SDMSTF), cette zone ayant été créée dans le sud-est de la province chinoise du Guangdong, par la première phase du projet;
- Des prospections de terrain ont été effectuées dans les plantations forestières mettant en œuvre des mesures dendrologiques d'arbres dans certaines placettes-échantillons en vue de produire une évaluation de la croissance et du développement des forêts réhabilitées;
- Des activités relevant de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt, ainsi que d'autres ayant trait à la lutte phytosanitaire, ont été effectuées sur une base régulière afin d'assurer la sécurité et la protection des terres forestières réhabilitées;
- Des campagnes de sensibilisation ont été réalisées pour diffuser les résultats et conclusions du projet via la télévision, Internet et par la publication d'articles dans des revues scientifiques;
- Le guide pratique sur les méthodes et techniques de reboisement a été achevé et utilisé pour la tenue de deux stages de formation qui ont réuni plus de 100 stagiaires;
- Les membres de l'équipe de projet membres de l'équipe ont pris part à plusieurs réunions, en participant notamment un colloque de haut niveau ayant permis un échange d'expériences et d'informations avec leurs pairs et des experts en reboisement;
- Le projet de livre intitulé « techniques de l'aménagement des forêts tropicales secondaires » a été préparé et distribué à des experts sélectionnés pour examen et commentaires;
- Le modèle communautaire de gestion forestière élaboré et mis en œuvre par ce projet a été adapté et appliqué à un nouveau projet de reboisement – projet de reboisement du bassin de la Dongjiang du bassin – qui a été mis en œuvre en collaboration avec la société de Hong-Kong Heroes2 ;
- Des activités de vulgarisation ont été menées pour diffuser le modèle communautaire de gestion forestière et les expériences connexes auprès des agriculteurs locaux à l'effet de promouvoir la réhabilitation des terres forestières dégradées par le reboisement.

**(45) PD 507/08 Rev.1 (F) Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la "Démarche Liberia 3C" (Liberia)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	505 320
Budget OIBT :		US\$	396 310
Gouvernement de la Suisse :	US\$	78 000	
Gouvernement du Japon :	US\$	68 310	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000	
Gouvernement du Liberia :		US\$	109 010

Agence d'exécution : Forestry Development Authority (FDA)

Session d'approbation : Session XLIV du CIBT, novembre 2008, Yokohama

Date de lancement et durée : 7 juillet 2009 / 30 mois

Ce projet a été approuvé et financé en intégralité au cours de la 44 e session du CIBT en novembre 2008, grâce aux généreuses contributions des gouvernements de la Suisse, du Japon et des États-Unis. L'accord de projet a été signé par les parties en avril 2009. La mise en œuvre du projet a débuté en juillet 2009 après la remise des pièces utiles et la nomination d'un coordonnateur de projet.

Le projet vise à contribuer au développement des plantations forestières et à la restauration des forêts comme outil efficace de conservation et de gestion durable des forêts et de la faune du Liberia, de maintenir la qualité de l'environnement et d'améliorer le flux des avantages à tous les segments de la société, en accord avec la politique forestière du Libéria dite « approche 3 C » : basée sur le commerce, axée sur la conservation et la participation communautaire, et qui repose sur les trois piliers de la gestion durable des forêts (GDF) : la pérennité économique, écologique et sociale.

L'objectif spécifique de ce projet s'articule en deux volets : 1) l'élaboration d'une politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la loi-cadre nationale instituant la réforme du secteur forestier ; et 2) le développement des connaissances, des savoir-faire et des moyens d'intervention

de la Forest Development Authority, et ceux d'autres acteurs, en vue de permettre l'évaluation, le suivi et la planification de plantations forestières et d'activités de restauration des forêts dans le pays.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon le rapport d'activités le plus récent remis en septembre 2010, et le troisième Comité directeur du projet qui s'est tenu en décembre 2008, et les communications récentes de l'agence d'exécution, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- L'évaluation sur le terrain des plantations forestières s'est poursuivie avec trois plantations forestières supplémentaires dans le nord du Libéria, énumérés ci-dessous, où le nombre total de 35 placettes d'échantillonnage (25M x 20 m) ont été établies et évaluées (mesure de la hauteur, du diamètre, observation générale des arbres morts et des arbres sur pied. Nettoyage des placettes et marquage à la peinture des arbres objets des relevés, etc.). Les plantations ainsi évaluées sont celles de Yekepa / Lamco, Kpaytuo et Tappita;
- Les résultats des exercices de terrain ont été traités et les informations dégagées stockées dans l'ordinateur et utilisées pour préparer des rapports sur ces trois les plantations.

La deuxième réunion de Comité directeur du projet s'est tenue en janvier 2011, fournissant des orientations pour la mise en œuvre harmonieuse de ce projet, après le décès du Point focal de l'OIBT, qui connaissait bien le cycle des projets OIBT.

**(46) PD 519/08 Rev.1 (F) Conservation des forêts tropicales en vue de réduire les émissions dues à la déforestation et valorisation des stocks de carbone dans le parc national indonésien de Meru Betiri (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	973 388
Budget OIBT :	US\$	814 590
7&i Holdings Co. Ltd (Japon) :	US\$	814 590
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	158 798

Agence d'exécution : Agence forestière de recherche-développement (FORDA),  
Ministère indonésien des Forêts

Session d'approbation : Printemps 2009

Date de lancement et durée : janvier 2010 / 48 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2009 et son financement intégral a été opéré par 7 & I Holdings Co. Ltd (Japon). La convention devant réglementer l'exécution du projet a été signée le 6 octobre 2008. L'agence d'exécution a lancé les activités du projet en janvier 2010.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et à renforcer les stocks de carbone des forêts grâce à une participation accrue des populations à la conservation et à la gestion du Parc national de Meru Betiri en tant que partie intégrante du massif plus vaste dans lequel elles vivent. Plus précisément, le projet entend (i) améliorer les moyens de subsistance des communautés locales vivant à l'intérieur et dans les alentours du parc national de Meru Betiri (MNP) en contribuant à éviter la déforestation, la dégradation des sols forestiers et la perte de biodiversité et (ii) d'élaborer un système crédible, permettant des mesures, des rapports et des vérifications dans l'observation suivie des réductions d'émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans le MNP.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité, l'état des travaux du projet, tel qu'il ressort du rapport d'activité le plus récent remis en août 2011, peut se résumer comme suit :

### **Produit 1.1 Meilleure participation des populations riveraines à la gestion forestière conservatoire**

Des consultations actives avec les collectivités locales ont été réalisées dans les districts de Jember et Banyuwangi. Les préoccupations des collectivités locales comprennent l'intégration du développement local dans les programmes de développement régional ainsi que dans la gestion du parc national Meru Betiri. Il y a certaines propositions qui ont déjà approuvée et soutenue par la direction de Meru Betiri; des programmes d'intégration sont en place pour réduire l'exploitation forestière illégale et l'empiètement, notamment les programmes du Centre de vulgarisation forestière en milieu rural.

### **Produit 1.2 Sources de revenus d'appoint et de remplacement qui augmentent les moyens de subsistance des populations riveraines du MBNP**

Le développement de l'agroforesterie et de l'éco-tourisme font l'objet d'un accompagnement à Sarongan-Sukamade. Il s'agit notamment de l'identification de six types d'agroforesterie dans le village de Curahnongko, d'un soutien aux fondements juridiques de l'exploitation des terres par la communauté dans la zone de réhabilitation du MBNP et de la rédaction du du protocole d'entente relatif au partenariat dans six autres villages.

### **Produit 1.3 Recul et signalement de l'exploitation forestière illégale et de l'empiètement de l'espace forestier**

Recueil d'éléments de constats secondaires et directs des abattages clandestins et de l'empiètement dans le MBNP au cours des cinq dernières années en vue des travaux de vulgarisation et de l'instauration de mesures de protection de la forêt en prévention des activités forestières clandestines.

### **Produit 2.1 Capacité à opérer les inventaires des ressources de base et à assurer la comptabilisation du carbone augmentée de manière mesurable, rapportable et vérifiable**

Une procédure fonctionnement standard (SOP) a été préparée pour l'évaluation de la biodiversité afin d'améliorer la capacité à inventorier le capital de ressources dans des formes mesurables, notifiables et vérifiables. L'organisation d'ateliers de formation aux inventaires des ressources de base pour les parties prenantes est en cours

### **Produit 2.2 Données d'état des lieux complètes et estimation de la réduction des émissions et enrichissement en carbone du parc national**

L'université de Jember et le FORDA ont effectué des recherches cartographiques sur les types de végétation du domaine du MBNP en utilisant différentes images satellites et des techniques de classification typologique. Les travaux de classification ont été encadrés par l'université de Jember et l'interprétation visuelle a été appliquée par la FORDA pour la cartographie du couvert végétal du MBNP. Les données sur l'activité ont été calculées en générant la matrice de changement d'utilisation des terres (LCM) pour les années 1997, 2001, 2005, 2007 et 2010 en fonction des 6 catégories d'occupation des sols du GIEC AFAT GL 2006.

L'estimation des évolutions des stocks de carbone et d'émissions de carbone dans le Parc national de Meru Betiri est en cours. Les résultats préliminaires de l'estimation ont montré que les émissions de carbone qui ont eu lieu dans le Parc national de Meru Betiri sont très faibles par rapport à l'absorption de carbone du parc.

### **Produit 2.3 Système de surveillance de la réduction des émissions et de l'enrichissement des stocks de carbone instauré et validé**

L'examen est en cours des méthodologies développées dans le cadre du Verified Carbon Standard (VCS), Plan Vivo, et de la *Climate, Community and Biodiversity Alliance* (CCBA) en vue de l'élaboration et du perfectionnement d'une méthodologie pour le Parc national de Meru Betiri, Java-Est. Les enseignements à dégager de l'élaboration et de l'application d'une méthodologie pour l'estimation des stocks de carbone dans les forêts de protection seraient utiles pour la conservation effective des stocks de carbone qui est l'une des cinq activités REDD+.

La deuxième réunion du Comité directeur du projet s'est tenue le 29 avril 2011 au Convention Center IPB de Bogor. La plupart des membres du comité directeur du projet y étaient présents dont le représentant de 7 & i Holdings Co. Ltd, ceux des collectivités territoriales de Jember, de l'ambassade du Japon en Indonésie, de l'université Brawijaya, du parc national Meru Betiri et du LATIN. Les recommandations de la

réunion comprennent la nécessité de revoir la méthodologie de la REDD+ en mettant l'accent sur la conservation et la dégradation et de préparer des PDD REDD+ à l'exemple de VCS et CCBA; la nécessité d'une plus grande socialisation de tous les intervenants en particulier pour les collectivités territoriales et les institutions locales concernées; nécessité de davantage de formations renforçant les capacités pour un plus large public; accélération des démarches d'obtention d'un permis d'activité de démonstration de la REDD+ dans le MBNP par le ministère des forêts par le biais d'une lettre émanant de celui-ci; facilitation de l'instauration d'un protocole d'accord entre la communauté locale et le MBNP au sujet de la restauration.

Pendant la période à venir, la préparation d'un document conceptuel de projet (PDD) REDD+ pour le MBNP sera accéléré avec l'aide d'experts internationaux et nationaux.

**(47) PD 528/08 Rev.1 (F) Vers une pérennisation de la production de bois d'acajou indigène au Ghana : Phase II, affiner le parcours sylvicole et les formations pratiques destinées aux forestiers de la filière bois industrielle et aux collectivités paysannes**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	775 114
Budget OIBT :		US\$	465 264
Gouvernement du Japon :	US\$	445 264	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	20 000	
Gouvernement du Ghana :		US\$	147 150
Michigan Technological University :		US\$	101 500
SAMARTEX :		US\$	61 200

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Date d'approbation : Printemps 2009

Date de lancement et durée : 8 avril 2010 / 48 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, sachant qu'il n'y a plus de session du Conseil organisée au printemps, et il a été intégralement financé à la quarante-cinquième session du Conseil à Yokohama en novembre 2009. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 5 avril 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 8 avril 2010.

Le projet vise à améliorer la viabilité de l'acajou autochtone au Ghana par le développement d'acajous de qualité supérieure qui sont écologiquement adaptées et tolérants aux insectes et d'élargir la collaboration avec les industriels et arboriculteurs de la collectivité. Il vise en particulier à affiner la « trousse sylviculture » de l'acajou, afin d'améliorer la capacité de produire un acajou autochtone économiquement viable dans les plantations mixtes et de transférer ces techniques à des partenaires clés de la filière bois du Ghana et à des arboriculteurs du terroir par le biais d'un guide pratique portant le titre « comment cultiver les cajous autochtones en plantation ».

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet et les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- L'agence d'exécution a poursuivi ses tractations avec la Société ABTS et les agriculteurs dans la communauté Berekum en vue de l'aménagement de pépinières pour la production de semences de qualité de l'acajou nécessaires à la mise en œuvre de certaines activités du projet. Une formation en gestion pépinière a été proposée aux agriculteurs de la communauté Kranka;
- L'entretien des parcelles de terrain établies lors de la mise en œuvre de la Phase I du projet « acajou » s'est poursuivi, et le suivi de ces parcelles est effectué en collaboration avec les communautés locales;
- Les premières activités concernant la mise en place de nouvelles expériences sur les provenances et géotypes dans trois zones écologiques et la préparation de la station devant accueillir les expériences d'espacement ont été mises en œuvre; et

L'agence d'exécution du projet PD 528/08 Rev.1 (F) a recours au système de suivi OIBT en ligne à titre expérimental. En conséquence, tous les rapports (faits saillants mensuels, flux de trésorerie, états financiers, rapports d'avancement, POA, etc.) ont été transmis au Secrétariat de l'OIBT par le système de suivi du projet en ligne.

**(48) PD 534/08 Rev.1 (F) Aménagement de petites plantations mixtes privées PLUS programme nutritionnel : le cas de six groupes de femmes rurales dans les régions de Eastern et Ashanti au Ghana : Phase II (Ghana)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	639 349
Budget OIBT :		US\$	424 837
Gouvernement du Japon :	US\$	369 837	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	55 000	
Pitris Consult /		US\$	214 512
Gouvernement du Ghana :			

Agence d'exécution : Pitris Consult

Session d'approbation : Printemps 2009

Date de lancement et durée : 11 avril 2011 / 36 mois

Ce projet a été approuvé et financé en intégralité au cours de la 46 e session du CIBT en décembre 2010, grâce aux généreuses contributions des gouvernements de la Suisse, du Japon et des États-Unis. La convention de projet a été signée par les parties en mars 2011. Le projet commencé ses travaux en avril 2011 à la suite de la livraison des documents utiles et la soumission d'un mémorandum d'entente avec les organismes partenaires, la Commission forestière du Ghana, et l'Institut de recherche forestière du Ghana (FORIG).

Ce projet de phase 2 qui doit durer trois ans (2009-2011) vise à habiliter six groupes de femmes rurales à continuer de créer de la richesse en cultivant de petites plantations mixtes individuelles des essences à bois d'œuvre indigène *Wawa* (*Triplochitons scleroxylon*) et *Ofram* (*Terminalia superba*), en complantation avec *Moringa oleifera* et *Tectona grandis*. Les femmes bénéficiaires exploiteront les terres dégradées qui leur ont été légalement attribuées par leurs chefs de clan traditionnel.

Comme un facteur incitatif supplémentaire, les femmes visées par cette opération seront formées pour valoriser un petit nombre de produits de *Moringa* riches de 33 vitamines et nutriments et jouissant d'une forte demande. Ces activités individuelles de valorisation menées à petite échelle à l'échelon du village doivent permettre aux femmes visées d'enrichir leur alimentation en vitamines, ainsi que de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale grâce aux revenus des ventes de produits du *Moringa* tout en contribuant à la réhabilitation des terres forestières dégradées.

**(49) PD 539/09 Rev.1 (F) Favoriser la conservation d'un certain nombre d'essences arbustives actuellement menacées par la perturbation de leurs habitats et l'appauvrissement de leurs peuplements (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	189 943
Budget OIBT :		US\$	149 710
Gouvernement du Japon :	US\$	149 710	
Gouvernement d'Indonésie :		US\$	40 233

Agence d'exécution : The Forest and Nature Conservation Research and Development Center, Ministère des Forêts

Session d'approbation : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : mars 2010 / 24 mois

Ce projet a été approuvé et financé en novembre 2010. L'accord final réglementant l'exécution de ce projet a été signé le 26 janvier 2010 et le premier décaissement de fonds a eu lieu en mars 2010.

L'objectif global de ce projet est de contribuer à la conservation des espèces menacées en favorisant la mise à jour des données biologiques et écologiques et les efforts de conservation. Plus précisément, le projet vise à : (i) déterminer et observer l'état de vulnérabilité des essences forestières qui sont actuellement menacées par des perturbations diverses et (ii) entamer et promouvoir des actions de terrain en matière de conservation et protection de certaines espèces menacées. Les produits attendus de ce projet sont les suivants : (i) mise à jour des données et informations sur l'état de conservation et de protection des essences considérées, (ii) informations sur le degré de diversité génétique et de vulnérabilité des essences menacées et (iii) création de jardins conservatoires des ressources génétiques (patrimoine génétique) en vue d'assurer la conservation des essences considérées et d'améliorer la capacité des acteurs locaux à cet égard.

Les activités qui ont été menées durant la période considérée sont les suivantes : 1) examiner l'état actuel des essences forestières menacées par la perturbation de leur habitat et l'appauvrissement de leurs peuplements; 2) Observation du tableau de diversité génétique des espèces et notation de leur degré de vulnérabilité; 3) Organisation d'un atelier national sur l'état de conservation et la formulation d'une stratégie de préservation des espèces menacées, et 4) créer des jardins de préservation phytogénétique (pool génique)

Les jardins de conservation ont été aménagés dans trois stations: le sud de Sumatra pour *Eusideroxylon zwageri* (bois de fer (ou *ulin*) de Bornéo), sud Sulawesi pour le *Diospyros celebica* (ébène), et Ouest de Java pour *Michellia* sp. Le matériau génétique de ces espèces a été prélevé. Le matériau génétique de l'ébène a été prélevé et mis à germer en avril 2011. Cependant, la germination a échoué, vraisemblablement à cause d'une longue saison des pluies qui a rendu les graines stériles. Il est prévu d'obtenir des semences ébène de qualité supérieure dans la saison d'ensemencement d'octobre. Des informations sur la diversité génétique de certaines espèces d'arbres forestiers ont été constituées en employant des marqueurs d'ADN. Ces éléments serviront à formuler des stratégies de conservation *ex-situ* pour la survie à long terme des espèces dans un environnement défavorable.

**(50) PD 542/09 Rev.1 (F) Soutien à l'organisation du cinquième Congrès forestier latino-américain (Pérou)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	125 089
Budget OIBT :	US\$	50 000
CNF :	US\$	53 169
AIDER :	US\$	21 920

Agence d'exécution : Chambre forestière nationale

Date d'approbation : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : avril 2011 / 9 mois

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009 et le financement partiel de son exécution a été promis lors de sa quarante-sixième session en décembre 2010. Un protocole d'accord pour l'organisation et la mise en œuvre de la CONFLAT V a été dûment signé en avril 2011. Le premier versement de fonds a également été opéré en avril 2011.

Le but du quatrième congrès forestier latino-américain et d'aider à renforcer le secteur forestier en Amérique latine en favorisant un forum d'échanges et de réflexion destiné à dresser l'état des connaissances des dossiers forestiers et opérer un bilan des réalisations en matière de gestion durable des forêts dans la région, ce type de gestion forestière étant considéré comme le seul pouvant pérenniser le capital forestier pour les générations présentes et futures, avec la participation de chercheurs, aménagistes,

responsables des politiques forestières, collectivités riveraines et d'autres acteurs intervenant dans le secteur forestier et environnemental en Amérique latine.

À cette fin, le Vème Congrès forestier d'Amérique latine (CONFLAT) sera organisé dans la perspective de l'évaluation de la situation dans chacun des pays d'Amérique latine, et le continent dans son ensemble, en ce qui concerne des questions concernant les forêts et le changement climatique, les zones dégradées et le reboisement; les progrès de la gestion durable des forêts; les marchés internationaux du bois, la valorisation des produits forestiers et les services environnementaux, et la gouvernance forestière, ainsi d'identifier les réussites et les échecs et les exigences futures des formations technologiques et des ressources humaines dans la région. En d'autres termes, ce congrès sera le lieu d'une évaluation de première main de l'État actuel des formations forestières en Amérique latine est un bilan de ce qui a été accompli et de ce qui reste à accomplir pour contribuer efficacement au développement durable en région latino-américaine. Ce congrès embrayera ainsi sur les CONFLAT précédents (donc deux furent financés par l'OIBT).

CONFLAT V se conclura par un diagnostic des secteurs mené en fonction des divers domaines thématiques et groupes de discussions. Les actes seront publiés et largement diffusés dans l'ensemble de l'Amérique latine.

Le Vème CONFLAT doit se tenir à Lima (Pérou) du 18 au 21 octobre 2011.

**(51) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs savanes herbeuses en arbres précieux**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	828 576
Budget OIBT :	US\$	644 814
Gouvernement du Japon :	US\$	644 814
Gouvernement de PNG :	US\$	183 762

Agence d'exécution : Administration forestières de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Session d'approbation : Session CIBT XLV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : novembre 2011 (attendue) / 36 mois

Ce projet a été approuvé et financé en novembre 2010. L'accord régissant la mise en œuvre du projet a été envoyé à l'autorité forestière de Papouasie Nouvelle-Guinée en février 2010 et sa signature officielle est intervenue le 24 mai 2010. L'agence d'exécution est en train de finaliser les questions administratives nécessaires, y compris un plan annuel détaillé des opérations et la mise en place de l'équipe de direction du projet. Le projet devrait commencer ses activités en novembre 2011.

L'objectif de ce projet est de créer un cadre de reboisement modèle qui encourage les propriétaires fonciers coutumiers dans les plaines de la province du Centre à pratiquer sur leurs herbages l'arboriculture d'essences précieuses. La bonne exécution de ce projet contribuera à l'élargissement des bienfaits escomptés sur le long terme en matière sociale, environnementale et économique dont jouiront les propriétaires fonciers dans les plaines de la Province centrale grâce au développement des entreprises de reboisement afin de promouvoir un ensemble approprié de modèles d'entreprise et systèmes de production. Le teck (*Tectona grandis*) sera l'essence au cœur de ce projet, dont la culture et l'exploitation seront favorisées par une gamme de dispositifs commerciaux et de systèmes de production modèles. Les résultats attendus du projet sont les suivants : un programme de sensibilisation au reboisement est en cours pour les propriétaires fonciers et la collectivité dans la province centrale; une formation commerciale et un train de mesures d'accompagnement sont en cours pour les entreprises de reboisement à petite échelle ; et un système de distribution de stocks et matériaux de plantation l'agro-foresterie est en fonctionnement pour les petites entreprises de reboisement.

**(52) PD 583/10 Rev.1 (F) Restauration des écosystèmes sub-humides dans le sud du Pérou par le reboisement en *Caesalpinea spinosa***

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	308 711
Budget OIBT :	US\$	149 796
APAIC	US\$	158 915

Agence d'exécution : APAIC -- Asociacion pro desarrollo agroindustrial de camana

Date d'approbation : Session CIBT XLVI, novembre 2010, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : septembre 2011 / 12 mois

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-cinquième session en novembre 2009 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-sixième session en décembre 2010. L'accord final réglementant l'exécution de ce projet a été signé en avril 2011. Le premier virement de fonds a été opéré en septembre 2011 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat.

Le changement climatique et de la déforestation qui touchent la région du littoral péruvien, et qui au cours des dernières décennies ont conduit à la dégradation totale, voire à la disparition d'écosystèmes particuliers jadis sources importantes de biodiversité et dispensateurs de biens et services aux populations locales dans des zones où les conditions climatiques et édaphiques extrêmes rendent difficile la restauration par les méthodes classiques, ne font que s'accroître.

Ce petit projet vise à assurer la réhabilitation des terres arides ou dégradées du littoral péruvien afin de créer des possibilités de reboisement en vue d'améliorer l'environnement et les conditions de vie de la population rurale locale. Il doit mettre en œuvre un système de production forestière sur une portion réduite d'un littoral fortement dégradé en mettant en œuvre des essences forestières de bois précieux à croissance rapide, à fort taux de fixation du carbone et à pouvoir élevé d'amélioration des sols dans la province de Camaná, département d'Arequipa dans le sud du Pérou, tout en contribuant à l'atténuation des effets du changement climatique. Plus précisément, le projet cherche à promouvoir le développement d'une masse critique géographique des terres cultivées (100 ha, avec 20 familles) qui va servir de catalyseur pour la croissance de 1 000 hectares dans les 10 prochaines années. Cela permettra non seulement de rétablir des conditions climatiques dans les "lomas", la revégétalisation des zones côtières d'écosystèmes sub-humides tropicaux de la région, mais aussi de générer une biomasse de stockage des émissions de CO<sub>2</sub>, des emplois (500 salariés permanents) et des ressources économiques suffisantes pour soutenir environ 250 familles. Cela représenterait une véritable révolution économique, écologique et sociale qui briserait le paradigme selon lequel le reboisement ne peut avoir lieu dans les zones de forêt ombrophile (Selva) et les montagnes (Sierra) péruviennes.

Les principaux produits attendus du projet sont les suivants :

- 100 ha (*Caesalpinea spinosa*) plantations de tara sur des terres dégradées en système d'irrigation goutte à goutte mis en place, y compris l'installation de 3 puits artésiens;
- 50 familles bénéficiant directement de la production des plantations après 18 mois et étude de faisabilité visant l'aménagement de 1 000 ha au cours des 10 prochaines années ;
- Élaboration d'un modèle de marché du carbone pour les produits forestiers non ligneux (fruits et graines) et de la biomasse dans des conditions climatiques arides.

Les activités du projet sont en cours de lancement.

**(53) PD 586/10 Rev.1 (F) Stratégies opérationnelles de conservation génétique du *Tengkawang (Shorea spp.)* pour la pérennisation des moyens d'existence des populations autochtones au Kalimantan (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	\$513 356
Budget OIBT :	US\$	414 104
Gouvernement du Japon :	US\$	344 104
Gouvernement des États-Unis		50 000
Gouvernement de Corée :		20 000
Gouvernement d'Indonésie	US\$	99 252
Agence d'exécution :	Centre de recherche sur les diptérocarpacées, FORDA, Ministère des forêts	
Session d'approbation :	Session CIBT XLVI, novembre 2010, Yokohama (Japon)	
Date de lancement et durée :	juillet 2011/ 36 mois	

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-sixième session en novembre 2010 à Yokohama (Japon) et financé dans son intégralité à la même session. La convention régissant l'exécution de ce projet a été signée le 7 mars 2011. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée le 14 juillet 2011.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à l'amélioration de la préservation de la biodiversité des diptérocarpacées, en particulier l'essence *tengkawang* et celle des moyens de subsistance des populations autochtones. Plus précisément, il entend arrêter le processus d'appauvrissement de la diversité génétique de *tengkawang*.

Depuis le début de l'exécution du projet en juillet 2011, une équipe d'exécution du projet a été mise en place pour exécuter ce projet ; elle a également été formée à l'utilisation du système de surveillance en ligne des projets OIBT (POLMS)

**(54) PD 590/10 Rev.1 (F) Gestion intégrée du feu dans les collectivités rurales du Guatemala : création de stations pilotes de mise en œuvre de pratiques pérennes de gestion intégrée du feu**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	799 332
Budget OIBT :	US\$	517 563
AVM :	US\$	174 169
INAB :	US\$	107 600
Agence d'exécution :	Asociacion Vivamos Mejor -- AVM	
Agence collaboratrice :	Insititut forestier national (INAB)	
Date d'approbation :	Session CIBT XLIV, novembre 2010, Yokohama (Japon)	
Date de lancement et durée :	octobre 2011 / 36 mois	

Le Conseil a approuvé le projet à sa quarante-sixième session en décembre 2010 et le financement complet de sa mise en œuvre fut promis à la même session. L'accord final réglementant l'exécution de ce projet a été signé en avril 2011. Le premier virement de fonds a été opéré en octobre 2011 suite à la soumission par l'agence d'exécution d'un rapport de lancement du projet, d'un accord bilatéral entre les parties, du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débuter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat.

Des incendies de forêts, d'origine naturelle ou criminelle, détruisent de vastes secteurs du territoire guatémaltèque chaque année. L'objectif d'ensemble de ce projet est de contribuer à la gestion durable des forêts tropicales du Guatemala par le développement et l'application de pratiques intégrées de maîtrise des

incendies à base communautaire. Plus précisément, il s'agit de mettre en œuvre de manière intégrée et pérennisable des pratiques de maîtrise du feu en milieu forestier dans quatre stations pilotes dans les zones communautaires rurales du Guatemala.

Grâce à la mise en œuvre de cours et d'ateliers en application d'une démarche communautaire participative, ce projet cherchera à définir des stratégies appropriées (humidité tropicale, nuages) pour la protection des forêts tropicales humides de feuillus et de pins contre les incendies catastrophiques causés par les activités agricoles et d'autres activités tel l'écobuage servant à la régénération, la restauration et l'amélioration des forêts de pins tropicaux. Les modalités de planification et de mise en œuvre de la lutte intégrée contre les incendies seront coordonnées avec la participation massive des communautés rurales dans quatre sites pilotes selon les principes de maîtrise intégrée du feu (Myers 2006) intégrant facteurs écologiques, socio-économiques, politiques, et facteurs techniques pour résoudre les problèmes que posent les incendies de forêt et l'utilisation du feu au Guatemala. Les résultats obtenus seront appliqués à des collectivités et des écosystèmes similaires dans le monde tropical. Le projet sera axé sur la gestion intégrée du feu s'agissant des forêts tropicales de feuillus et de pins en vue d'assurer leur protection et l'utilisation adaptée du feu dans les modalités de gestion forestière et d'amélioration des forêts. Le projet servira de lien entre les organismes de l'Etat en charge des questions relatives aux feux de forêt et à la maîtrise des incendies d'une part, et les populations vivant dans et autour des sites pilotes sélectionnés.

Les principaux produits escomptés sont les suivants:

- Capacité institutionnelle de la maîtrise intégrée des incendies (IFM) à base communautaire renforcée;
- Des plans communautaires IFM élaborés et mis en œuvre, et
- impacts socio-économiques des incendies et dynamique forestière documentés et diffusés.

Les activités du projet sont en cours de lancement.

## B. PROJETS EN ATTENTE DE LEUR CONVENTION D'EXÉCUTION

### (1) PD 454/07 Rev.3 (F) Gestion communautaire des forêts : alternative pérenne pour la forêt domaniale de Maues, État d'Amazonas (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	650 332
Budget OIBT :	US\$	513 527
IBENS :	US\$	136 805

Agence d'exécution : Institut de recherche-développement amazonien (IPDA) – Nouvelle agence d'exécution devant être approuvée par le Conseil

Date d'approbation : Printemps 2008  
Nouvelle demande d'approbation : Automne 2010

Aucun financement ne fut attribué à ce projet dans un délai de 20 mois suivant son approbation. Cependant, le gouvernement brésilien l'a révisé et resoumis au Conseil en invoquant la clause de caducité de la Décision 2(X) annexe 2. La troisième révision de ce projet a été approuvée par le Conseil à sa 46<sup>ème</sup> session et celui-ci a reçu son financement intégral à cette même session. En février 2011 un projet d'accord réglementant la mise en œuvre du projet a été transmis au Gouvernement brésilien pour examen conjoint avec l'IBENS, cet organisme étant l'agence d'exécution originelle de ce projet. Toutefois, en avril 2011, le Gouvernement brésilien a informé le Secrétariat que l'IBENS avait été transféré dans l'État de Bahia, et que cet organisme ne pouvait donc plus faire office d'agence d'exécution de ce projet qui prévoyait la mise en œuvre de ses activités dans l'État d'Amazonas.

À la lumière de ces événements, le Comité voudra noter que le Gouvernement brésilien s'est mis en quête d'un autre organisme susceptible de prendre en main l'exécution de ce projet et qu'il a prié l'OIBT de

considérer l'Institut amazonien de recherche et développement (IPDA) comme nouvelle agence d'exécution. Dans cette optique, le Gouvernement brésilien a resoumis au Secrétariat une demande officielle de changer d'agence d'exécution en fournissant un descriptif et d'autres renseignements précis sur l'IPDA. Le Secrétariat a examiné le dossier et a considéré que sa teneur justifiait la demande et sollicite du CRF qu'il lui accorde son aval.

**(2) PD 564/09 Rev.1 (F) Production d'une série d'ouvrages à portée didactique sur les mangroves en vue de l'aménagement et de l'utilisation pérennes des écosystèmes de la mangrove (Japon)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	222 234
Budget OIBT :	US\$	149 904
ISME :	US\$	72 330

Agence d'exécution : International Society for Mangrove Ecosystems (ISME)

Date d'approbation : Printemps 2010

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2010 et a été financé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2011. Le contrat de projet a été préparé par l'OIBT et signé par l'agence d'exécution en juillet 2011. Toutefois, la signature OIBT de l'accord et le lancement des activités du projet étaient en instance en l'attente de la réception des fonds du projet du gouvernement du Japon au moment de la préparation de ce rapport.

Le projet est conçu pour produire les informations nécessaires à l'élaboration de politiques appropriées ou de plans de gestion et d'exploitation durables des mangroves par le biais d'une série de livres éducatifs sur l'environnement et les fonctions écologiques et socio-économiques des écosystèmes de mangrove. Les trois livres à finalités éducatives devant être publiés par le projet comprennent: Introduction aux écosystèmes de mangroves; Structure et fonctions des mangroves, et Produits utiles tirés des végétaux de la mangrove.

**(3) PD 577/10 Rev.1 (F) Gestion du complexe des forêts protégées du « Triangle d'émeraude » pour promouvoir la coopération au service d'une conservation transfrontalière de la biodiversité entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos (Phase III)**

Budget et sources de financement :

Enveloppe budgétaire totale :	US\$	\$2 619 441.
Total Budget OIBT :	US\$	2 051 039
Gouvernement du Japon :	US\$	2 051 039
Gouvernement de Thaïlande :	US\$	339 552
Gouvernement du Cambodge :	US\$	228 850

Agence d'exécution : Département royal des forêts de Thaïlande et Administration forestière du Cambodge

Session d'approbation : Automne 2010

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle d'automne 2010 des projets et il a été financé à la 46<sup>ème</sup> session du CIBT en novembre 2010. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au Département Royal des Forêts pour signature en janvier 2011. Le parachèvement du contrat d'exécution du projet avec la Thaïlande a souffert d'un long retard qui s'explique par la complexité des procédures internes. Une réunion préparatoire s'est tenue le 27 mai 2011 à Phnom Penh avec la participation de l'équipe de projet cambodgienne et d'experts de la JICA, qui avait pour but de passer en revue les dispositions du volet cambodgien du projet. Cette réunion a permis d'examiner les éléments suivants : l'engagement de la RDP Lao, une collaboration effective avec le projet CALM; l'engagement d'un

cabinet d'audit international; les volets développement des moyens de subsistance des communautés; la faisabilité d'instaurer un nouveau QG du projet et un laboratoire de culture histologique, et le fonctionnement du Comité directeur du projet et celui du Comité technique national du projet au Cambodge.

La signature de l'accord de projet et les dispositions administratives devraient se conclure en décembre 2011 afin que le Département royal des forêts de Thaïlande et l'Administration des forêts du Cambodge puissent entamer ensemble les activités de projet à compter de janvier 2012.

L'objectif de développement de ce projet est d'assurer la conservation transfrontalière de la biodiversité de part et d'autre des frontières qui traversent « le Complexe des forêts classées du Triangle d'Émeraude » dont le territoire, commun à la Thaïlande, au Cambodge et à République démocratique populaire Lao, constitue une zone de conservation transfrontalière de la biodiversité. Les aires protégées du Triangle d'émeraude comprennent des habitats d'une diversité d'espèces sauvages. Les grandes espèces comme l'éléphant sauvage, le banteng et le tigre sont observées le long des frontières nationales et migrent selon les saisons à travers les frontières des trois pays. Le Triangle d'émeraude contient un massif forestier continu qui compte parmi les plus vastes d'Asie du Sud-est; il renferme un grand nombre d'espèces menacées à l'échelle mondiale et fournit le dernier refuge à seize espèces "en danger critique" et "en voie de disparition" de la Liste Rouge UICN.

De manière spécifique, ce projet a pour ambition de renforcer la protection des habitats transfrontaliers des espèces sauvages protégées à grand rayon de déplacements dans le Triangle d'émeraude. La phase III de ce projet consistera à appliquer les enseignements tirés de la phase II ainsi que de la phase I du projet et y seront abordés de manière exhaustive les facteurs limitants qui exercent encore une incidence sur la pérennité de la conservation de la biodiversité et sur les nouveaux moyens d'existence nés des activités qui auront été mises en oeuvre par le projet.

### C. PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT

#### (1) PD 452/07 Rev.3 (F) **Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne - Phase II (Brésil)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 517 068
Budget OIBT :	US\$	865 659
EMBRAPA :	US\$	337 288
MMA :	US\$	263 271
IFT :	US\$	50 850

Agence d'exécution : Embrapa Amazônia Oriental (EMBRAPA), Belém, Pará

Date d'approbation : Printemps 2008

Renouvellement demande : Automne 2010

d'approbation :

Le projet a été approuvé par le Conseil au printemps 2008. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans un délai de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet devait être classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche. Utilisant ce recours, le gouvernement brésilien a resoumis la proposition comme troisième version du projet et le Conseil en sa 46<sup>ème</sup> session a approuvé son ouverture aux financements pendant une nouvelle durée de 20 mois.

- (2) **PD 456/07 Rev.4 (F) Renforcement des capacités des membres du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) pour la formation en gestion durable des concessions forestières (OIBT)**  
*"Renforcement des capacités à la gestion durable des forêts tropicales ombrophiles et à la conservation de la biodiversité dans les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT (OIBT) »*

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 4 518 857

Budget OIBT : US\$ 4 408 557

Établissements de formation US\$ 110 300

RIFFEAC :

Agence d'exécution : Secrétariat du RIFFEAC

Session d'approbation : Printemps 2011

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial.

Ce projet contribue au développement des capacités en ressources humaines nécessaires pour atteindre la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo en conciliant les exigences socio-économiques et le maintien des équilibres écologiques. De manière spécifique, il vise à renforcer la capacité des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale en vue de les rendre aptes à former un personnel qualifié pour la mise en oeuvre de la gestion durable des concessions forestières dans le bassin du Congo, tout en assurant la conservation de la biodiversité dans ce même bassin.

La Belgique a promis € 75 000 (soit environ \$EU 118 000) en janvier 2008, comme financement partiel d'une enveloppe budgétaire OIBT totale de \$EU 1 080 741 pour ce projet régional. Un consultant régional a été engagé pour transformer ce projet en un projet échelonné en phases (phase I dotée d'un budget OIBT de \$EU 569 689 et phase II dotée de \$EU 511 052) afin de faciliter les possibilités de lui voir accorder un financement supplémentaire par des bailleurs de fonds de l'OIBT. Aucun financement supplémentaire a été alloué par les donateurs à la version du projet découpée en phases successives.

Le projet a été subséquemment révisé dans le cadre de l'initiative de collaboration OIBT-CDB pour la préservation de la biodiversité des forêts tropicales [Décision 6 (XLVI)], en collaboration étroite avec les institutions RIFFEAC et le secrétariat de la CDB. Son budget a été augmenté en passant de US\$1 080 741 à US\$4 408 557. En application de la décision 4(XLVI) du Conseil, the version révisée a été mise en ligne sur le site Internet de l'OIBT et approuvée dans le cadre de la procédure de non-objection électronique le 6 juillet 2011.

- (3) **PD 460/07 Rev.2 (F) Réaliser l'aménagement durable des mangroves forestières en Chine par le renforcement des capacités locales et le développement des collectivités -- Phase II (Chine)**

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 245 697

Phase II  
Budget OIBT : US\$ 155 585

Gouvernement de la Chine : US\$ 90 112

Agence d'exécution : Université forestière de Beijing, en collaboration avec la réserve naturelle mangrove de Zhangjiakou au Fujian

Session d'approbation : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 43e session en novembre 2007. Le projet a été révisé en phases I et II à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. Financement de la Phase I a été acquis au cours du cycle des projets du printemps 2010 et ce projet est en cours d'exécution. Cependant, sa phase II demeure en attente de financement.

**(4) PD 467/07 Rev.4 (F) Produire un système d'information continu sur la situation des peuplements d'acajou d'Amérique (*Swietenia Macrophylla*) et de cèdre espagnol (*Cedrela Odorata*) à l'appui de l'autorité scientifique CITES au Pérou**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 548 694
Budget OIBT :	US\$	896 724
UNALM/FCF :	US\$	651 970

Agence d'exécution : Université nationale d'agronomie de La Molina -- Faculté de foresterie (UNALM/FCF) -- Pérou

Session d'approbation : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)  
Renouvellement de demande d'approbation : Automne 2010

Le Conseil a approuvé le projet à sa 44e session à Yokohama (Japon) en novembre 2008. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans une période de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche. Le Gouvernement du Pérou a resoumis cette proposition en quatrième révision et le Conseil l'a approuvée en sa 46<sup>ème</sup> session. Elle sera ouverte aux financements pendant une autre durée de 20 mois.

**(5) PD 475/07 Rev.1 (F) Restauration des fonctions de l'écosystème de la « Grand Forest Ark » de Jambi en favorisant l'exploitation multiple des ressources forestières avec la collaboration des acteurs locaux (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	737 686
Budget OIBT :	US\$	553 565
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	184 121

Agence d'exécution : Direction générale de la réhabilitation des terres et de la foresterie sociale, Ministère des forêts en collaboration avec la faculté de foresterie, université agricole de Bogor

Session d'approbation : Réunion CIBT Ghana, juin 2008, Accra (Ghana)  
Renouvellement demande d'approbation : Automne 2010

Le projet a été approuvé en juin 2008 à Accra, au Ghana et sa validité a été prolongée de 20 mois à compter de l'automne 2010, en application de la Décision 2 (X).

Le projet vise à pérenniser les fonctions de l'écosystème de la forêt domaniale Jambi Grand Forest Park (GFP) par le biais d'une exploitation multi-ressources de la forêt dans le cadre d'une gestion en

collaboration. L'objectif spécifique est d'élaborer un plan de gestion de la conservation de Jambi GFP grâce à la gestion collaborative et de renforcer les capacités de gestion en collaboration entre Jambi GFP et d'autres intervenants en vue d'optimiser les utilisations multiples des forêts préservées.

**(6) PD 476/07 Rev.2 (F) Essais de clonage de descendances supérieures de Shorea Leprosula pour un programme de plantations d'enrichissement (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	922 272
Budget OIBT :	US\$	414 072
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	508 200

Agence d'exécution : Faculty of Forestry, Gadjah Mada University  
Direction générale de la recherche et du développement forestiers

Session d'approbation : Réunion CIBT Ghana, juin 2008, Accra (Ghana)  
Renouvellement demande d'approbation : Automne 2010

Le projet a été approuvé en juin 2008 à Accra, au Ghana et sa validité a été prolongée de 20 mois à compter de l'automne 2010, en application de la Décision 2 (X).

Le projet vise à développer la technologie de production de clones qui fournit des moyens et des façons de produire des clones supérieurs de leprosula S.. de bonne qualité et en quantité suffisante. Les objectifs spécifiques sont de mettre à l'essai 15 meilleures familles de descendants de S. leprosula pour la foresterie clonale et d'accélérer la croissance de clones sélectionnés à la fois en pépinière et sur le terrain.

**(7) PD 477/07 Rev.4 (F) Amélioration des fonctions forestières dans la province de Bengkulu par la participation des populations à la reconstitution des forêts dégradées grâce à l'exploitation de produits de base locaux (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	\$430 424
Budget OIBT :	US\$	338 256
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	92 168

Agence d'exécution : Services forestiers de la province de Bengkulu

Session d'approbation : Printemps 2009  
Renouvellement demande d'approbation : Automne 2011

Le projet a été approuvé au printemps 2009 et sa validité a été prolongée de 20 mois à compter de l'automne 2011, en application de la Décision 2 (X).

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion durable des forêts dans le massif forestier provincial de Bengkulu grâce à la réhabilitation et à l'amélioration de la situation économique des populations riveraines par la plantation de produits de base à créneau porteur. Les objectifs spécifiques sont : (1) d'appliquer des techniques de production d'un matériel végétal de qualité supérieure adapté et offrant des perspectives en plantation et (2) d'améliorer la participation des parties prenantes et la prospérité des populations grâce à une bonne réhabilitation et la plantation et de produits locaux offrant des potentialités.

**(8) PD 495/08 Rev.4 (F) Système d'information sur la productivité des forêts guatémaltèques (Guatemala)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	608 998
Budget OIBT :	US\$	492 588
AIDER :	US\$	116 410

Agence d'exécution : Insitut forestier national (INAB)

Date d'approbation : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans une période de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche. Le Gouvernement du Guatemala a resoumis cette proposition en quatrième révision et sollicite qu'elle soit ouverte aux financements pendant une durée supplémentaire de 20 mois.

**(9) PD 530/08 Rev.2 (F) Phase II du Projet OIBT [PD 30/97 Rev.6 (F)] Gestion de forêts constituées grâce au rétablissement de forêts dégradées confié aux populations riveraines au Ghana**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	642 534
Budget OIBT :	US\$	569 665
Gouvernement du Ghana :	US\$	72 869 En nature

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Session d'approbation : Automne 2010

La révision 3 du projet a été approuvée avec ses modifications budgétaires dans le cadre du cycle des projets d'automne 2010 par le système d'approbation électronique mais son financement n'a pas été acquis dans ce même cycle de projet.

L'évaluation ex-post du projet PD 30/97 Rev.6 (F) «Réhabilitation des forêts dégradées grâce à la collaboration avec les communautés locales (Ghana)», commandée par l'OIBT en novembre 2007, a recommandé la mise en œuvre d'une deuxième phase destinée à consolider les réalisations du projet concernant l'utilisation d'essences indigènes dans la réhabilitation et la restauration des forêts tropicales dégradées et secondaires.

L'objectif du projet est de contribuer aux moyens d'existence en milieu rural par l'amélioration des bienfaits que procurent les forêts établis par les communautés locales au travers d'une réhabilitation des forêts dégradées. Plus précisément, son but est d'élaborer des modèles sur un mode participatif et de définir des stratégies et les utiliser dans la gestion des forêts créées par les communautés locales en recourant à la réhabilitation des terres dégradées afin d'améliorer la conservation de la biodiversité, la fourniture de biens et services et aussi de déterminer les mécanismes de paiement des services (écosystème) en vue d'assurer de meilleurs moyens d'existence chez les communautés locales.

**(10) PD 541/09 Rev.2 (F) Promotion et mise en valeur des forêts par les communautés autochtones au Pérou**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 002 345
Budget OIBT :	US\$	610 505
AIDER :	US\$	391 840

Agence d'exécution : Association pour la recherche-développement intégré -- AIDER

Date d'approbation : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans une période de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche. Le gouvernement péruvien a resoumis cette proposition en révision 2 et a sollicité qu'elle soit ouverte aux financements pendant une durée supplémentaire de 20 mois.

**(11) PD 544/09 Rev.2 (F) Augmentation des gains économiques tirés de la gestion forestière dans le domaine forestier permanent péruvien Pérou**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 043 946
Budget OIBT :	US\$	592 229
CNF :	US\$	451 717

Agence d'exécution : Chambre forestière nationale

Date d'approbation : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans une période de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche. Le gouvernement péruvien a resoumis cette proposition en révision 2 et a sollicité qu'elle soit ouverte aux financements pendant une durée supplémentaire de 20 mois.

**(12) PD 554/09 Rev.1 (F) Dispositif d'aménagement durable pilote pour les forêts secondaires dans le territoire de la commune de Calima Bajo dans la municipalité de Buenaventura (Colombie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	603 600
Budget OIBT :	US\$	453 600
Gouvernement de Colombie --	US\$	100 000
Université de Tolima :		
Conseil communautaire de Bajo	US\$	50 000
Groupe ethnique "Noir Calima" :		

Agence d'exécution : Université de Tolima

Date d'approbation : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans un délai de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche. Le gouvernement colombien a resoumis cette proposition en révision 2 et a sollicité qu'elle soit ouverte aux financements pendant une durée supplémentaire de 20 mois.

**(13) PD 560/09 Rev.3 (F) Conservation et gestion durable de la mangrove de la zone côtière du Kouilou avec la participation des communautés locales établies dans cette zone du Sud Congo (République du Congo)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	586 182
Budget OIBT :	US\$	438 674
Gouvernement de la Rép. du Congo :	US\$	147 508

Agence d'exécution : Direction générale de l'économie forestière (DGEF)

Session d'approbation : Printemps 2010

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2010 par le biais du système d'approbation électronique mis en place, mais le financement du projet n'a pas été acquis dans le même cycle de projets.

En République du Congo, les mangroves sont situées sur le littoral de Pointe-Noire le long des côtes Atlantique et des berges du fleuve Kouilou dans le sud du pays. Ces mangroves sont la source importante d'une vaste gamme de produits et de services pour les collectivités locales. Elles sont gravement menacées par le stress induit par les activités anthropiques, dont notamment l'expansion du tourisme, la construction de nouvelles infrastructures et des activités industrielles des compagnies pétrolières, mais aussi par les feux de brousse et l'exploitation non durable des ressources naturelles.

L'objectif de ce projet est de contribuer à la conservation et à la gestion durable des forêts de la mangrove congolaise en augmentant leur contribution à l'économie nationale et à l'amélioration du bien-être des communautés locales. Plus précisément, il entend lancer un processus de gestion intégrée et participative des mangroves de la République du Congo.

**(14) PD 563/09 Rev.3 (F) Gestion forestière communautaire du bassin versant de Sungai Medihit (\$EU 73 710) (Malaisie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	\$1 060 928
Budget OIBT :	US\$	537 704
Gouvernement de la Malaisie :	US\$	523 224

Agence d'exécution : Forest Department of Sarawak  
Hirosar Jaya Snd Bhd

Session d'approbation : Printemps 2011

Ce projet a été approuvé au printemps 2011 sans que son financement lui ait été octroyé.

Le projet entend promouvoir le développement durable du bassin versant de Sungai Medihit à dans la division de Ulu Limbang du Nord du Sarawak, où les communautés autochtones Kelabit et Penan subsistent en pratiquant l'agriculture itinérante en prélevant des ressources sur des forêts de plus en plus perturbées. L'objectif spécifique du projet est de formuler et d'appliquer des démarches d'aménagement des bassins versants et de leurs ressources et d'exploiter ceux-ci sur un mode durable. Le projet produira des informations, offrira des formations professionnelles et mettra en place un forum destiné à créer une synergie qui aidera les communautés locales, la filière bois et le secteur des plantations, et les administrations publiques dans la gestion et l'exploitation durables du bassin versant et de ses ressources. Chaque catégorie d'intervenants mettra au point des méthodes pour gérer ses propres intérêts dans le bassin versant sur un mode durable et en tirer profit. La participation des intervenants sera au coeur du projet et il est prévu qu'au moins 50% des ménages de Long Napir et 50% de ceux de KPG. Bhagia se situeront au-dessus du seuil de pauvreté de l'Etat à l'issue du projet.

**(15) PD 568/09 Rev.1 (F) Développement d'un système d'aménagement durable de la mangrove à base communautaire dans les estuaires de l'Amazuri et de l'Ama Emissa au Ghana**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	647 543
Budget OIBT :	US\$	558 756
Gouvernement du Ghana :	US\$	88 787

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Session d'approbation : Printemps 2010

Le projet a été approuvé dans le cycle du printemps 2010 des projets de l'OIBT par le système d'approbation électronique mais son financement n'avait pas été mis à disposition lors de ce cycle des projets.

Ce projet découle de l'avant-projet PPD 104/04 Rev.1 (F) intitulé « *Gestion, exploitation et conservation durable des écosystèmes de la mangrove par les collectivités locales au Ghana* », et l'un des quatre produits de l'avant-projet consistait en l'élaboration d'une proposition de projet qui pourrait contribuer à assurer la gestion et l'utilisation durables des ressources forestières du Ghana, et plus spécifiquement à identifier les possibilités et les difficultés de la gestion, de l'utilisation durable et de la conservation des mangroves par les collectivités locales. La mise en œuvre de l'avant-projet a fourni l'occasion des consultations entre les intervenants, afin de s'assurer que s'ils font partie du problème ils font aussi partie de la solution.

Le projet entend s'assurer que les mangroves sont en mesure d'offrir des avantages optimaux pour la société. Plus précisément, il entend contribuer à la gestion durable des mangroves dans les estuaires de l'Amazuri et de l'Ama Emissa.

**(16) PD 584/10 Rev.2 (F) Mise en œuvre du cadre de coopération entre l'ODEF et les parties prenantes pour une effectivité de gestion participative et durable du complexe forestier Éto-Lili (Togo)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	218 298
Budget OIBT :	US\$	162 788
Gouvernement du Togo :	US\$	55 510

Agence d'exécution : Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Session d'approbation : Printemps 2011

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2011 à travers le système d'approbation électronique, mais son financement n'a pas été acquis.

Cette proposition de projet s'inscrit dans le sillage de PD 217/03 Rev. 3 (F) *Mise en place d'un cadre de coopération entre l'ODEF et les communautés riveraines pour la gestion participative et durable du complexe forestier Eto-Lilicopé*. Les fondations de la gestion participative ayant été posées, le processus doit être avancé à travers l'application effective des accords conclus, en particulier, les limites de la forêt doivent être démarquées, ainsi que les parcelles affectées à d'autres occupations des sols, y compris les terres agricoles, ainsi que blocs de terres agricoles devant être attribués aux collectivités, tout en veillant à ce que le Comité de gestion forestière de cette forêt soit rendu opérationnel.

L'objectif global du projet est de mettre en œuvre la gestion durable et participative du complexe forestier d'Eto-Lilicopé pour la production de bois. Il vise plus particulièrement à mettre en œuvre le cadre de collaboration établi entre les principaux acteurs en vue de la gestion consensuelle et durable du complexe forestier Eto-Lilicopé.

#### **D. PROJETS FRAPPÉS DE LA CLAUSE DE CADUCITÉ DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION**

- (1) **PD 527/08 Rev.1 (F) Renforcement des capacités à évaluer les stocks de carbone des forêts tropicales et leur évolution en Chine**

#### **● TRAVAUX D'AVANT-PROJETS EN COURS**

Un total de six (6) avant-projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis qu'aucun autre n'est en attente de la signature d'un accord pour entamer ses activités. Il n'y a pas d'avant-projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral tandis qu'aucun des avant-projets approuvés n'est tombé en déchéance par effet de la clause de caducité depuis la dernière session. Dans le présent rapport, les avant-projets ont été regroupés en quatre catégories :

- A. Les avant-projets en cours d'exécution effective ;
- B. Les avant-projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels la convention devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclue ;
- C. Les avant-projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité ; et
- D. Les avant-projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session conformément à la Décision 2 (X), Annexe 2, paragraphe 2. Dans certains cas, ces avant-projets ont été au moins partiellement financés ou ont connu d'autres développements que le Comité pourra souhaiter examiner dans ses délibérations. Ces avant-projets ont été regroupés à la section C du présent rapport.

#### **A. Avant-projets en cours d'exécution**

##### **9.2 Avant-projets**

#### **(A) Avant-projets en cours d'exécution**

- (1) **PPD 94/04 Rev.1 (F) Évaluation de l'état des ressources forestières en Côte d'Ivoire (\$EU 52 402) (Côte d'Ivoire)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	64 128
Budget OIBT :	US\$	52 402
Gouvernement du Japon :	US\$	37 402
Gouvernement des États-Unis :	US\$	15 000
Gouvernement de Côte d'Ivoire :	US\$	11 726

Agence d'exécution : Ministère des Eaux et Forêts

Session d'approbation : Session CIBT XXXVI, juillet 2004, Interlaken (Suisse)

Date de lancement et durée : 22 novembre 2006 / 6 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Prorogation jusqu'à février 2008 [CRF(XLI)]

Cet avant-projet de six mois fut approuvé par le Conseil lors de sa trente-sixième session à Interlaken (Suisse) en juillet 2004 et son financement intégral fut octroyé lors de la même session. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée le 14 janvier 2005. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en novembre 2006. Une prorogation a été accordée à cet avant-projet jusqu'en février 2008 sans financement OIBT supplémentaire, par le Comité du reboisement et de la gestion forestière à sa quarante et unième session, sur la foi d'une demande officielle à cet effet assortie d'une justification et accompagnée d'un plan des travaux et d'un budget détaillés.

Cet avant-projet a pour but de contribuer à l'aménagement durable des forêts de Côte d'Ivoire. Il vise de manière spécifique à mieux connaître l'état actuel des ressources forestières et celui de l'outil de gestion au sortir du conflit, afin de jeter les bases d'une meilleure élaboration des politiques forestières.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les dernières informations communiquées par l'agence d'exécution, l'état d'avancement des travaux de cet avant-projet peut être résumé comme suit :

- La plupart des activités de l'avant-projet sont achevées ; et
- La présentation du rapport technique final, la synthèse des résultats et des conclusions des rapports de consultants, et le rapport d'achèvement ont été retardés en raison du long processus de validation en Côte d'Ivoire, qui requiert la participation de tous les acteurs concernés

**Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de prendre les dispositions nécessaires pour remettre le rapport d'achèvement, qui était attendu en mai 2008, ainsi que le rapport d'audit financier, fin mars 2010 au plus tard.**

**(2) PPD 108/04 Rev.1 (F) Gestion, exploitation et conservation durables des écosystèmes de la mangrove par les collectivités locales au Ghana (Ghana)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	94 252
Budget OIBT :		US\$	75 578
Gouvernement du Japon :	US\$	40 000	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	35 578	
Gouvernement du Ghana :		US\$	18 674

Agence d'exécution : *Institute of Renewable Natural Resources Management (IRNR), en collaboration avec le Forestry Research Institute of Ghana (FORIG) et la Forestry Commission*

Session d'approbation : Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)

Date de lancement et durée : 30 octobre 2006 / 12 mois

Ce projet a été déclaré achevé lors de la session précédente du CRF et traité comme tel dans le document CRF(XLIII)/2, mais son dernier audit financier demeure en instance. **Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses derniers délais, fin mars 2010 au plus tard.**

**(3) PPD 123/06 Rev.1 (F) Lutte contre le dépérissement des essences de plantations (Côte d'Ivoire)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	98 045
----------------	--	------	--------

Budget OIBT :		US\$	79 920
Gouvernement du Japon :	US\$	79 920	
Gouvernement de Côte d'Ivoire :		US\$	18 125

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Session d'approbation : Session CIBT XL, juin 2006, Merida (Mexique)

Date de lancement et durée : 3 juillet 2007 / 6 mois

Ce projet a été déclaré achevé lors de la session précédente du CRF et traité comme tel dans le document CRF(XLIII)/2, mais son dernier audit financier demeure en instance. **Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses derniers délais, fin mars 2010 au plus tard.**

**(4) PPD 136/07 Rev.1 (F) Étude pour la conservation, l'aménagement et la gestion durable de la biodiversité des montagnes dans la région sub-septentrionale du Togo (\$EU 52 358) (Togo)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	68 631
Budget OIBT :		US\$	52 358
Gouvernement du Japon :	US\$	52 358	
Gouvernement du Togo :		US\$	16 273

Agence d'exécution : *Direction des Eaux et Forêts / MERF*

Session d'approbation : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 8 mars 2010 / 7 mois

Cet avant-projet de sept mois a été approuvé par le Conseil à sa 43e session à Yokohama (Japan) en novembre 2007 et son financement intégral a été promis à la Réunion de haut niveau de l'OIBT à Accra (Ghana) en juin 2008. La convention régissant la mise en oeuvre de cet avant-projet a été signée le 28 octobre 2008 mais son lancement a été retardé en raison principalement de problèmes d'ordre administratif au sein du ministère en charge des forêts au Togo, qui s'est trouvé combiné avec la longueur des démarches administratives d'obtention de l'autorisation du ministre des Finances d'ouvrir un compte bancaire pour cet avant-projet. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a été effectué le 8 mars 2010.

Cet avant-projet vise à aider à réduire, voire à supprimer les effets négatifs liés à la destruction des écosystèmes de montagne de la région sub-septentrionale du Togo et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées et à assurer aux générations futures et présentes des ressources naturelles suffisantes dans la perspective du développement durable du pays. Il vise plus particulièrement à fournir une assistance technique à l'élaboration d'un projet d'appui aux communautés locales destiné à conserver et gérer sur un mode durable la biodiversité de montagne dans la région Centre-Nord du Togo.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les derniers éléments fournis par l'agence d'exécution, la plupart des activités ont été achevées, et l'agence d'exécution finalisait la proposition de projet découlant de la mise en oeuvre d'avant-projet. **Le Secrétariat prie l'agence d'exécution de faire le nécessaire pour remettre le rapport d'achèvement, ainsi que le dernier rapport d'audit financier, fin mars 2010 au plus tard.**

**(5) PPD 143/09 (F) État des lieux des mangroves touchées par le cyclone Nargis en vue de l'élaboration d'un aménagement intégré de l'écosystème de la mangrove dans le delta de l'Ayeyawady (Myanmar)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	61 938
Budget OIBT :	US\$	
Gouvernement du Japon :	US\$	41 938
Gouvernement de la République de Corée	US\$	20 000
Gouvernement du Myanmar	Kyats	6 212 000

Agence d'exécution : *Forest Research Institute*, Ministère des forêts du Myanmar

Session d'approbation : Session CIBT XLV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : octobre 2010 / 6 mois

Cet avant-projet a été approuvé et financé à la 45e session du Conseil. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée le 24 mai 2010. Les activités d'avant-projet ont été initiées par l'Agence d'exécution (Département des forêts) en octobre 2010 avec la conclusion d'un plan de travail détaillé d'exécution des activités de l'avant-projet.

Pendant la période considérée, un atelier a eu lieu au Département des forêts à Nay Pyi Taw le 15 février 2011 avec la participation de l'équipe de l'avant-projet et celle d'experts nationaux de la mangrove. Le programme de l'atelier comprenait une présentation de l'aménagement des mangroves au Myanmar et l'évaluation de la réhabilitation des mangroves endommagées par le cyclone Nargis. L'atelier a également examiné la version provisoire d'une proposition de projet complète qui a été préparée par un consultant national en se fondant sur les résultats de l'avant-projet ainsi que sur les recommandations du premier atelier tenu les 12 et 13 octobre 2010 à l'Hôtel de Ville de Bogalay, Division Ayeyawady.

L'Agence d'exécution soumise une proposition de projet complète intitulée « Mise au point d'un système de surveillance de la gestion écosystémique de la mangrove avec amélioration des moyens d'existence des populations dans le delta de l'Ayeyawady au Myanmar » dans le cadre du programme thématique REDDES de l'OIBT. La proposition a été conçue pour se cantonner aux aspects relevant de l'atténuation du changement climatique ainsi que sur le renforcement des activités génératrices de revenus en évitant l'initiative mangrove en cours de la JICA. Cependant, cette proposition a fait l'objet de plusieurs recommandations d'amélioration de sa qualité. L'agence d'exécution s'emploie à présent à améliorer la proposition de projet en tant que tel. L'avant-projet devrait conclure ses travaux en décembre 2011.

**(6) PPD 147/10 Rev.1 (F) Zonage et aménagement de l'Aire protégée de Minkebé (APM) en vue de la protection des corridors de conservation transfrontalière entre le Gabon, le Cameroun et le Congo (Gabon)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	139 279
Budget OIBT :	US\$	99 279
Gouvernement du Japon :	US\$	99 279
Gouvernement of Gabon :	US\$	10 000
UICN :	US\$	30 000

Agence d'exécution : Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Session d'approbation : Automne 2010

Date de lancement et durée : 16 mai 2011 / 6 mois

Cet avant-projet de 6 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2010 par le biais du système d'approbation électronique mis en place, mais son financement n'a pas été acquis dans le même cycle de projets. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée en avril 2010. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée le 16 mai 2011.

Cet avant-projet vise à contribuer à la conservation de la biodiversité par la protection des corridors de conservation transfrontalière entre le Gabon, le Cameroun et le Congo-Brazzaville. Il vise plus

particulièrement à développer une proposition complète de projet portant sur le développement durable de la zone protégée de Minkébé dans le cadre d'une aire transfrontalière devant être créée entre ces trois pays.

Depuis son lancement en mai 2011 et selon les dernières informations communiquées par l'agence d'exécution, l'état d'avancement des travaux de cet avant-projet peut être résumé comme suit :

- Une équipe opérationnelle d'exécution de l'avant-projet a été mise en place (experts nationaux et des consultants internationaux et nationaux);
- Une réunion de concertation des acteurs concernés a été organisée en vue d'harmoniser leurs points de vue sur la façon d'exécuter au mieux les activités de cet avant-projet ;
- Des visites de terrain ont eu lieu dans la région de Minkébé pour le lancement des premières enquêtes sur la collecte des informations et données nécessaires à la formulation d'une proposition de projet à part entière.

**B. Avant-projets en attente de leur convention d'exécution**

None.

**C. Avant-projets en attente de financement**

None.

**D. Avant-projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session**

None.

\* \* \*